

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021



SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
I. LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2021.....	7
A. LE CADRE DE LA LOI DE FINANCES POUR 2021	7
B. LES RESULTATS 2020	14
C. UN AMBITIEUX PLAN D'AMELIORATION DE L'EPARGNE QUI S'ACHEVE (2017-2022).....	23
II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES.....	26
A. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES QUINQUENALES	26
B. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021	33
III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES PAR POLITIQUE.....	46
A. ADMINISTRATION GENERALE ET AFFAIRES JURIDIQUES.....	46
B. RESSOURCES ET SERVICES A LA POPULATION	52
C. INFRASTRUCTURES, PATRIMOINE ET TRAVAUX.....	69
D. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INNOVATION EMPLOI.....	98
E. HABITAT ET COHESION SOCIALE	123
F. STRATEGIES TERRITORIALES ET MOBILITE	138
G. TOURISME ET COMMUNICATION	147

Après trois années de redressement financier depuis 2017, permis par la fin de la contribution au redressement des finances publiques et la mise en œuvre d'un plan d'économie massif entre 2018 et 2020, le Grand Périgueux verra sa situation budgétaire se dégrader assez nettement en 2021. La crise économique, dont les effets budgétaires sont essentiellement perceptibles en 2021, explique en grande partie cette évolution.

Un puissant effet de ciseau

Plusieurs mécanismes sont à l'œuvre pour expliquer la prévision :

- On observe d'abord un phénomène inédit de réduction nette des recettes fiscales, avec une fiscalité économique en berne (-500 000 €), caractérisée par un recul historique du produit de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et des produits de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) en stagnation en raison des décisions de dégrèvement prises par notre assemblée en 2020,
- A la perte des recettes fiscales s'ajoutent des produits d'activité en chute, principalement tirés à la baisse par la fermeture des piscines au public payant (- 350 000 €) et à la régularisation des concours de la caisse d'allocations familiales aux établissements d'accueil du jeune enfant gérés par l'agglomération (- 500 000 €),
- Les dépenses sont tirées à la hausse par la mise en œuvre de mesures spécifiques pour faire face à la crise économique, et notamment par la traduction budgétaire des plans de soutien Covid-19 n°3 et n°4, incluant la création d'une plateforme de marché en ligne et la création d'un fonds d'accompagnement pour les entreprises fermées administrativement durant le second confinement, pour un montant cumulé de plus d'un million d'euros,
- A cela s'ajoutent le déploiement de programmes ou politiques communautaires spécifiques arrêtées par le conseil communautaire dans le courant de l'exercice 2020 ou en préparation (Vallée Digitale, French Tech, nouvelle gouvernance participative, renforcement de l'assistance aux communes, première année en études de santé à Périgueux, étude intégrée pour l'élaboration du projet « *Grand Périgueux 2030* », soutien aux Maisons France Service étude d'urbanisme pour le devenir du parc des expositions, renfort des services dans les crèches pour accompagner les contraintes sanitaires, mise en œuvre du plan d'action pour l'amélioration des conditions de travail du personnel...),
- Enfin, ce sont les contributions aux organismes extérieurs qui tirent à la hausse les dépenses en raison des projets conduits par ces derniers ou d'obligations qu'ils rencontrent. La participation au syndicat mixte départemental des déchets progressera ainsi de 1,5 millions d'euros pour faire face au renversement du modèle économique du traitement des déchets, et d'autres structures (Office de Tourisme Intercommunal, Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle, Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours...) verront aussi croître le concours qui leur est alloué.

Pour cet ensemble de raisons, le Grand Périgueux subira un effet de *circa* sur son budget, qui réduira nettement sa capacité d'autofinancement.

2021, année témoin ?

2021 est par nature une année complexe, combinant une situation inédite de crise sanitaire et économique et la mise en place de réformes impactant le financement de la sphère locale :

- Réforme en cours de la taxe d'habitation sur les résidences principales qui substitue progressivement une fraction de TVA au dégrèvement jusqu'alors pris en charge par l'Etat,
- Réforme des impôts de production qui allège la fiscalité du secteur industriel en même temps qu'elle réduit les bases assujetties à la taxe foncière et à la cotisation foncière des entreprises,
- Effets incertains de ces évolutions sur les indicateurs financiers, lesquels servent de base au calcul des dotations de l'Etat aux collectivités.

L'incertitude est là. Trop de paramètres évoluent cette année simultanément pour que des décisions structurelles puissent être prises en connaissance de cause.

Dans le même temps, force est de constater que nous disposons de conditions de financement inédites, permises par la politique monétaire accommodante décidée par l'Union Européenne en 2018 et amplifiée à la faveur de la crise de la Covid-19 qui nous autorisent à recourir à l'endettement pour le financement de nos projets d'investissement, à des taux planchers et sur des maturités longues.

D'autant que, dans le cadre du volet du plan de relance consacré au soutien à l'investissement local, le montant des participations de l'Etat à nos projets semble pouvoir être accru. Un accord contractuel sera ainsi signé en 2021 entre le Grand Périgueux et l'Etat, le Contrat de Relance et de Transition Ecologique, qui permettra d'acter un soutien budgétaire renforcé en 2021 et 2022. D'ores et déjà, au titre de l'accord régional de relance signé par l'Etat et la Région Aquitaine, le Grand Périgueux se voit alloué plus de 4 millions d'euros pour les projets phares que sont le pôle Aliénor et la base de loisirs de Neufont. Dans le même ordre d'idée, le conseil départemental vient d'étendre la durée effective de ses contrats de développement territorial, permettant une année de programmation supplémentaire pour l'agglomération, soit 0,8 M€ de subventions supplémentaires.

Pour cet ensemble de raisons, l'année 2021 doit être appréhendée dans son exceptionnalité, et être davantage amortie que dominée, avant de prévoir des éléments de rétablissement pour 2022.

Le propre des crises est bien de perturber les prévisions et les usages.

Quels sont nos leviers ?

En 2021, seule la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sera majorée, avec un taux porté de 10,5 à 12 %, pour faire face au besoin de financement croissant en matière de collecte et de traitement des ordures ménagères. L'effet de cette hausse sera de courte durée puisqu'elle disparaîtra à partir de 2022, remplacée par la redevance incitative.

Pour l'avenir, et le rétablissement budgétaire qui s'imposera, nous avons besoin d'un espace assez diversifié pour l'avenir, bien qu'aucun ne soit aisé à mettre en œuvre, dont nous devons déceler le moindre, pour paraphraser le philosophe :

- Le ralentissement de la programmation pluriannuelle de l'investissement par le report ou l'abandon de certains projets non-amorcés (Silot, crèches, gymnase, itinéraires alternatifs...),
- L'optimisation des financements externes, qui ne dispensent pas de disposer d'autofinancement, et qui supposent de s'adosser aux priorités des partenaires institutionnels,
- La réduction des dépenses de fonctionnement par la réduction du niveau de service ou le désengagement de certains secteurs d'intervention, à la façon de ce qui fût opéré en 2018 et 2019,
- Le recours à la fiscalité directe locale acquittée par les ménages, désormais réduite à la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- La remise à plat des relations financières entre l'agglomération et ses communes-membres, dans une optique de solidarité financière et fiscale, mais aussi de portage des investissements structurants, dont le point de départ pourrait être une étude rétrospective et prospective sur les charges de centralité, l'évolution des attributions de compensation, l'évolution comparée des coûts des services publics locaux...

Surtout, parmi cet ensemble de solutions, nous devons nous assurer de leur compatibilité avec l'ambition de soutien à la relance économique et territoriale qui est la nôtre.

2021, un état d'esprit conquérant ?

2021 doit bel et bien être une année de relance, où nous devons penser nos actions au prisme de leur impact sur la dynamique de l'institution et du territoire.

Ce maître-mot de « *relance* », nous le caractériserons sous divers aspects :

- Relance par l'ajout de nouvelles compétences, comme l'eau et l'assainissement, et de nouvelles fonctions, en matière d'urbanisme opérationnel et de transition écologique,
- Relance par la contractualisation avec les pouvoirs publics nationaux et locaux, avec qui nous co-construirons l'assise du développement local,
- Relance par le maintien de l'investissement, avec plus de 50 millions d'euros de dépenses programmées au profit d'infrastructures majeures, dans les secteurs urbains comme dans les secteurs ruraux,
- Enfin et surtout, relance par le projet et la vision collective, dans le cadre de l'adoption de notre projet de territoire 2021-2022 en mars prochain, qui trouvera son prolongement dans la consultation participative *Grand Périgueux 2030*.

C'est à la jeunesse, malmenée par la crise et privée de visibilité, que nous devons ces efforts et ce travail de préparation de l'avenir.

Nous avons du travail : armons-nous d'optimisme !

Le président,
Jacques Auzou

I. LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2021

A. LE CADRE DE LA LOI DE FINANCES POUR 2021

1- Les lois de finances rectificatives de 2020

La crise sanitaire et les confinements ont marqué le calendrier budgétaire de l'Etat en 2020. Il a dû mettre en place rapidement et adapter régulièrement ses mesures de soutien et de relances. Aussi les 4 lois de finances rectificatives de 2020 ont-elles acté plusieurs mesures intéressant les collectivités dans le but de préserver leurs capacités financières et les inciter à participer à la « relance ».

➔ La mise en place d'une clause de sauvegarde des recettes des collectivités

La loi de finances rectificative du 30 juillet consacre une clause dite de « sauvegarde fiscale » dont l'objet est de limiter les pertes fiscales et domaniales engendrées par la crise. L'Etat s'engage ainsi à compenser une partie des pertes de recettes de 2020 via l'octroi d'une dotation compensatrice pour le bloc local, c'est-à-dire les communes et leurs établissements publics. Concrètement, en cas de perte de produits fiscaux et domaniaux¹ entre 2020 et la moyenne des exercices 2017 à 2019, l'Etat compensera les collectivités à hauteur de 79 % de leurs pertes.

En revanche, les pertes de recettes résultant de mesures de gratuité, de baisse de taux, de mesures d'exonération, d'abattement et de dégrèvement décidées en 2020 sur délibération par les collectivités ne donneront pas lieu à compensation.

¹ droits de stationnement, droits de places, redevances funéraires...

Au ce jour, le Grand Périgueux n'est pas bénéficiaire de la clause de sauvegarde
calcul retenu :

	2017	2018	2019	moy 17/20	2020
Versement mobilité	6,756	8,069	8,966	7,930	8,14
Foncier bâti	3,987	4,075	4,185	4,082	4,274
Foncier non bâti	0,083	0,083	0,085	0,084	0,083
Taxe d'habitation	10,332	10,487	11,03	10,616	10,885
Contr. foncière des entreprises	7,888	8,329	8,346	8,188	8,564
Cotis. sur la valeur ajoutée des entreprises	4,849	5,21	5,445	5,168	5,691
Impôt sur les entreprises de réseau	0,49	0,489	0,497	0,492	0,502
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	10,445	10,699	11,03	10,725	11,132
Taxe sur les surfaces commerciales	2,319	1,817	2,052	2,063	2,054
Taxe GEMAPI ²		0,55	0,55	0,550	0,55
Total	47,15	49,81	52,19	49,71	51,88
				compensation	
				0,00	
Réel					
estimation					

Lecture du tableau : la compensation prévue par l'Etat s'appliquerait en cas de recettes inférieures à 49,71 M€ en 2020. Or, avec 51,88 M€ de recettes (prévisionnelles) le Grand Périgueux ne bénéficie pas de la clause de sauvegarde.

➔ La mise en place d'avances remboursables pour les autorités organisatrices de la mobilité

Les associations d'élus se sont mobilisées pour que le versement mobilité soit traité à part dans le calcul de la clause de sauvegarde. Cela aurait permis une compensation plus importante pour une taxe en expansion tendancielle forte dont l'objectif est de financer un secteur qui prend de plus en plus d'importance dans le « panier du Maire³ ». L'Etat n'a pas souhaité traiter la question du versement mobilité à part. De fait, les établissements publics à vocation unique, dans lesquels le versement mobilité est individualisé, et les autres collectivités qui bénéficient de plusieurs ressources fiscales, sont traités inégalement. Les premiers bénéficieront plus facilement de la clause de sauvegarde, contrairement au second, comme le Grand Périgueux, pour lesquels la baisse du versement mobilité peut être compensée par des impôts « de stock » (taxes foncières).

² Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

³ Expression qui désigne communément les dépenses récurrentes des collectivités par analogie à l'indice des prix à la consommation pour les ménages

→ La possibilité d'exonérer de CFE les entreprises de l'évènementiel et du sport...

La loi de finances rectificative du 30 juillet a autorisé les communes et intercommunalités qui le souhaitent à accorder un dégrèvement de 2/3 du montant de la CFE des entreprises de ces secteurs d'activité, moyennant une délibération avant la fin du mois de juillet. Ce dégrèvement est pris en charge par moitié par l'Etat et par moitié par les collectivités. Le dégrèvement s'applique automatiquement. Les états de CFE reçus à l'automne 2020 en tiendront compte sans mesures particulières à effectuer par les entreprises si ce n'est le contrôle de leur avis d'imposition.

Une estimation de la DDFIP⁴ du 22 juin, basée sur les données 2019, recensaient 298 établissements concernés pour 277 100 € de dégrèvement total. Selon les rôles établis fin 2020, le dégrèvement devrait se porter à 411 470 € pris en compte à parité par l'Etat et par le Grand Périgueux, sur son budget 2021.

→ L'abondement de la dotation de soutien à l'investissement local

La troisième loi de finance rectificative de 2020 a abondé d'1 milliard d'€ la dotation de solidarité à l'investissement local (DSIL). Cette dernière profite aux EPCI et communes avec un fléchage prioritaire par le Préfet de Région, dans le cadre de l'accord régional de relance, sur les projets pouvant être rapidement engagés. Ainsi le Grand Périgueux a pu saisir cette opportunité afin d'obtenir des surplus de financement sur les projets suivants :

- Pôle Aliénor : 1 750 000 €
- Rénovation de la base de loisirs et du camping de Neufont : 750 000 €

Par ailleurs, concernant l'accord départemental de relance le Grand Périgueux s'est positionné pour des financements complémentaires concernant :

- Les voies bus
- Le prolongement de la voie verte entre Trélissac et Escoire
- La Gendarmerie à Vergt

→ La participation à l'achat des masques

L'Etat accompagne l'acquisition de masques "grand public", à usage unique ou réutilisables commandés entre le 13 avril et le 1er juin 2020. Sa participation s'élève à 50 % du coût TTC des masques, sur la base du prix d'achat réel, dans la limite de 84 centimes/masque pour les masques à usage unique et de 2 €/masque pour les masques réutilisables (prix TTC). La contribution de l'Etat sera donc au maximum de 0,42 € par masque à usage unique et de 1 € par masque réutilisable. A ce titre le Grand Périgueux bénéficie d'une recette de 86 932 €.

⁴ Direction départementale des finances publiques

→ Le report de certaines échéances

La première loi de finances rectificative pour 2020 a repoussé certaines échéances légales comme celle relative au vote des budgets primitifs 2020 et au taux des taxes. En outre, la réunion des commissions locales d'évaluation des charges transférées, pour les transferts de compétences au 1^{er} janvier 2020 est différée d'un an. Elles devront se tenir au plus tard le 30 septembre 2021 et non le 30 septembre 2020. De même la réforme des critères de la dotation de solidarité communautaire est repoussée d'un an, elle entrera en vigueur en 2021 (voir supra).

→ La suspension de l'encadrement des dépenses de fonctionnement des plus grosses collectivités

Pour atteindre ses objectifs européens en matière de finances publiques (déficit à moins de 3% du PIB et dette inférieure à 60 % du PIB), le législateur avait instauré un dispositif d'encadrement de l'évolution des dépenses de fonctionnement des principales collectivités territoriales du Pays. En contrepartie de la fin de la baisse de la DGF, les 322 collectivités les plus importantes se voyaient appliquer un objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement compris entre 0,75 et 1,65 %. Les dépenses « en dépassement » venaient en réfaction⁵ de leur dotation globale de fonctionnement de l'année suivante. Avec la crise sanitaire et la nécessité de relancer l'économie cet objectif a été suspendu jusqu'à nouvel ordre.

Ainsi, le législateur aura voté 4 lois de finances rectificatives en 2020 en changeant de paradigme par rapport à la loi de finances initiale. La stratégie de redressement des comptes publics afin de faire passer le déficit public sous la barre des 3 % est abandonné. L'heure est dorénavant au soutien de l'économie grâce à une politique interventionniste, y compris au niveau européen, dans laquelle le rôle des collectivités est toutefois limité.

- **2- La loi de finances initiale pour 2021**

Les lois de finances précédentes avaient un impact majeur pour les collectivités (contrats de stabilité, suppression de la taxe d'habitation), la loi de finances 2021 comprend une mesure structurelle majeure pour le monde local, avec d'une nouvelle baisse d'imposition, cette fois au profit des entreprises industrielles.

→ Baisse de 10 milliards des « impôts de production »⁶

Cette mesure va dans le sens d'une réforme qui poursuit un cycle d'allègements de la fiscalité locale des entreprises annoncée en 1999 avec la baisse de la part salariale de la taxe professionnelle et poursuivie en 2010 avec sa suppression. Il s'agit de baisser le poids de la fiscalité assise sur les facteurs de production (ne tenant pas compte des résultats), et pesant donc in fine sur l'investissement des entreprises, c'est-à-dire l'un des principaux facteurs de compétitivité.

⁵ à un taux de 75 ou 100 % selon que les collectivités s'inscrivaient volontairement ou non dans la démarche

⁶ Source : la gazette des communes, club finances

Pour ses promoteurs, l'objectif de cette baisse est de favoriser l'attractivité de la France. Concrètement, le gouvernement prévoit :

- En premier lieu, de supprimer l'intégralité de la part de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) perçue par les régions, soit – 7,25 milliards d'euros.

Cela se matérialiserait pour les entreprises par la baisse du taux national, de 1,5 à 0,75 %. En compensation, les régions se verraient affecter une part supplémentaire de TVA. Le gouvernement prévoit également de plafonner la contribution économique territoriale (CET) à 2 % de la valeur ajoutée produite (contre 3 % aujourd'hui), de façon à éviter que les communes, EPCI et départements ne captent les gains accordés aux entreprises par la suppression de la part régionale de CVAE ;

- En second lieu, le gouvernement prévoit de réduire de moitié la cotisation foncière des entreprises (CFE) (- 1,75 milliard d'euros) et la taxe foncière sur le bâti (TFPB) (- 1,54 milliard d'euros) acquittées par les entreprises de certains secteurs, en agissant sur les modalités de calcul des bases (valeur locative) et sur le dynamisme de ces impositions (modalités de révision). Les modalités de fixation des valeurs locatives des établissements industriels sont ainsi aménagées (abandon de la méthode dite « comptable »), de façon à les aligner sur les locaux commerciaux dont l'évolution est moins dynamique (fondée sur le marché locatif). En compensation, les collectivités bénéficieront d'un nouveau prélèvement sur les recettes de l'État. Celui-ci compensera l'intégralité des pertes, sur la base du dynamisme des bases locales, à l'exclusion des évolutions potentielles de taux sur cette part. Les collectivités supporteront donc financièrement une part de cette réforme et verront le périmètre de l'assiette fiscale taxable se réduire. L'objectif poursuivi par le gouvernement est néanmoins de conserver l'intéressement des collectivités à l'accueil de nouveaux établissements industriels.

En 2020, 23% des bases et 7% des biens passibles de CFE au Grand Périgueux étaient évalués selon la « méthode comptable ».

Le Grand Périgueux et ses communes perdront leur pouvoir de taux sur ces entités, tant en matière de CFE que de taxe foncière.

En contrepartie de cette participation subie des collectivités au plan de relance, le projet de loi de finances 2021 prévoit qu'un tiers du plan de relance soit territorialisé par contractualisation avec les collectivités. Pour les collectivités locales, près d'un tiers de la somme annoncée devrait être consacré aux missions d'aménagement du territoire et une partie des crédits seront déconcentrés aux préfets de Départements et Régions. Souhaitant un décaissement rapide des crédits afin d'accroître l'impact sur la croissance, le gouvernement table sur des dépenses de l'ordre de 10 milliards d'€ dès cette année, notamment pour le soutien à l'emploi des jeunes. Aussi pour soutenir l'investissement local, après avoir obtenu, cette année, 1 milliard d'autorisation d'engagement supplémentaire de la DSIL, les collectivités bénéficieront de 4 milliards en 2021 dont 1 milliard d'€ de crédits dédiés à la rénovation thermique des bâtiments communaux et départementaux.

→ Prolongation de la clause de sauvegarde de 2021

Par amendement, le gouvernement a accepté l'application en 2021 de la clause de sauvegarde, pour sa partie fiscale, mise en place en 2020. Cette mesure était demandée par les collectivités du fait du décalage d'un an dans la perception de la CVAE dont le produit pourrait être fortement impacté par la crise. Au jour de la rédaction de ce rapport l'Etat a pré-notifié la CVAE 2021 en baisse de 6%.

Pré notification de la CVAE 2021 : - 341 284 € - 6%

→ Réforme des indicateurs financiers suite à la réforme de la taxe d'habitation

La suppression de la taxe d'habitation et la réforme de l'évaluation de la valeur locative des établissements industriels aura une incidence sur plusieurs indicateurs qui déterminent des dotations aux collectivités comme la DGF ou le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC).

Il s'agit :

- du potentiel fiscal qui mesure la richesse potentielle d'une collectivité en neutralisant les effets de taux,
- de l'effort fiscal, qui est un indicateur de pression fiscale,
- du coefficient d'intégration fiscale, le CIF, qui mesure le poids relatif des intercommunalités et de leurs communes membres dans le produit fiscal local total.

L'article 58 du projet de loi de finances détaille un dispositif de « neutralisation » des indicateurs financiers, qui servent à la répartition des dotations et fonds de péréquation. Les indicateurs financiers de chaque commune ou ensemble intercommunal sont, chacun, majorés ou minorés d'une fraction de correction visant à égaliser les variations. Les conditions précises de calcul seront déterminées par décret en tenant compte de la différence de produits pris en compte pour le calcul des critères en 2021 et 2022 (recettes 2020 et 2021).

Schématiquement, il s'agira de recalculer les critères 2021 sur la base des dispositions de 2022, de constater un écart, et d'intégrer cet écart dans le calcul des critères 2022 pour neutraliser l'impact de la suppression de la TH et de la réduction de moitié des bases des établissements industriels.

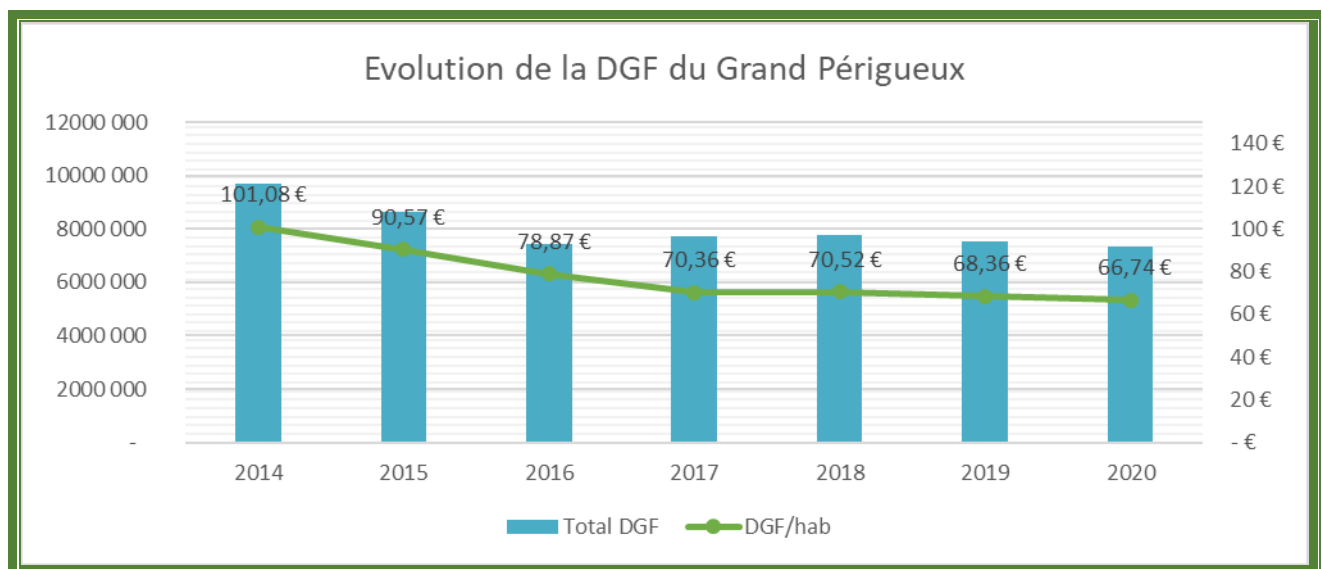
Par ailleurs la loi prévoit d'ores et déjà, la suppression progressive de ces ajustements : « En 2023, les indicateurs financiers [...] seront chacun majorés ou minorés du produit des fractions de correction [...] calculées en 2022 par un coefficient de 90%. En 2024, ce coefficient est égal à 80%, puis il diminue de 20 points par an au cours des quatre exercices suivants. ».

Bref, il ne s'agit pas de la refonte attendue des indicateurs, simplement des effets. Une réforme *a minima* en l'état, et qui laisse entièrement ouverte la question des impacts de la suppression TH et de la réduction de moitié des bases des établissements industriels, sur les critères de répartition des dotations aux collectivités.

Ces modifications sur les indicateurs financiers n'entreront en vigueur qu'en 2022, ce qui laisse encore l'année 2021 pour procéder à des ajustements ou discussions avec l'Etat⁷.

➔ Stabilité de la dotation globale de fonctionnement au niveau national

Globalement les concours financiers aux collectivités sont stables. Toutefois, au sein d'une enveloppe fermée les dotations de solidarité urbaines et rurales (DSU, DSR) seront à nouveau majorées de 90 millions d'€ chacune. Dans ce contexte, les dotations des collectivités qui n'en sont pas bénéficiaires pourraient baisser. C'est pour cela que le Grand Périgueux a bâti sa prospective financière sur une hypothèse de baisse de DGF de 1% l'an soit une baisse de 1,1 million d'€ sur la période 2021-2025.



Lecture du graphique : la DGF du Grand Périgueux a baissé de 35 € par habitant sur 7 exercices. Si la DGF par habitants était restée à son niveau de 2014 la DGF 2020 serait plus élevée de 3,5 millions d'€ en 2020.

➔ Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour tous

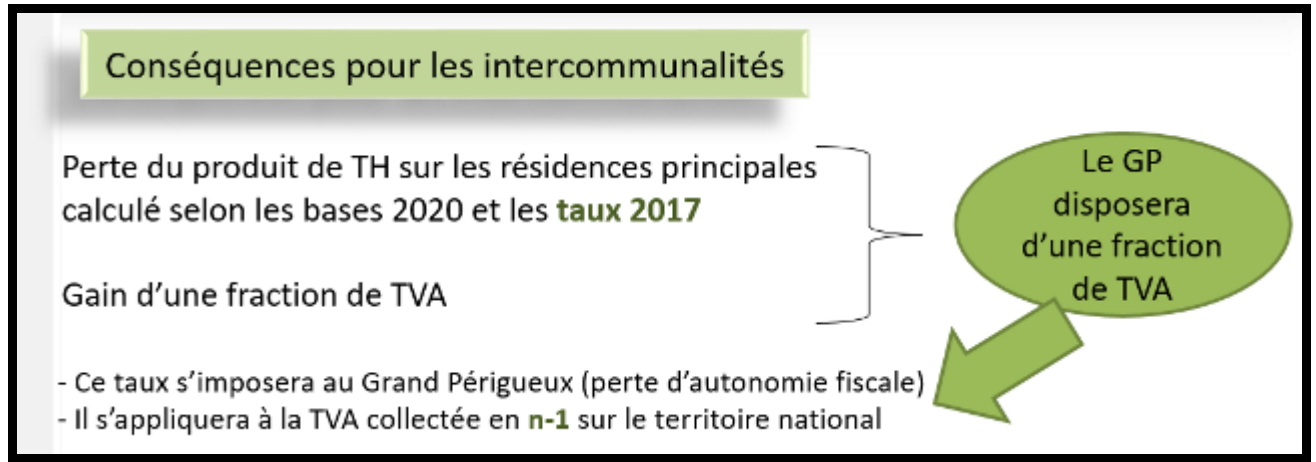
Le projet de loi de finances poursuit la réforme de la fiscalité locale avec :

- la suppression du premier 1/3 de taxe d'habitation (30 %) pour les 20 % de contribuables les plus aisés à compter de 2021 (2,4 Milliards),
- le transfert de la taxe foncière des propriétés bâties des départements aux communes,

⁷ Source : blog des finances locales EXFILO

- le transfert d'une fraction de TVA aux départements et EP
 taxe d'habitation sur les résidences principales au 1^{er} janv

Rappel du mécanisme de compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour les intercommunalités (ref : ROB 2019 p7)



➔ Nouvelle possibilité d'exonération de CFE pour les créations d'entreprises

L'article 42 du projet de loi de finances offre aux collectivités, dans les conditions de droit commun⁸, d'accorder une exonération de CFE à 100 % pour les créations d'entreprises (actuellement ce dispositif est limité à deux ans, et le Grand Périgueux l'a mis en place).

B. LES RESULTATS 2020

Avant-propos : rappel de l'architecture budgétaire du Grand Périgueux

Le Grand Périgueux comporte, au-delà du budget principal, 6 budgets annexes. Le tableau suivant reprend les compétences incluses dans chacun de ces budgets

Budget Principal	Regroupe toutes les activités « administratives ⁹ » du Grand Périgueux, non incluses dans un budget annexe.
Immobilier d'entreprises	Budget annexe permettant le suivi des opérations immobilières et foncières destinées à la location à des tiers privés. Budget assujetti à la TVA ¹⁰ sauf pour la Maison de santé de Vergt.
ZAE	Budget dit « de lotissement ». Il comptabilise les opérations d'acquisitions, viabilisation ainsi que les cessions des terrains situés dans des zones d'activités économiques. Il est assujetti à la TVA et tenu en comptabilité de stock.

⁸ Vote avant le 1^{er} octobre pour une application en N+1

⁹ Par opposition aux activités dites « commerciales »

¹⁰ Un budget assujetti à la TVA permet le traitement de la TVA comme une entreprise (déduction sur les dépenses et collecte sur les recettes), l'assujettissement permet aux collectivités de déduire la TVA de leurs achats quand elles ne sont pas éligibles au FCTVA (ex : perception de recettes commerciales, investissement sur le patrimoine d'un tiers...)

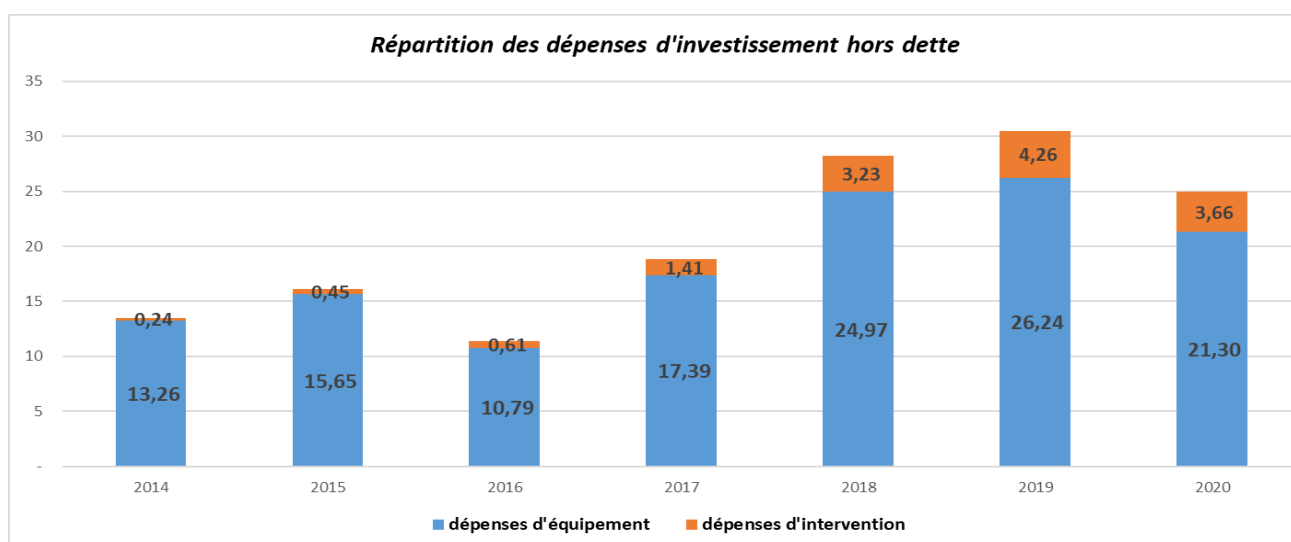
Eau potable	Gestion de l'eau potable des communes qui n'adhéraient pas à un syndicat d'eau (Boulazac, Champcevinel, Cornille, Escoire et Trélissac) et de celles qui adhèrent au SMLE jusqu'au 31/12 (Antonne, Périgueux, Sarliac sur l'Isle, Savignac les Eglises, Sorges-et-Ligueux) Budget assujetti à la TVA. <i>NB : la gestion des eaux pluviales urbaines concerne le budget principal.</i>
Assainissement	Gestion de l'assainissement collectif et individuel sur l'ensemble des communes. Budget assujetti à la TVA
Transport et mobilités	Budget regroupant l'ensemble des dispositifs liés aux transports publics, l'intermodalité, l'aménagement et l'exploitation du réseau de transport public, à l'exception des fonds de concours. Budget partiellement assujetti à la TVA.
Aéroport	Gestion de la plateforme aéroportuaire de Bassillac de janvier à mars 2020. Budget assujetti à la TVA. Il est supprimé au 31/12/2020.

1- Un niveau d'investissement important malgré la crise

A la date de rédaction du présent rapport, les comptes ne sont pas clos. Aussi les éléments liés aux réalisations de l'exercice 2020 sont-ils des estimations. Les données concernant l'investissement sont consolidées c'est-à-dire qu'elles intègrent les dépenses de l'ensemble des budgets : budget principal et budget annexe, elles sont présentées en unité budgétaire¹¹.

Avec près de 25 millions d'€ d'investissement malgré le confinement et un renouvellement électoral, le Grand Périgueux a maintenu son effort de soutien à l'économie et aux acteurs du territoire.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
dépenses d'investissement hors dette	13,50	16,10	11,40	18,80	28,20	30,50	24,96



¹¹ HT et TTC selon le mode de vote de chaque budget

Les dépenses d'investissement de l'exercice concernent à hauteur de 11,92 millions d'euros, soit 48% des dépenses, les politiques en faveur de l'environnement (mobilités, assainissement, déchets, gestion des eaux et prévention des inondations). Elles se décomposent de la façon suivante (en millions d'euros) :

Transport et mobilités	6,57	26%
Assainissement	5,25	21%
déchets	3,65	15%
siège, administration	1,56	6%
habitat	1,14	5%
Dév.économique	1,04	4%
Immobilier d'entreprises	0,97	4%
attributions de compensation	0,74	3%
piscines	0,71	3%
Fonds de concours	0,51	2%
crèches	0,50	2%
Eaux pluviales GEMAPI	0,38	2%
autres compétences	1,94	8%

dépenses d'investissements par budgets		
Principal	11,92	48%
Transport et mobilités	6,57	26%
Assainissement	5,25	21%
Immobilier d'entreprises	0,97	4%
Eau	0,25	1%

Pour 2020, 3,66 millions d'€ de dépenses d'investissement concernent des dépenses d'intervention, c'est-à-dire des concours attribués à des tiers : fonds de concours aux communes, redressement de l'Office Public d'Habitat, bailleurs sociaux, Périgord numérique, Université de Bordeaux, aides aux entreprises....

Les opérations les plus importantes de l'exercice ont été :

**Bornes de collecte des déchets ménagers
(3, 05 M€)**



**Bus et Vidéo protection
(1,47 M€)**



**Halte de Boulazac et Niversac
 (2.1 M€)**



(1,22M€)



**Commencement Pôle Aliénor
 (0.9 M €)**



2- Un niveau d'épargne du budget principal en deçà des attentes de la chambre régionale des comptes

Pour rappel, l'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de la section de fonctionnement. Cette différence, rapportée aux recettes réelles de fonctionnement est appelé taux d'épargne.

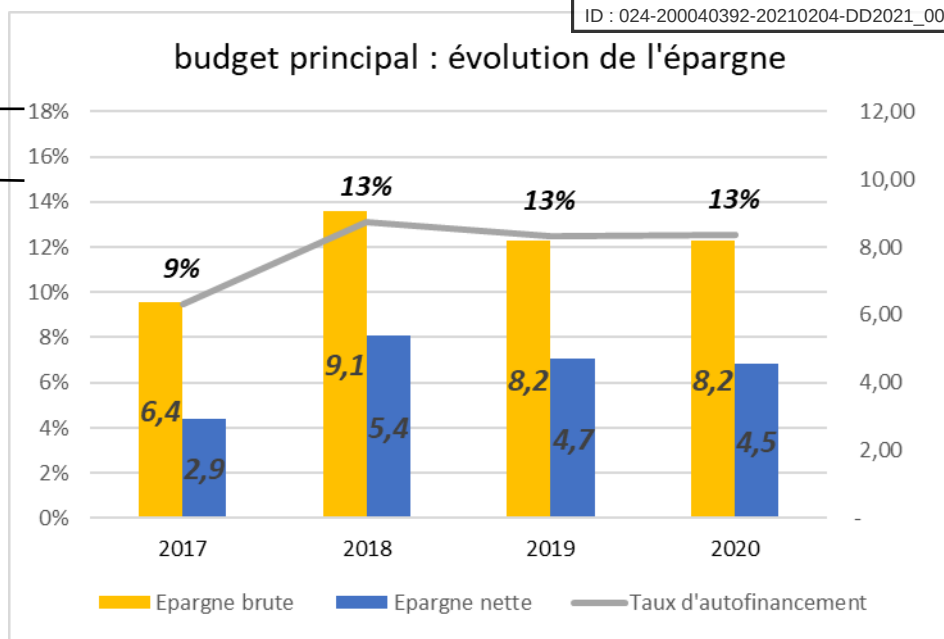
Les juridictions financières préconisent un taux d'épargne supérieur à 20%, comme l'a rappelé la Chambre régionale des comptes dans son dernier rapport d'observation. Le Grand Périgueux, pour sa part, s'est fixé dans la délibération relative à son socle financier et fiscal adopté en 2017, un objectif d'épargne brute de 15%.

EBF en % des produits de gestion	<18	niveau insuffisant
	de 18 à 20	niveau faible
	de 20 à 22	niveau satisfaisant
	>22	niveau élevé

Les ratios d'épargne de la chambre régionale des comptes (source rapport CRC 2019 page 64)

18% : niveau moyen des intercommunalités

15% : objectif fixé par le Conseil communautaire



Lecture du graphique : le niveau d'autofinancement du Grand Périgueux s'est redressé en 2018 et il est stable depuis, tout en restant inférieur à la moyenne des intercommunalités et aux objectifs du Conseil communautaire

Pour information, le niveau d'épargne des communes du Grand Périgueux était de 21% en 2019 (source DGCL), par ailleurs le taux d'épargne moyen des intercommunalités était en 2018 de 18%¹².

Le niveau d'épargne du budget principal du Grand Périgueux s'est redressé en 2018 sous l'effet du plan de redressement intitulé « nouvelle stratégie budgétaire ». Il est stable depuis 2018, autour de 13%, l'épargne brute devrait être de 8,2 M€ en 2020, le Grand Périgueux aurait dû disposer de 1,6 million d'€ d'épargne supplémentaire pour atteindre l'objectif fixé de 15 %.

Le niveau d'épargne du budget principal se stabilise en 2020 comme le montre le tableau qui comprend :

- L'épargne brute,
- L'épargne nette : Epargne brute – remboursement de la dette en capital,
- Délai de désendettement : nombre d'année d'épargne brute nécessaires pour rembourser la dette (capital restant dû au 31 décembre / épargne brute).

	2016	2017	2018	2019	2020 ¹³
Epargne brute¹⁴ (en millions d'€)	5,52	6,37	9,06	8,20	8,2
Epargne nette (en millions d'€)	3,52	2,93	5,38	4,76	4,6
délai de désendettement (en année)	4,0	4,5	3,8	4,2	4,6

¹² Source : DGCL/ministère de la cohésion des territoires, les collectivités locales en chiffres 2020, page 49

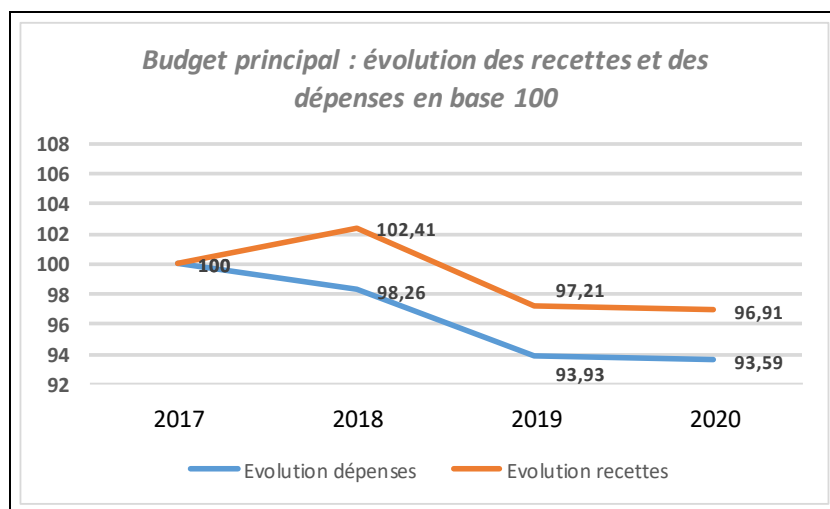
¹³ Prévisions au 4 janvier 2021

¹⁴ Jusqu'en 2018, il s'agit de l'agrégat du budget principal et des budgets annexes à caractère administratif, supprimés en 2019

On peut noter que ce taux d'épargne est supérieur à celui présenté dans le budget initial (+ 1,6 M€, +2,6 points), cela s'explique principalement par la réduction des dépenses explicable par la réduction de l'activité, conséquence des périodes de confinement, à 93,5% au lieu des 97,5% anticipés soit une réalisation inférieure de 1,75 millions d'€ aux prévisions de novembre. Parmi elles, la masse salariale est réalisée à 96%.

taux de réalisation budget principal	2017	2018	2019	2020 ¹⁵
dépenses réelles de fonctionnement	98,82%	97,00%	97,57%	93,5%
recettes réelles de fonctionnement	100,95%	100,71%	101,03% ¹⁶	99,2%

Concernant l'évolution des charges et des produits, en référence à l'exercice 2017 on constate une baisse des dépenses réelles de fonctionnement à compter de l'exercice 2018, y compris en 2020.



S'agissant des recettes la baisse s'explique en 2019 par la création du budget annexe des zones d'activités économiques, demandée par la Chambre régionale des comptes, pour traiter les ventes de terrains qui étaient précédemment imputées sur le budget principal et en 2020 par les effets du confinement sur les produits des services.

Pour les budgets annexes, au moment de la rédaction du présent rapport, les nouveaux budgets « eau » et « assainissement » comprennent en exploitation des recettes partielles (environ 6 mois de perception des redevances). En fonction des retours des délégataires des rattachements de recettes pourront être opérés avant la présentation du compte administratif. Par ailleurs ces budgets n'ont pas bénéficié des reports antérieurs excédentaires qui ont été repris dans les budgets communaux. Les budgets annexes « immobilier d'entreprises » et « transport et mobilités » bénéficient par ailleurs d'une bonne santé financière.

Tendanciellement, le niveau d'épargne des budgets annexes ne présente pas de difficultés à ce jour.

2020	Immobilier d'entreprises	Transport et mobilités	Assainissement	Eau
Epargne brute (en millions d'€)	0,15	2,04	0,38	-0,04
Taux d'épargne	39%	19%	11%	
Epargne nette (en millions d'€)	0,09	1,10	-1,02	-0,14
Délai de désendettement (en année)	10,3	6,8	34,4	

Compte administratif 2020 projeté : niveau d'épargne et ratios de désendettement

¹⁵ Prévisions

¹⁶ Donnée retraitée, les recettes de cessions des terrains à vocation économique au budget ZAE ont été retirées

- 4- Un financement qui a significativement reposé sur l'emprunt

Le programme d'investissement du Grand périgueux reste majoritairement financé par la dette, qui augmente sur l'ensemble des budgets.

	<i>Principal</i>	<i>Immobilier d'entreprises</i>	<i>Transport et mobilités</i>	<i>Assainissement</i>	<i>Eau</i>
Remboursement dette (en millions d'€)	3,65	0,1	0,9	1,4	0,1
Emprunts nouveaux (en millions d'€)	7,0	0,5	2,9	2,2	0,8
Evolution de l'endettement	11%	29%	15%	6%	25%
Dette au 31/12 (en millions d'€)	37,9	1,6	13,9	13,1	2,8
Délai de désendettement (en année)	4,6	10,3	6,8	34,4	

Encours de la dette consolidé au 31/12/2020 : 71,2 millions d'€
soit 649 €/habitant¹⁷

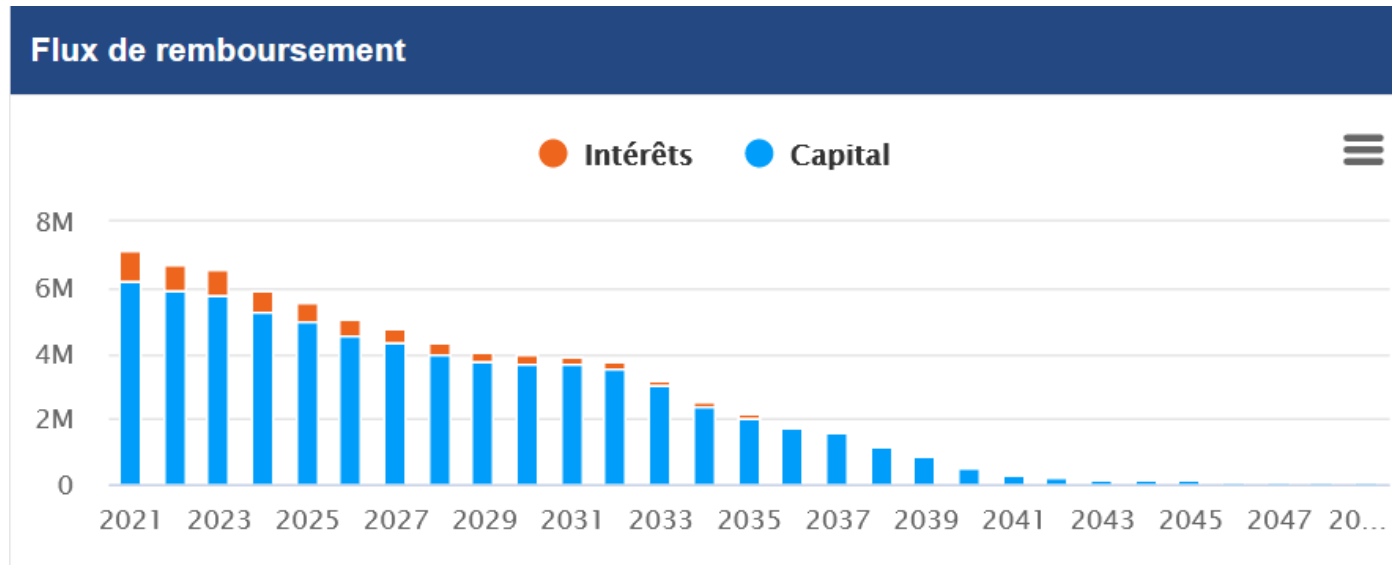
¹⁷ Dont 2,2 millions d'Euros sur le budget ZAE non inclus dans le tableau ci-avant

opération	montant	budget	type de taux	durée	organisme	taux		
Bornes enterrées	2 000 000 €	Principal	fixe	15	AFL	0,39%	2 000 000 €	2 000 000 €
Bornes redevances incitatives	500 000 €	Principal	fixe	15	AFL	0,39%	500 000 €	500 000 €
Véhicules déchets	575 000 €	Principal	fixe	15	AFL	0,39%	575 000 €	575 000 €
<i>sous total</i>	3 075 000 €						3 075 000 €	3 075 000 €
Acquisitions Zone d'activités EPICENTRE (Conforama)	300 000 €	Principal	fixe	20	AFL	0,56%	300 000 €	300 000 €
Crèche BEBE CLUB	200 000 €	Principal	fixe	20	AFL	0,56%	200 000 €	200 000 €
Travaux Eaux Pluviales (ST ALVERE/MARSAC/COURSAC)	310 000 €	Principal	fixe	20	AFL	0,56%	310 000 €	310 000 €
Acquisitions (SCI COPINI PERIOUEST)	220 000 €	Immobilier d'entreprises	fixe	20	AFL	0,56%	220 000 €	220 000 €
Acquisitions de bus	780 000 €	Transport et mobilités	fixe	20	AFL	0,56%	780 000 €	780 000 €
Travaux NEUFONT (préfinancement)	200 000 €	Principal	fixe	20	AFL	0,56%	200 000 €	200 000 €
Acquisitions foncières (33 av Gal De GAULLE)	330 000 €	Transport et mobilités	fixe	20	AFL	0,56%	330 000 €	330 000 €
Acquisitions foncières (Bâtiments gare de Périgueux 71 + 72)	675 000 €	Transport et mobilités	fixe	20	AFL	0,56%	675 000 €	675 000 €
Piscine NIVERSAC (emprunt N° 2)	500 000 €	Principal	fixe	20	AFL	0,56%	500 000 €	500 000 €
Halte ferroviaire Boulazac (emprunt N° 2)	590 000 €	Transport et mobilités	fixe	20	AFL	0,56%	590 000 €	590 000 €
Plan de relance petits travaux	500 000 €	Principal	fixe	20	AFL	0,56%	500 000 €	500 000 €
<i>sous total</i>	4 605 000 €						4 605 000 €	4 605 000 €
Mise en séparatif PERIGUEUX (dont TOURNY, LAVOISIER)	460 000 €	Assainissement	fixe	25	Société Générale	0,70%	460 000 €	460 000 €
Mise en séparatif SANILHAC (MALADRERIE/RAMPINSOLLE/GUICHARD/PROM)	192 000 €	Assainissement	fixe	25	Société Générale	0,70%	192 000 €	192 000 €
Assainissement MERILLER/DE GAULLE	300 000 €	Assainissement	fixe	25	Société Générale	0,70%	300 000 €	300 000 €
Programme de réhabilitation 2016-2019 : MONTAIGNE, RUE DES PRES	135 000 €	Assainissement	fixe	25	Société Générale	0,70%	135 000 €	135 000 €
Réseau BOULAZAC dont RD5E2	461 000 €	Assainissement	fixe	25	Société Générale	0,70%	461 000 €	461 000 €
Réseau SALTGOURDE	50 000 €	Assainissement	fixe	25	Société Générale	0,70%	50 000 €	50 000 €
Réseaux divers (SORGES, ESCOIRE, SARLIAC)	130 000 €	Assainissement	fixe	25	Société Générale	0,70%	130 000 €	130 000 €
STEP SALTGOURDE	104 000 €	Assainissement	fixe	25	Société Générale	0,70%	104 000 €	104 000 €
STEP LAURIERE	50 000 €	Assainissement	fixe	25	Société Générale	0,70%	50 000 €	50 000 €
Travaux réseau d'eau BOULAZAC JAUNOUR	144 000 €	Eau	fixe	25	Société Générale	0,70%	144 000 €	144 000 €
Préfinancement budget eau	500 000 €	Eau	fixe	25	Société Générale	0,70%	500 000 €	500 000 €
<i>sous total</i>	2 526 000 €						2 526 000 €	2 526 000 €
fonds de solidarité	220 000 €	Principal	fixe	20	Banque Postale	0,72%	220 000 €	220 000 €
aide à l'investissement des entreprises	350 000 €	Principal	fixe	20	Banque Postale	0,72%	350 000 €	350 000 €
redressement Office Public de l'Habitat	600 000 €	Principal	fixe	20	Banque Postale	0,72%	600 000 €	600 000 €
domofrance campus, logements SEITA	420 000 €	Principal	fixe	20	Banque Postale	0,72%	420 000 €	420 000 €
charges exceptionnelles COVID	320 000 €	Principal	fixe	20	Banque Postale	0,72%	320 000 €	320 000 €
acquisition COPINI (PERI OUEST)	160 000 €	Immobilier d'entreprises	fixe	20	Banque Postale	0,72%	160 000 €	160 000 €
rénovation multiple LACROPTE	145 000 €	Immobilier d'entreprises	fixe	20	Banque Postale	0,72%	145 000 €	145 000 €
Mériller-Pyramides COULOUNIEUX CHAMIERES	290 000 €	Transport et mobilités	fixe	20	Banque Postale	0,72%	290 000 €	290 000 €
BHNS Wilson PERIGUEUX	260 000 €	Transport et mobilités	fixe	20	Banque Postale	0,72%	260 000 €	260 000 €
Acquisition Chièzas	165 000 €	Zone d'Activités Economique	fixe	20	Banque Postale	0,72%	165 000 €	165 000 €
Mériller de Gaulle emprunt n°2 COULOUNIEUX CHAMIERES	345 000 €	Assainissement	fixe	20	Banque Postale	0,72%	345 000 €	345 000 €
<i>sous total</i>	3 275 000 €						3 275 000 €	3 275 000 €
emprunt complémentaire	2 000 000 €	Non affecté à ce jour	fixe	20	AFL	0,46%	2 000 000 €	- €
prêt relais Quartier d'Affaires du Grand Périgueux	1 000 000 €	Zone d'Activités Economique	fixe	2	Banque Postale	0,27%	1 000 000 €	- €
Aquapret (travaux eau potable ESCOIRE)	109 000 €	Eau	fixe	25	Banque des territoires	0,63%	109 000 €	- €
Aquapret (travaux eau potable ESCOIRE)	35 000 €	Eau	variable	25	Banque des territoires	Livret A + 0,60%	35 000 €	- €
Pôle des services mutualisés ALIENOR	7 500 000 €	principal	variable	40	Banque des territoires	livret A+1,05%	7 500 000 €	- €
Total	24 125 000 €						24 125 000 €	13 481 000 €

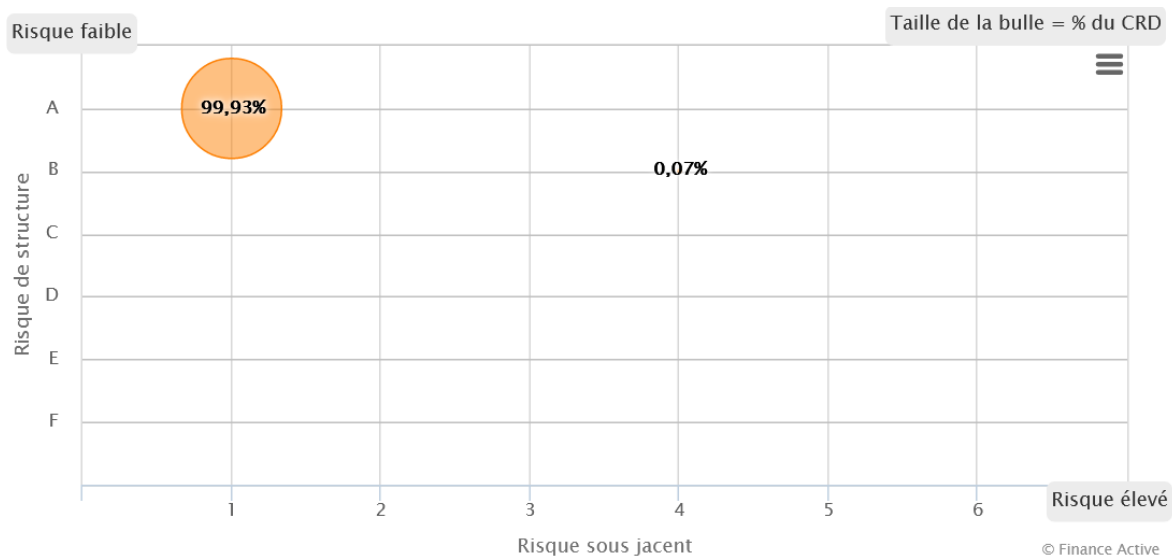
Les prêts ci-dessus détaillés ont fait l'objet de deux campagnes d'emprunt, l'une en fin d'année 2020, l'autre en fin d'année.

Deux prêts (PSPL : prêt secteur public local) sont contractés avec la Banque des territoires avec leurs propres particularités (Aqua prêt finançant des travaux d'eau potable/emprunt sur 40 ans pour le Pôle des services mutualisés).

La dette du Grand Périgueux représente 71,2 millions d'€ au 31/12/2020 au taux moyen de 1,41%. Son profil d'extinction est relativement linéaire.



Le stock de dette est principalement composé d'emprunts à taux fixe (89%). La dette est saine et sans risque (quasiment 100% de la dette obtient le meilleur score possible selon la charte de bonne conduite).



Lecture du graphique : 99,93 % de la dette du Grand Périgueux est classée A1 (c'est-à-dire sans risque) selon la charte de bonne conduite

Récapitulatif des résultats projetés de l'exercice

Simulation au 5 janvier 2021

	Principal	immobilier d'entreprises	Transport et mobilités	Assainissement	Eau
Recettes de fonctionnement	65,33	0,39	10,78	3,50	0,11
Dépenses de fonctionnement	56,60	0,22	8,56	2,65	0,11
intérêts de la dette	0,53	0,02	0,18	0,47	0,05
Epargne brute (RF-DF)	8,20	0,15	2,04	0,38	- 0,04
Capital de la dette	3,65	0,06	0,94	1,40	0,10
Epargne nette	4,55	0,09	1,10	- 1,02	- 0,14
Recettes d'Investissement hors emprunt	9,29	0,75	7,09	4,22	0,00
Emprunts	7,00	0,53	2,93	2,23	0,75
Dépenses d'Investissement hors dette	11,92	0,97	13,34	7,53	0,25
Total du budget	72,70	1,27	23,02	12,04	0,50

Taux d'épargne	12,6%	39,4%	18,9%	10,9%	-37,5%
délai de désendettement au 31/12	4,6	10,3	6,8	34,4	-65,7

C. UN AMBITIEUX PLAN D'AMELIORATION DE L'EPARGNE QUI S'ACHEVE (2017-2022)

Afin de permettre la réalisation du projet de mandat 2014-2020, et sur la base du constat d'une certaine dégradation de la capacité d'épargne du Grand Périgueux, liée à la contribution au redressement des finances publiques entre 2014 et 2026, un travail partagé, instruit en commission au cours de l'année 2017, a fait émerger un plan ambitieux d'économies et d'optimisations, sous l'appellation de nouvelle stratégie budgétaire (NSB).

43 mesures ont donc été votées fin 2017 et sont mises en œuvre depuis 2018, ayant pour objectifs de réduire ou contenir les charges et de dynamiser certaines recettes.

Les objectifs, revus à la marge en 2019, étaient les suivants :

En M€	2018	2019	2020	2021	2022	
Economies	1,86	0,89	0,27	0,07	0,02	3,11 M€
Fiscalité	0,55	0,5	0,9	0,5		2,45 M€

Au total, la NSB avait pour objectif de reconstituer près de 5.5 M€ d'épargne de gestion.

Sa mise en œuvre est assez conforme aux objectifs s'agissant de la réduction des dépenses. En revanche, les leviers envisagés sur les recettes, notamment fiscales, n'ont pas été mis en œuvre.

	En M€	2018	2019	2020
Economies	Prévu	1,86	0,89	0,27
	Réalisé	1,85	0,56	0,215
Fiscalité	Prévu	0,55	0,5	0,9
	Réalisé	0,55	0	0

Au total, 2.6 M€ de dépenses sont économisées chaque année (85% de l'objectif) et 0.55M€ de recettes annuelles nouvelles sont générées (22% de l'objectif).

Parmi les mesures détaillées dans le tableau ci-après, certaines ont constitué des décisions symboliques fortes, touchant aux services rendus, avec un effet levier significatif sur le plan financier (suppression de la ligne aérienne, restructuration de l'offre de transport public suppression du journal d'information, suppression du salon national FODALI...); d'autres ont concerné l'organisation même de la structure, et les efforts sur le personnel se sont traduits par la suppression de 22 postes, hors les effets de transferts de compétence.

Cette démarche volontaire et ambitieuse a permis de porter le niveau de l'épargne près de l'objectif fixé alors par le conseil communautaire. Il s'agissait d'atteindre un taux d'épargne brute de 15%, il est de 12,4% à fin 2019.

La chambre régionale des comptes a souligné dans son rapport rendu le 12 septembre 2019, que « ...la CAF nette du budget principal et des budgets à caractère administratif a en effet augmenté : 4.2M€ contre 0.9 M€ en 2017... ».

On peut penser aujourd'hui que le même exercice de recherche d'économies serait plus difficile à réaliser.

Les mesures d'économies 2018-2022 :

Mesures d'optimisation votées		Mise en œuvre (prévision en a				
Politique	Mesure	2018	2019	2020	2021	2022
Gestion des déchets	Arrêt de la distribution gratuite des sacs noirs	50 000 €				
	Redéploiement des agents de collecte sur une régie d'entretien des espaces verts	80 000 €	225 000 €			
	Redéploiement des agents de collecte sur syndicat rivières		26 250 €	75 000 €		
	Déchèteries : internalisation de l'entretien des espaces verts	15 000 €				
	Exercice en régie de la collecte sur la commune de Paunat	100 000 €				
	Fin des participations aux autres interco pour accès déchetteries (St Astier+SYGED)		10 000 €			
	Exercice en régie de la collecte sur Sorges et Ligueux et Savignac		50 000 €	50 000 €		
	Revalorisation de la redevance spéciale de 5 % par an			Non atteint	20 000 €	20 000 €
Ressources Humaines	Non remplacement de départs d'agents	100 000 €	100 000 €	110 000 €	50 000 €	
	Non titularisation de 4 contrats aidés	50 000 €				
	Baisse de 10 % des remplacements	Abandonné				
Communication	Suppression du stand à la foire expo	26 000 €				
	Baisse de 10 % des partenariats culturels et sportifs		50 000 €			
	Suppression de l'édition papier du magazine	112 500 €				
	Arrêt des insertions publicitaires récurrentes, hors annonces légales	27 000 €				
Administration générale	Vente du siège de la CCPVT, du local du SMCTOM de Vergt et des terrains adjacents (économies sur frais de gestion)		15 000 €			
	Économies sur les contrats de prestation de services, de fournitures...	En cours				
Développement durable	Abandon des actions externalisées d'éducation à l'environnement	30 000 €				
Tourisme	Non reconduction de la campagne d'affichage dans le métro (Supérigueux)	100 000 €				
	Non reconduction de l'accueil du congrès des camping-cars	25 000 €				
	Baisse de la subvention de fonctionnement à l'OTI	Abandonné : création de l'EPIC				
Economie	Baisse de la subvention de fonctionnement à la MDE	20 000 €				
	Arrêt du salon Fodali	65 000 €				
	Diminution des frais d'études en matière de développement économique	40 000 €				
	Retrait du SMAD	Abandonné : Gestion aéroport de Bassillac				
Transports	Nouvel allotissement des marchés de transport scolaire	63 000 €				
	Vente d'emplacements publicitaires commerciaux sur les bus du réseau Péribus		40 000 €	35 000 €		
	Basculement des lignes régulières en TàD	Non atteint				
	Réduction de 150 000 Km/an du kilométrage réalisé sur le réseau			Non atteint		
	Evolution des tarifs des transports réguliers et scolaires		30 000 €			
	Nouvelle organisation de la délivrance des titres de transport	Abandonné : Maison de la mobilité en projet				
	Pas de stickage des bus en 2018 (budget com)	50 000 €				
	Autres mesures transport		20 000 €			
Politique de la ville - Habitat	Suppression des subventions aux CCAS dans le cadre de la politique de la ville	15 000 €				
	Internalisation de la gestion du programme Amélia 2	Abandonné				
Enfance	Déplafonnement des tarifs	Abandonné : Contrainte CAF				
Gens du voyage	Convention avec la CC Dronne et Belle pour l'accueil des gens du voyage	20 000 €				
	Internalisation / évolution du suivi social des gens du voyage	20 000 €				
Finances	AC voirie en investissement	500 000 €				
Voie verte	Voie verte : rationalisation du niveau d'entretien	20 000 €				
Rivière Berges	Limiter l'entretien des prestations de débroussaillage de berges seulement au secteur voies vertes	50 000 €				
Aéroport	Arrêt de la ligne aérienne	270 000 €				
Total économies / optimisations		1 848 500 €	566 250 €	270 000 €	70 000 €	20 000 €

Conformes aux prévisions

Sup. aux prévisions

Inf. aux prévisions

Décalées mais conformes

II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

A. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES QUINQUENALES

1 - Un programme pluriannuel d'investissement ambitieux, à confirmer et à compléter

Lors du mandat précédent, les élus du Grand Périgueux ont défini et porté un projet d'investissement d'une grande ambition.

Ce programme a régulièrement été mis à jour par une commission de travail dédiée.

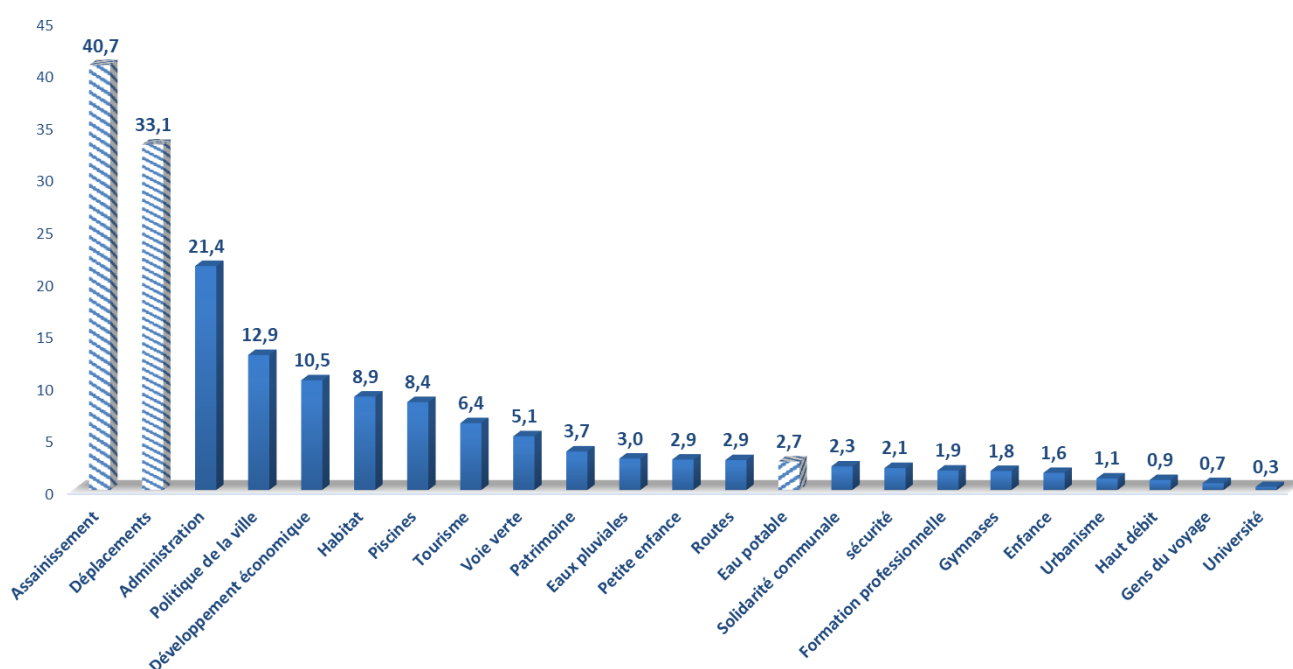
Ainsi, entre 2014 et 2019, 119 M€ sont réalisés. Ce niveau d'investissement sans précédent a permis la réalisation d'opérations significatives et structurantes pour le territoire du Grand Périgueux.

Pour autant, et du fait de sa mise à jour régulière, de nombreux investissements sont inscrits au PPI.

Les mobilités, l'environnement et les grands équipements demeurent les priorités mais il appartient à la nouvelle assemblée, tout en garantissant le déroulement des opérations en cours, d'analyser ce projet et ses priorités, à l'aune de la préparation du projet de territoire.

En ce sens, une démarche de travail est entreprise afin de cadrer les orientations de court terme sur la base du PPI engagé, et les projets de moyen terme dans le cadre d'un travail approfondi dans les objectifs et dans la forme, permettant une large participation des acteurs et des habitants du territoire, pour la définition du projet Grand Périgueux 2030.

Aussi, à ce jour, le PPI compte-t-il près de 175 M€ sur la période 2021-2025, répartis comme suit :



Ces projets se répartissent entre différents budgets, selon les montants suivants :

- Budget principal : 93 M€
- Budget Mobilités : 31.5 M€
- Budget Assainissement : 40.5 M€
- Budget Eau : 3 M€, en soulignant que pour ce budget et du fait de la préparation de la gouvernance au moyen de la création du syndicat Eau Cœur du Périgord au 1^{er} janvier 2021, aucune prospective n'est véritablement établie.

Il faut noter que dans le budget principal, 4.3 M€ sont nécessaires annuellement afin de permettre l'entretien du patrimoine et d'assurer les engagements pris ou imposés pour les attributions de compensation d'investissement versées aux communes, le redressement de l'office public d'HLM (issu de Grand Périgueux habitat), les obligations de rachat auprès de l'établissement public foncier. Cela constitue près de 22% du PPI de ce budget

Les principales opérations prévues sont :

Dans le budget principal :

- Aliénor : 16,1 M€
- Parc urbain « le silot » et passerelles : 11,1 M€
- Piscine de Niversac : 6,2 M€
- Neufont : 4,5 M€
- Réseaux d'eau pluviales : 3M €
- Crèche câlins câlines: 2,5 M€
- Fonds de concours : 2,2 M€
- Gendarmerie et lotissement : 2M€
- Réfection Aquacap : 1,9 M€
- IA centre « Claude Bernard » : 1,8 M€
- Gymnase est (Sarliac) : 1,8 M€
- Voie verte Charrières Escoire : 1,5 M€
- Restructuration VVF : 1,3 M€

Dans le budget Assainissement :

- Bassins Tampon de régulation des eaux : 9 M€
- Stations d'épurations (Saltgourde, Annesse et B., le Change, Cornille, St Mayme) : 5,3 M€

Dans le budget Mobilités :

- PEM, passerelle et parvis gare de Pgx : 9,5 M€
- Gare et parvis (navette ferroviaire Niversac, Boulazac, Marsac, Razac) : 8,1 M€
- Achats de bus : 6 M€
- Dépôt péribus et maison de la mobilité : 5,1 M€
- Schéma cyclable : 1,9 M€
- Voies bus : 1,5 M€

Dans le budget Principal :

- Requalification EPICENTRE : 3,5 M€
- Plan de soutien COVID n°1 : 2 M€
- Campus de la formation : 1,9 M€
- Requalification Péri Ouest : 1,4 M€

La déclinaison annuelle du PPI est à ce jour constituée ainsi, par budgets :

Budget principal+ Immo

En M€	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses HT	25,62	23,60	19,86	18,96	12,16
Recettes*	4,15	2,67	5,87	6,40	1,87
Coût Net	21,47	20,93	13,99	12,56	10,29

Budget Mobilités

Dépenses HT	12,92	8,45	4,55	3,3	2,45
Recettes*	2,31	2,95	2,02	0	0
Coût Net	10,61	5,5	2,53	3,3	2,45

Budget Assainissement

Dépenses HT	10,20	11,68	9,75	8,87	0
Recettes	1,50	1,73	1,44	1,31	0
Coût Net	8,70	9,95	8,31	7,57	0

Comme évoqué précédemment, il s'agit des projets envisagés sous la précédente mandature, dont certains sont déjà engagés, mais dont d'autres peuvent être réinterrogés.

Egalement, il est utile de préciser que dans le cadre du mandat qui s'est ouvert récemment, différentes demandes émergent.

Si elles sont approuvées, ces opérations, non chiffrées à ce jour pourront être intégrées au PPI, au fil des exercices budgétaires. Chaque dossier sera soumis à concertation et fera l'objet d'une validation au sein des instances communautaires.

A titre d'exemple et d'information, ne sont pas à ce jour chiffrés et intégrés au PPI, les projets suivants :

Dans le budget principal :

- Itinéraire alternatif Marival
- Implantation de nouveaux ALSH
- Maison Médicale d'Urgence
- Reconstruction des réserves du MAAP
- Déplacement de la piste d'athlétisme du stade de Périgueux (maitrise d'ouvrage Périgueux)

Dans le budget mobilités :

- BHNS 2 : Aquacap/ Hôpital/ cré@vallée
- BHNS 1 : prolongation voie cyclable/voie bus dédiée entre le parking Mériller et la gare de Marsac
- Prolongations voie verte (à l'Est et au Sud)

Dans le budget Immobilier :

- Devenir du parc des expositions de Marsac
- Déficits de restructuration des zones commerciales à revitaliser (Epicentre, Périouest, Beauronne...)

2 - La chaîne de l'épargne

a) le budget principal

Pour rappel, les hypothèses présentées lors du séminaire du 11 décembre 2020 étaient les suivantes :

- Recettes fiscales : + 1,5% par an
- Transfert de la dette « déchets » à compter de 2021 au SMD3
- Redevance incitative à compter de 2022
- **TVA** à +2% à compter de 2021
- **DGF** = -1% l'an;
- **FPIC** stable
- Emprunt à taux fixe sur 20 ans (taux de 1%)
- 500 000 € de versement mobilité affecté au budget principal (mobilités actives, fonds de concours aux communes)
- 360 000 € de charges refacturées aux budgets annexes

Par contre n'était pas pris en compte :

- D'augmentation de la contribution au SMD3 (DOB du SMD3 : +1,5 points de TEOM)

- La baisse de la CVAE

Par rapport à la prospective présentée lors du séminaire du 11 décembre, celle présentée ci-dessous comporte quelques modifications :

En dépenses :

- **Ressources humaines** : augmentation du budget de 150 000 € en 2021 et de 300 000 € à compter de 2022 afin de prendre en compte des modifications de l'organigramme et le renforcement des services (pacte de gouvernance, PCAET , urbanisme opérationnel, aide aux communes, politiques contractuelles...
- **Etudes** :
 - Abondement de crédits pour l'étude de prospective territoriale GP 2030 de 100 000 € en 2021 et 50 000 € en 2022 en remplacement de l'étude projet de mandat de 75 000 € en 2021 et 125 000 € en 2022)
 - Inscription de 25 000 € pour des études financières (attributions de compensation, charges de centralité...)
- **Location de bureaux** : inscription de 50 000 € jusqu'en 2023
- **Crèches** : majoration des frais de personnel pour le ménage (40 000 € en 2021), dont les

En recettes :

- Participation au **Plan de soutien** « aide aux loyers » : participation des communes à la politique de subvention aux entreprises : 300 000 € en 2021.
- Prise en compte de la **CVAE** notifiée à – 6%
- Intégration en 2021 des résultats prévisionnels de 2020

Traitement de la compétence « déchets » dans la prospective

2021 :

Dépenses : augmentation du niveau des dépenses de 1,2 M€ suite à la demande du SMD3
 Recettes : augmentation du taux de la TEOM à 12% suppression de la redevance spéciale, transférée au SMD3, et des recettes annexes -> 12,9 M€

A compter de 2022 :

Neutralisation des charges et produits avec la mise en place de la redevance incitative. En pratique la perception de la TEOM par le Grand Périgueux sera prolongée sur Périgueux.

Le budget principal

<i>La prospective du budget Principal</i>					
<i>NATURE</i>	<i>OB 2021</i>	<i>OB 2022</i>	<i>OB 2023</i>	<i>OB 2024</i>	<i>OB 2025</i>
<i>Recettes de fonctionnement</i>	66,58	67,77	68,80	71,83	71,58
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	62,78	63,93	64,50	65,12	65,70
<i>Total intérêts</i>	0,36	0,39	0,42	0,46	0,48
<i>Epargne brute (RF-DF)</i>	3,44	3,45	3,88	6,25	5,40
<i>Total capital</i>	2,59	2,94	3,87	4,10	1,92
<i>Epargne nette</i>	0,85	0,50	0,02	2,15	3,49
<i>Recettes d'Investissement hors emprunt</i>	13,84	5,16	8,18	7,45	3,17
<i>Emprunts</i>	14,49	19,47	13,40	10,01	6,02
<i>Dépenses d'Investissement hors dette</i>	29,18	25,13	21,61	19,60	12,68
<i>Total du budget</i>	94,91	92,40	90,39	89,28	80,77
<i>Taux d'épargne</i>	5,2%	5%	6%	9%	8%
<i>Encours au 31/12</i>	36,7	53,2	62,8	68,7	72,8
<i>délai de désendettement au 31/12</i>	10,7	15	16	11	13

La prospective quinquennale présente un niveau d'épargne inférieur à 10 % sur la période, ainsi que, par voie de conséquence¹⁸, un délai de désendettement supérieur à 10 ans.

Le budget immobilier d'entreprises

<i>La prospective du budget Immobilier d'entreprises</i>					
<i>NATURE</i>	<i>OB 2021</i>	<i>OB 2022</i>	<i>OB 2023</i>	<i>OB 2024</i>	<i>OB 2025</i>
<i>Recettes de fonctionnement</i>	0,39	0,42	0,45	0,45	0,45
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	0,13	0,14	0,14	0,14	0,14
<i>Total intérêts</i>	0,02	0,02	0,02	0,03	0,03
<i>Epargne brute (RF-DF)</i>	0,24	0,26	0,29	0,29	0,28
<i>Capital de la dette</i>	0,08	0,11	0,18	0,23	0,10
<i>Epargne nette</i>	0,16	0,15	0,11	0,06	0,19
<i>Recettes d'Investissement hors emprunt</i>	0,36	0,37	-	1,14	-
<i>Emprunts</i>	0,57	1,44	0,97	0,83	0,88
<i>Dépenses d'Investissement hors dette</i>	1,09	1,96	1,07	2,02	1,07
<i>Total du budget</i>	1,31	2,22	1,42	2,42	1,34

Ce budget a vocation à contrôler l'équilibre des opérations de gestion du patrimoine privé bâti. Il présente un niveau d'épargne permettant la couverture des emprunts.

¹⁸ Voir en ce sens les définitions du taux d'épargne et du délai de désendettement page 14

b) le budget transport et mobilités

Pour rappel les hypothèses du modèle présenté lors du séminaire du 11 décembre étaient les suivantes :

- Versement mobilité porté à 1,25 % à compter du 1^{er} juillet 2021 et à 1,35 % à compter du 1^{er} janvier 2022.
- Emprunt à taux fixe sur 20 ans (taux de 1%)
- 500 000 € de versement mobilité affecté au budget ppal (mobilités actives, fonds de concours aux communes)
- Pas de dépenses d'exploitation relative à la navette ferroviaire à ce stade (0,8M€ à compter de 2023 pour financer l'augmentation des cadences TER)

Les nouvelles missions qui seront attribuées à l'EPIC Périmouv' (transports scolaires, conseil en mobilité, entretien du réseau, mise en œuvre des mobilités décarbonnées, AMO du Grand Périgueux) ne sont pas prises en compte à ce stade et pourraient nécessiter une adaptation du versement mobilité.

Par ailleurs la prospective est ajustée avec l'intégration en 2021 en section d'investissement des résultats prévisionnels de 2020.

<i>La prospective du budget Transport et mobilités</i>					
NATURE	OB 2021	OB 2022	OB 2023	OB 2024	OB 2025
<i>Recettes de fonctionnement</i>	10,83	11,63	12,23	12,33	12,33
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	8,92	8,99	8,90	8,86	8,86
<i>Intérêts de la dette</i>	0,17	0,19	0,19	0,19	0,18
Epargne brute (RF-DF)	1,74	2,45	3,14	3,28	3,29
<i>Capital de la dette</i>	1,01	1,42	1,59	1,57	0,90
Epargne nette	0,73	1,04	1,54	1,71	2,39
<i>Recettes d'Investissement hors emprunt</i>	6,11	3,50	2,16	-	-
<i>Emprunts</i>	7,92	4,58	1,01	1,59	0,06
<i>Dépenses d'Investissement hors dette</i>	14,76	9,12	4,71	3,30	2,45
Total du budget	24,86	19,71	15,40	13,91	12,38
Taux d'épargne	16%	21%	26%	27%	27%
délai de désendettement au 31/12	12	10	7	7	7

La situation est saine, le ratio d'épargne est satisfaisant, le ratio de désendettement est à surveiller en 2021-2022 (années exceptionnelles avec le financement des gares). Un désendettement s'opérera à compter de 2023.

c) Le budget assainissement

Pour le moment, le plan pluriannuel d'investissement de ce budget est établi pour 4 ans. Il sera précisé et établie sur 5 ans au cours de l'année 2021 en partenariat avec l'agence de l'eau.

Assainissement					
NATURE	OB 2021	OB 2022	OB 2023	OB 2024	OB 2025
<i>Recettes de fonctionnement</i>	5,41	5,40	5,47	5,47	5,47
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	3,06	3,03	2,89	2,91	2,92
<i>Intérêts de la dette</i>	0,27	0,30	0,32	0,34	0,33
Epargne brute (RF-DF)	2,08	2,08	2,26	2,22	2,19
<i>Capital de la dette</i>	1,15	1,15	2,02	2,40	1,21
Epargne nette	0,93	0,93	0,24	- 0,18	0,98
<i>Recettes d'Investissement hors emprunt</i>	1,50	1,73	1,44	1,31	-
<i>Emprunts</i>	9,77	9,45	8,07	7,75	-
<i>Dépenses d'Investissement hors dette</i>	10,20	11,68	9,75	8,87	0,17
Total du budget	14,68	16,58	14,97	14,40	4,65
Taux d'épargne	38%	38%	41%	41%	40%
délai de désendettement au 31/12	10	14	16	18	18

Les ratios financiers de ce budget sont satisfaisants. Le délai de désendettement de 17 ans n'est pas problématique pour une compétence supportant des investissements de long terme.

B. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

1 - Un autofinancement en repli sur le budget principal

Comme vu ci-avant, l'autofinancement du Grand Périgueux s'est redressé depuis 2018, sous l'effet conjugué du programme d'économies et de mesures fiscales. Pour 2021 l'autofinancement pourrait se contracter de plus d'1,5 million d'€.

	Budget 2020	pré CA 2020	taux de réalisation	OB 2021	perspectives évolution du budget
<i>Recettes de fonctionnement</i>	65,86	65,33	99,2%	66,58	1,1%
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	60,53	56,60	93,5%	62,78	3,7%
<i>intérêts de la dette</i>	0,53	0,53	100%	0,36	-32%
Epargne brute (RF-DF)	4,80	8,20	171%	3,44	-28%
<i>Capital de la dette</i>	3,65	3,65	100%	2,59	-29%
Epargne nette	1,15	4,55	397%	0,85	-26%
<i>Recettes d'Investissement hors emprunt</i>	11,67	9,29	79,6%	13,84	19%
<i>Emprunts</i>	13,51	7,00	51,8%	14,49	7%
<i>Dépenses d'Investissement hors dette</i>	20,58	11,92	57,9%	29,18	42%
Total du budget	85,29	72,70	85%	94,91	11%
taux d'épargne	7,3%	12,6%		5,2%	
capacité de désendettement	10	4,6		10,7	

Corrigé des effets de transfert au SMD3 les recettes baisseraient de 0,9 % et les dépenses progresseraient de 2,1%

a) Les dépenses de fonctionnement par compétence

Dépenses de fonctionnement hors dette	Total budget 2020	OB 2021	évolution
Att. compensation	13,30	13,30	0,0%
Déchets* ¹⁹	10,28	11,47	11,6%
Crèches et RAM	8,84	8,98	1,5%
Gestion générale	6,01	6,11	1,7%
Contingent incendie/DSCI	3,79	3,82	0,8%
Accueil de loisirs sans hébergement	2,99	3,06	2,4%
Piscines	2,53	2,65	4,6%
Développement économique	2,44	2,50	2,6%
FNGIR	1,66	1,66	0,0%
Solidarité (DSC)	1,50	1,50	0,0%
Tourisme	1,28	1,39	9,2%
Stratégie/Urba/dév durable	1,02	1,24	21,5%
charge des budgets annexes	1,08	1,13	4,7%
Partenariats et subv. Sport et culture	0,57	0,62	8,1%
Université	0,48	0,51	5,8%
Habitat	0,55	0,55	0,0%
Politique de la ville	0,51	0,53	3,7%
Gens du voyage	0,37	0,41	11,5%
Rivières, GEMAPI, voie verte	0,38	0,41	8,9%
CIAS	0,27	0,28	3,7%
Eau pluviale	0,29	0,25	-12,3%
Communication	0,22	0,24	7,6%
PDIPR	0,13	0,14	6,9%
Routes	0,04	0,04	-14,6%
Total budget principal	60,52	62,78	3,7%

Les principales évolutions concernent les postes suivants :

Ressources humaines : augmentation du budget de 150 000 € en 2021 (ligne gestion générale)

Etudes : Abondement de crédits pour une étude de développement territorial de 100 000 € en 2021 et 50 000 € (ligne stratégie) **ET** Inscription de 25 000 € pour des études financières (attributions de compensation, charges de centralité...)

Administration (Location de bureaux) : inscription de 50 000 € jusqu'en 2023

Crèches : majoration des frais de ménage (40 000 € en 2021)

¹⁹ Dépenses hors amortissements (1,4 M€) et hors intérêts et capital de la dette (1,2 M€).

b) Les recettes de fonctionnement par compétence :

Participation au **Plan de soutien** « aide aux loyers » : participation des communes à la politique de subvention aux entreprises : 300 000 € en 2021.

Les recettes engendrées par la CFE seront impactées par les exonérations pour les entreprises particulièrement touchées par la crise (ex : secteur du tourisme)

Prise en compte de la **CVAE** notifiée à – 6%

La TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) est une recette affectée à l'exercice de la compétence « déchets », elle peut couvrir les dépenses d'exploitation du service mais également les charges d'emprunts (1,1 million d'€) et les investissements (800 000 € appelés par le SMD3).

Recettes de fonctionnement	Total budget 2020	OB 2021	évolution
Déchets	11,79	12,91	9,5%
Taxe d'habitation/TVA	10,89	11,10	2,0%
Cot. foncière entreprises	8,56	8,55	-0,2%
DGF	7,33	7,26	-1,0%
Cot.VA des entreprises	5,69	5,35	-6,0%
Crèches et RAM	5,70	5,17	-9,2%
Taxe foncier bâti	4,28	4,34	1,5%
Taxe surfaces commerciales	2,05	2,08	1,5%
FPIC	1,54	1,31	-14,4%
refacturation charges budget annexe	1,26	1,50	18,7%
Allocations compensatrices	0,99	1,04	5,5%
Accueil de loisirs sans hébergement	1,08	0,96	-10,9%
Administration générale	0,60	0,37	-39,0%
GEMAPI	0,55	0,55	0,0%
Impôts entreprises de réseau	0,50	0,51	2,1%
Versement Mobilité	0,50	0,50	0,0%
Piscines	0,38	0,47	25,5%
Taxe Foncier non bâti	0,42	0,43	2,9%
Tourisme	0,41	0,45	10,0%
Développement économique	0,09	0,43	384,5%
Stratégie/Urba/dév durable	0,21	0,33	57,1%
Gens du voyage	0,23	0,25	8,6%
Habitat	0,23	0,18	-22,1%
Att. compensation	0,18	0,18	-1,7%
fiscalité reversée sur ZAE	0,19	0,19	0,0%
Politique de la Ville	0,18	0,13	-26,3%
Université	0,04	0,04	-12,5%
Total budget principal	65,86	66,58	1,11%

Compte tenu de ce qui a été évoqué précédemment, les taux de f
 l'essentiel.

Cependant, le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères serait porté au niveau nécessaire pour faire face à l'évolution des coûts du SMD3, soit +1.5 points, et le taux du versement mobilité reprendrait la croissance prévue antérieurement, ralentie en 2020 pour tenir compte de la crise sanitaire et de son impact sur le monde économique, qui financement pour partie cette taxe.

Les taux seraient les suivants :

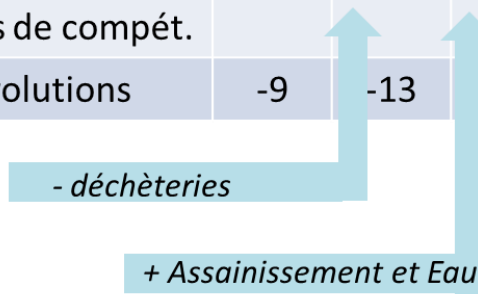
	2020	2021
Taxe d'habitation	7.51%	7.51%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3.74%	3.74%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	4.73%	4.73%
Cotisation foncière des entreprises	27.76%	27.76%
Taxe d'enlèvement des déchets ménagers	10.50%	12%
Versement Transport	1,15%	1.25%
Coefficient TASCOT	1.20	1.20

2 - Une masse salariale en forte baisse en 2021

Depuis 2017, dans le cadre de la nouvelle stratégie budgétaire décidée, un travail important est engagé sur la maîtrise de la masse salariale, qui se situait déjà dans de bons ratios.

Sous l'effet de cet engagement fort, les effectifs du Grand sont réduits de 22 postes entre 2017 et début 2020, hors les effets éventuels de transferts de compétences.

	2017	2018	2019	2020
Effectifs au 1 ^{er} janvier	558	549	522	531
Evolution suite à transferts de compét.		-14	+10	
Autres évolutions	-9	-13	-1	



Cela représente une économie budgétaire annuelle de l'ordre de 0.9 M€.

En 2021, par rapport aux orientations budgétaires 2020, la masse salariale est en baisse de près de 11,8%.

C'est bien sûr l'effet du transfert de la collecte des déchets ménagers et de ses 57 agents qui traduit cela.

En neutralisant l'impact de ce transfert, la progression de la masse salariale serait cependant très contenue, à 0,3%.

Cela intègre en outre le renforcement de missions stratégiques dans le cadre de la préparation du nouvel organigramme et des enjeux repérés pour le mandat qui s'ouvre.

Il s'agit en particulier de recrutement pour animer une gouvernance davantage partagée, renforcer les services techniques et d'urbanisme opérationnel, animer la transition écologique à l'échelle locale, accompagner les communes dans le montage de leurs projets.

La répartition de la masse salariale est comme suit :

	OB 2020	OB 2021	Evol.
ADMINISTRATION	1 201 400	1 245 000	3,63%
ACCUEIL DE LOISIRS	2 089 000	2 118 000	1,39%
COMMUNICATION	178 100	200 000	12,30%
CRECHES	8 231 500	8 104 000	-1,55%
GESTION DES DECHETS	2 626 300	0	-100,00%
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	364 600	435 000	19,31%
ELUS	126 200	126 000	-0,16%
FINANCES	306 300	363 000	18,51%
GESTION DU PATRIMOINE	928 100	879 000	-5,29%
ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	166 650	207 000	24,21%
HABITAT	146 950	147 000	0,03%
INFORMATIQUE	255 450	260 000	1,78%
MAITRISE D'OUVRAGE	426 100	402 000	-5,66%
GESTION DES PISCINES	1 480 950	1 473 000	-0,54%
POLITIQUE DE LA VILLE	229 250	231 000	0,76%
RESSOURCES HUMAINES	428 750	466 400	8,78%
SECRETARIAT GENERAL	402 000	390 000	-2,99%
STRATEGIES TERRITORIALS	269 250	241 000	-10,49%
TOURISME	386 800	404 000	4,45%
UNIVERSITE	34 850	35 000	0,43%
URBANISME	320 350	361 000	12,69%
DEPLACEMENTS	98 650	137 000	38,87%
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	238 350	192 000	-19,45%
ASSAINISSEMENT COLLECTIF/ EAU	788 000	753 800	-4,34%
TOTAL	21 723 850	19 170 200	-11,76%

3 - Les orientations budgétaires 2021 des budgets annexes

OB 2021	immobilier d'entreprises	Transport et mobilités	Assainissement	Eau	ZAE
Recettes de fonctionnement	0,39	10,83	5,41	0,33	2,30
Dépenses de fonctionnement	0,13	8,92	3,06	0,16	1,21
intérêts de la dette	0,02	0,17	0,27	0,04	0,03
Epargne brute (RF-DF)	0,24	1,74	2,08	0,14	1,07
Capital de la dette	0,08	1,01	1,15	0,12	0,32
Epargne nette	0,16	0,73	0,93	0,02	0,75
Recettes d'Investissement hors emprunt	0,36	6,11	1,50	0,27	
Emprunts	0,57	7,92	9,77	0,83	1,00
Dépenses d'Investissement hors dette	1,09	14,76	10,20	1,12	
Total du budget	1,31	24,86	14,68	1,43	1,56

Taux d'épargne	62,4%	16,1%	38,4%	40,9%	
encours au 31/12/2021	2,1	20,8	21,7		2,86
délai de désendettement au 31/12	8,6	12,0	10,4		

Concernant les budgets annexes, les orientations budgétaires 2021 sont bonnes.

4 - Des investissements envisagés à un niveau important

Budgétairement, le montant des investissements de l'exercice 2021 devrait être de 56,3 M€ hors dette, dont 29,18 millions d'€ pour le budget principal. Les principales opérations d'investissement sont retracées dans des autorisations de programme présentées ci-dessous.

Les autorisations de programme correspondent au montant maximal pouvant être mobilisé pour le ou les projets auxquels elles se rapportent. Elles sont réparties en crédits de paiements, qui ont valeur budgétaire année par année et qui sont repris dans le budget de l'exercice. Les programmes et leurs montants peuvent être modifiés par délibération simple du Conseil, les crédits de paiement (CP) peuvent être modifiés par le Conseil dans le cadre de délibération budgétaire avec l'obligation d'équilibre entre les recettes et les dépenses. Pour des raisons pratiques, les autorisations des programmes sont classées en deux catégories :

- les dépenses d'équipements, ou investissements directs
- les dépenses de transfert ou investissements indirects : fonds de concours, subventions d'investissement...

a) Les principales dépenses d'équipement :

Les investissements directs

Envoyé en préfecture le 26/02/2021
 Reçu en préfecture le 26/02/2021
 Affiché le 
 ID : 024-200040392-20210204-DD2021_003B-DE

Objet du programme	Total programme	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
Construction du pôle de service mutualisé ALIENOR	20 441 685 €	6 031 000 €	8 510 000 €	4 850 000 €		
Gendarmerie à Vergt	1 720 000 €	735 000 €	965 000 €			
	22 161 685 €	6 766 000 €	9 475 000 €	4 850 000 €		
Réfection RD 5 E2	3 075 000 €	25 000 €	50 000 €	400 000 €	2 000 000 €	600 000 €
Plan de relance "petits travaux d'investissements"	2 000 000 €	1 500 000 €	- €	- €		
	5 075 000 €	1 525 000 €	50 000 €	400 000 €	2 000 000 €	600 000 €
Urbanisme : Procédures intercommunales	560 000 €	160 000 €	100 000 €	100 000 €		
Procédures communales et patrimoniales : PSMV...	226 400 €	50 400 €	39 600 €	20 400 €	60 000 €	
Campus de la formation de Boulazac I.M : piétonnisation et aménagement de sécurité	2 474 469 €	662 000 €	1 562 000 €			
Réhabilitation des passerelles (Japhet et Barnabé)	731 100 €	360 000 €	360 000 €			
Voie verte Antonne-Escoire / Escoire - Savignac	4 655 000 €	136 000 €	240 000 €	1 030 000 €	1 646 000 €	1 580 000 €
	5 386 100 €	496 000 €	600 000 €	1 030 000 €	1 646 000 €	1 580 000 €
Itinéraires alternatifs Sud Est (St Laurent-Atur)	2 110 209 €	310 000 €	310 000 €			
Itinéraires alternatifs Sud Ouest (Marival)	250 000 €	120 000 €	120 000 €			
Itinéraires alternatifs Nord Est (Trélissac - Cornille - Agonac)	472 059 €	125 000 €				
Itinéraires alternatifs Nord (Trélissac)	207 866 €	15 000 €				

Itinéraires alternatifs Centre (Pgx Claude Bernard)	2 926 989 €	132 000 €	100 000 €	400 000 €	745 000 €	745 000 €
	5 967 123 €	702 000 €	530 000 €	400 000 €	745 000 €	745 000 €
Gymnase de Sarliac	2 161 169 €		20 000 €	130 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €
Pôle de l'économie sociale et solidaire et des cultures urbaines	14 292 699 €	820 000 €	70 000 €	1 683 000 €	6 340 000 €	5 046 000 €
Reconstruction crèche Calins Calines	2 989 996 €	25 000 €	75 000 €	1 440 000 €	1 440 000 €	
Crèche clos chassaing	2 794 200 €					
Reconstruction crèche des Arènes	- €					
	5 784 196 €	25 000 €	75 000 €	1 440 000 €	1 440 000 €	
Aquacap - réparation	2 315 604 €	73 000 €	732 000 €	1 440 000 €		
Piscine de Boulazac Isle Manoire	8 827 263 €	5 256 000 €	2 220 000 €			
	11 142 867 €	5 329 000 €	2 952 000 €	1 440 000 €		
Etang de Neufont à St Amand : base de loisirs + digue	3 161 751 €	822 000 €	570 000 €	570 000 €	482 200 €	482 000 €
Camping Neufont	400 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	50 000 €	50 000 €
Reconstruction du VVF de Sorges	1 659 853 €	10 000 €	180 000 €	660 000 €	650 000 €	
	5 221 604 €	932 000 €	850 000 €	1 330 000 €	1 182 200 €	532 000 €
Mise en accessibilité des arrêts de bus (ADAP'quai)	1 477 712 €	360 000 €	240 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €
Construction du dépôt de Péribus	3 550 000 €	100 000 €	200 000 €	1 700 000 €	1 500 000 €	
Parkings relais	241 352 €	15 000 €				
Pôle d'échanges multimodal de Périgueux (Phase 1)	2 222 603 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €		
Passerelle gare de Périgueux (Passerelle + Acquisitions+démolition)	9 959 890 €	6 044 000 €	2 180 000 €	100 000 €		
Travaux parvis de la gare de Périgueux	3 514 916 €	1 644 000 €	1 094 000 €	550 000 €		
Parvis halte ferroviaire de Niversac	659 666 €					

Voies BHNS	6 812 616 €	1 300 000 €	120 000 €	120 000 €		
Aires de covoiturage	338 666 €	150 000 €				
Aménagement du parvis de la gare de Razac	665 000 €	620 000 €				
Aménagement du parvis de la halte de Marsac	522 000 €	170 000 €	340 000 €			
Aménagement du parvis de la halte de Boulazac	1 029 752 €	888 888 €				
Schéma cyclable d'agglomération (vélos et équipements)	970 320 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Schéma cyclable d'agglomération (piste et bandes cyclables, aide aux communes)	1 000 000 €	295 000 €		400 000 €	200 000 €	
Achat bus	8 296 010 €		1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €
	41 260 503 €	11 716 888 €	5 804 000 €	4 620 000 €	3 420 000 €	1 720 000 €
	121 153 815 €	29 024 288 €	22 027 600 €	17 343 400 €	17 833 200 €	11 223 000 €

b- les investissements indirects

Objet du programme	Total programme	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
Périgord Habitat, Remise à niveau du parc 2017	3 900 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €
Aide à la construction de logement social (bailleurs sociaux, communes)	1 494 092 €	137 800 €	187 500 €	168 000 €	170 000 €	
PERIGORD HABITAT - Travaux d'investissement	1 000 000 €	193 256 €	166 667 €	166 667 €	166 666 €	166 577 €
PERIGORD HABITAT - Aide à la démol et réhabilitation	3 129 110 €	992 144 €	633 745 €	806 521 €	244 200 €	
PERIGORD HABITAT - Construction	1 050 300 €	209 500 €	412 400 €	90 000 €	93 800 €	100 000 €
Aide à la commune de Coulounieix Chamiers (équipements publics)	830 000 €	351 500 €	220 000 €	100 000 €	130 000 €	
Aides économiques (FISAC / EPARECA)	196 080 €	90 000 €				
Aides à la pierre (Amélia)	1 411 449 €	150 000 €	250 000 €	300 000 €	300 000 €	200 000 €

	13 011 031 €	2 624 200 €	2 370 312 €	2 131 188 €	1 604 666 €	966 577 €
Réhabilitation et extension du campus Périgord	790 000 €	185 000 €				
Aides directes aux entreprises, programme 2018-2020	1 748 738 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	
Aides aux projets économiques publics, programme 2018-2020	215 000 €	100 000 €				
Fonds de soutien COVID 19	1 200 000 €	480 000 €				
	3 163 738 €	830 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	- €
Aide aux projets touristiques (appel à projets)	400 000 €	200 000 €	- €	112 000 €	- €	- €
Participation aux travaux de rénovation de la ligne ferroviaire Libourne-Bergerac-Sarlat	124 995 €					
Haltes ferroviaires de Boulazac/Niversac/Marsac - concours SNCF	9 250 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €	200 000 €		
	9 374 995 €	3 000 000 €	3 000 000 €	200 000 €	- €	- €
	26 739 764 €	6 839 200 €	5 620 312 €	2 693 188 €	1 854 666 €	966 577 €

b) Le Financement de l'investissement en 2021

OB 2021	Principal	immobilier d'entreprises	Transport et mobilités	Assainissement	Eau
<i>Besoin de financement de la section d'invest.</i>	29,18	1,09	14,76	10,20	1,12
<i>Ressources propres d'investissement</i>	13,84	0,36	6,11	1,50	0,27
<i>Epargne nette</i>	0,85	0,16	0,73	0,93	0,02
<i>emprunt</i>	14,49	0,57	7,92	9,77	0,83

En 2021 les dépenses d'investissement du budget principal pourraient être financées par l'emprunt à hauteur de 50% dans l'hypothèse où l'ensemble des investissements projetés seraient réalisés.

• Le budget ZAE

Pour faire suite aux exigences de la comptabilité M14 et aux observations de la chambre régionale des comptes, le budget ZAE est suivi en comptabilité de stock.

Cette comptabilité se justifie par le fait que les terrains aménagés n'ont pas vocation à entrer dans le patrimoine de la collectivité puisque leur cession est présumée rapide, on parle d'actif circulant. L'ensemble des travaux et des cessions sont donc comptabilisés en section de fonctionnement.

Par le biais des opérations d'ordre, le résultat de fonctionnement correspondra à la différence entre la valeur vénale des terrains vendus et leur valeur comptable (c'est-à-dire leur coût de production : acquisition, viabilisation et frais annexes).

Ainsi le résultat de commercialisation donnera lieu à la fin de la commercialisation de chaque zone, soit d'un reversement au budget principal (si excédent) soit d'une subvention apportée par le budget principal (déficit). L'éventuel déséquilibre financier de commercialisation d'une zone peut donc avoir un impact important, en section de fonctionnement, sur le budget principal.

Par le biais d'écritures d'ordre budgétaire, le résultat d'investissement correspondra à la différence entre la production des terrains, dette incluse, et leurs cessions.

Pour 2020 les ventes ont été les suivantes :

	Superficie en m ²	prix de vente (en € ht)	Résultat (en € ht)	ZAE
vente à CDL promotion	2 019	70 655	5 340	Cré@vallée
vente à AG 31 poterie	1 808	63 280	4 791	Cré@vallée
vente créalamark	2 000	100 000	35 300	Cré@vallée
vente les aturiens	1 729	31 122	- 3 285	Caussade
vente H7 ²⁰	34 018	20 411	20 411	Grand Font
réaffectation terrain CAMPUS (budget principal)	2 840	71 000	-	Landry
réaffectation terrain Garage Sorges (budget immobilier d'entreprises)	3 410	85 250	- 91 456	Diamant Noir
réaffectation terrain Siège acompte 1 (budget principal)	2 223	289 000	10	Quartier d'affaires
Total	50 047 m²	730 718 €	- 28 889 €	

²⁰ La vente est considérée comme un bénéfice nette, ce terrain n'étant pas initialement destiné à la vente

Au cours de l'exercice, les stocks de terrains ont évolué de la façon suivante :

Evolution des stocks de terrains aménagés	
stock de terrain au 01/01/2020	13 862 643 €
déstockage 2020	759 607 €
stock constitué (achat et travaux)	1 014 130 €
transfert de frais financiers dans le stock	30 978 €
transfert de frais annexes dans le stock	190 879 €
stock au 31/12/2020	14 339 023 €
crédits disponibles	13 968 291 €
surplus de stock à intégrer en 2021	370 732 €

La prospective du budget ZAE est la suivante :

NATURE	OB 2021	OB 2022	OB 2023	OB 2024	OB 2025
Recettes de fonctionnement	2,30	2,34	1,61	2,05	2,31
Dépenses de fonctionnement	1,21	2,59	1,93	0,34	0,34
total Intérêts de la dette	0,03	0,03	0,04	0,06	0,05
Epargne brute (RF-DF)	1,07	- 0,28	- 0,36	1,65	1,92
total Capital de la dette	0,32	0,40	0,55	0,67	0,31
Epargne nette	0,75	- 0,68	- 0,91	0,97	1,61
Emprunts	2,30	0,28	0,36	-	-
Total du budget	1,56	3,02	2,52	1,07	0,70

stocks au 01/01	14,34	13,24	13,50	13,82	12,11
stocks au 31/12	13,24	13,50	13,82	12,11	10,14

dette au 01/01	2,18	4,16	4,05	3,86	3,19
dette au 31/12	4,16	4,05	3,86	3,19	2,88

Les dépenses de fonctionnement, sur la période quinquennale, sont évalués à 6,4 millions d'€ dont 4,1 million d'€ pour la construction du parc de la petite Borie et 1,1 million d'€ pour les taxes foncières. Les recettes espérées sont de 10,6 millions d'€ dont 3,5 sur le quartier d'affaire et 2,6 sur la petite Borie.

L'équilibre financier de ce budget fragile sans versement du budget principal. L'enjeu réside dans la commercialisation des terrains prévue à un niveau assez ambitieux, notamment si la crise se poursuit.

III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES PAR POLITIQUE

A. ADMINISTRATION GENERALE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Commission Administration

BILAN 2020

L'année 2020 a été marquée par le début de la nouvelle mandature (installation du nouveau conseil communautaire et des délégations) et la crise sanitaire (mise en place du télétravail). Outre ces événements et la gestion du fonctionnement quotidien (courrier, véhicules, reprographie etc.), l'agglomération a poursuivi le travail engagé sur la mise en place de la Gestion Electronique de Documents et d'un Intranet pour les agents en cohérence avec le nouveau site web et a continué la mise en œuvre des actions du schéma directeur informatique et numérique. Une prestation de remise à niveau des archives de l'agglomération a été engagée et plusieurs groupements de commandes avec les communes membres et les organismes liés ont été lancés.

1- La poursuite de la mise en œuvre de la Gestion Electronique de Documents et de l'Intranet pour les agents.

Ce projet porté à la fois par le secrétariat général et le service des systèmes d'information modifie profondément les pratiques internes puisqu'il permet de dématérialiser et de partager l'ensemble des documents produits et reçus par l'agglomération.

C'est l'ensemble des procédures documentaires qui sont impactées puisque la consultation, les circuits de validation et la signature des documents sont dématérialisés à court terme, ce qui implique un changement très important des pratiques internes.

La mise en œuvre de ce nouvel outil, qui a été choisi à la fin du second trimestre 2018, nécessite un important travail de paramétrage afin de l'adapter à nos besoins et à notre organisation. Par ailleurs, et afin de recueillir l'adhésion du plus grand nombre aux nouvelles pratiques qu'il va engendrer, l'accompagnement au changement en direction des agents est une priorité.

C'est pourquoi, depuis que le prestataire a été retenu, 20 demi-journées de formations ont été organisées durant le troisième trimestre 2019. Ces formations ont associé environ 120 agents et cadres.

Le coût global de cette opération est de : 230 000 €.

Pour l'année 2020, 37 818,00 € ont été dépensés.

2- La poursuite de la mise œuvre du schéma directeur informatique et numérique

Suite à son adoption en 2016, le Schéma Directeur Informatique et Numérique (SDIN) a donné lieu à la mise en œuvre des actions suivantes pour l'année 2020 :

- Renouvellement de l'outil métier « mutualisé » entre les services

- Cet outil vise à fournir aux familles un portail permettant entre autre : le paiement en ligne (harmonisation pour l'ensemble des structures), la réservation, l'échange de documents administratifs, la gestion des coordonnées, des autorisations, etc. Pour les services concernés, cet applicatif va simplifier grandement les usages (gestion décentralisée dans les structures), faciliter les suivis administratifs et les échanges avec les partenaires (Département, Etat).

Le coût global de cette opération est de : 130 000 €

Pour l'année 2020, 8 886 € ont été dépensés.

- Refonte du site Web et développement des services en ligne :

- Ce projet vise à renouveler l'ergonomie du site Internet de l'agglomération afin d'adopter les nouveaux standards de communication web. Il vise également à mettre en place des e-services pour les usagers : Exonération de la TEOM, demandes de stages, demandes d'emplois (CVthèque), gestion simplifiée Administration/Usagers, taxe de séjour, etc. Pour mener à bien ces objectifs, un AMO a été missionné en 2018 permettant ainsi d'être en adéquation avec les besoins des administrés.

Le coût global de cette opération est de : 130 000 €

Le coût pour l'année 2020 de ces actions a été de 61 628€ en investissement.

3 - La prestation de remise à niveau des archives de l'agglomération

Dans la perspective du déménagement des archives au centre technique du Grand Périgueux, une mission d'archivage de 6 mois a été engagée fin 2020 et se terminera mi 2021.

Un archiviste mis à disposition par le centre de gestion traitera les archives en attente, notamment celles issues de l'extension à la CCPVTT.

Le coût global de cette opération est de : 18 000 €

Pour l'année 2020, environ 3 000 € ont été dépensés.

4 - Les groupements de commandes

Au cours de l'année 2020 et compte tenu du renouvellement des conseils municipaux et de la crise sanitaire il n'y a pas eu de nouveau groupement de commande.

Pour autant il a fallu mettre en œuvre les accords-cadres passé en 2019 et l'acheteuse du Grand Périgueux a donc axée son activité sur les commandes des communes en matière de travaux de voirie, de défibrillateurs et de matériel de reprographie.

Au total ce sont une vingtaine de marchés qui ont été passés pour le compte des communes.

5 - Gestion « quotidienne » de l'administration générale de la structure

• En ce qui concerne le secrétariat général

- Le budget réalisé en fonctionnement pour 2020 est de 419 000 € (courriers, reprographie, fournitures administratives, téléphonie etc.). Il est en légère décroissance du fait de la limitation de certaines dépenses en raison de la crise sanitaire (courrier, carburant, reprographie etc.) .

En 2020, ce sont près de 14 000 courriers en réception qui ont été traités et 25 000 plis expédiés. C'est également la gestion d'un pool de 15 véhicules, de 16 photocopieurs et autres éléments de logistique.

La gestion des assemblées a été marquée par la tenue de séance dématérialisée et surtout par l'installation du nouveau conseil communautaire issu du renouvellement général des conseils municipaux et intercommunaux.

Les services ont procédé à la rédaction et au suivi de 640 actes administratifs, procédé à l'organisation de 15 assemblées délibérantes (bureau et conseil communautaire). 90 procédures de marchés publics ont été suivies

- Le budget d'investissement a été de 27 000 € lié au deux tiers à l'acquisition de véhicules et le reste pour du mobilier.

• En ce qui concerne l'informatique

- Le budget de fonctionnement 2020 est de 249 450 € (maintenance logicielle, interconnexion, consommables, etc). Il est en croissance de 23 % (par rapport à 2019) du fait de la réintégration des budgets annexes au budget principal suite aux recommandations de la chambre régionale des comptes.
- Le budget d'investissement 2020 est de 338 000 €.
- En 2020, le Grand Périgueux a poursuivi l'accompagnement auprès des structures rattachées (OTI, PERIBUS, CIAS, ML, MDE). Les interventions du Grand Périgueux concernent notamment :
 - Assistance informatique à l'utilisateur,
 - Optimisation des infrastructures (avec intégration d'un socle SI commun Grand Périgueux),
 - Mutualisation des achats (matériel informatique, télécommunication, logiciels ...),
 - Sensibilisation à la sécurité informatique.
- En 2020, en complément des actions du SDIN, les projets suivants ont été suivis (projets majeurs d'amélioration d'infrastructure, de renouvellement du parc informatique) :

Optimisation des infrastructures réseau wifi	
Renouvellement et extension du parc informatique (dont acquisition de 80 ordinateurs portables et accessoires)	Coût 75 600 € TTC
Acquisition de tablettes Apple IPAD et accessoires	Coût 35 267 € TTC
Acquisition de 380 licences de messagerie Microsoft Office 365 et assistance à la migration	Coût 25 158€ TTC
Acquisition de 150 licences Office 2016	Coût 17 226 € TTC
Acquisition module APCP logiciel de gestion financière	Coût 11 214 € TTC

- Sur la période du 01/01/2020 au 31/12/2020, 2356 demandes d'assistances sont comptabilisées contre 2020 en 2019 soit une augmentation de 16,6 % de l'activité liée à l'assistance à l'utilisateur (organismes satellites inclus).

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

L'année 2021 sera consacrée à la mise en œuvre du pacte de gouvernance, à l'actualisation du schéma de mutualisation mais également à la préparation de l'aménagement des services au futur Pôle Aliénor. La direction travaillera également à la finalisation des actions mises en œuvre dans le cadre du SDIN, et la Gestion Electronique de Documents. Un séminaire spécifique sera également mis en œuvre pour informer les élus sur les risques juridiques encourus dans le cadre de leurs mandats.

1- La mise en œuvre du pacte de gouvernance

Adopté fin 2020, le projet de pacte de gouvernance prévoit un certain nombre de mesures et notamment :

- la mise en œuvre de démarches de démocratie participative en donnant un rôle plus fort au conseil de développement
- des mesures pour une meilleure association des élus communaux et communautaires aux politiques du Grand Périgueux.

Afin de mettre en œuvre ces mesures, un poste de chargé de mission sera créé sur les missions suivantes :

- Accompagnement du conseil de développement (facilitation du fonctionnement et aide à l'organisation/interface avec les élus et services du Grand Périgueux/mobilisation des ressources internes et externes)
- Accompagnement des autres démarches de démocratie participative (capitalisation et des échanges d'expériences avec les communes membres/proposition et mise en œuvre de démarches de démocratie participative).

- Mettre en œuvre l'association des élus communautaires et le suivi des travaux de la conférence des maires, des réunions de communication des informations à destination des conseillers municipaux).

Le coût estimé pour 2021 est de 36 000 € en fonctionnement.

Il conviendra également de prévoir des moyens matériels et financiers afin de permettre la constitution du conseil de développement et des premières actions de démocratie participatives (communication, formation, location de salle etc.)

Il est prévu une enveloppe de 10 000 € au budget à cet effet.

1- L'actualisation du schéma de mutualisation et la continuation des groupements de commande.

Le schéma de mutualisation est un document prévoyant des actions à mener entre les communes et l'intercommunalité ayant pour objet de mettre des moyens et services en commun dans un double objectif de meilleur service rendu et d'économie d'échelle.

L'agglomération a adopté un schéma de mutualisation en décembre 2016.

Même si la loi Engagement et Proximité de 2019 a supprimé l'obligation pour les agglomérations de disposer d'un schéma de mutualisation, il a été décidé de le maintenir mais en procédant à son actualisation au regard du bilan des premières années et de la volonté des nouveaux élus.

L'année 2021 sera donc consacrée au recensement des actions que les élus souhaitent voir menées et à l'actualisation du schéma. En parallèle, les procédures de groupements de commande qui donnent satisfaction vont continuer notamment avec un groupement sur la téléphonie et le matériel informatique, un groupement sur les fournitures de bureau et un groupement sur les contrôles obligatoires en matière de bâtiment.

2- Un séminaire risque pénal des élus

Depuis trente ans, le risque pénal s'est accru pour les élus à la faveur de phénomènes convergents : la décentralisation des compétences, la volonté de « moraliser » la vie publique.

Au regard de ce constat et sachant que la prévention de ces délits, et plus spécifiquement celui de la prise illégale d'intérêt, relève avant tout de la prudence de chacun et donc de son information sur le sujet, un séminaire de formation à destination des élus et des fonctionnaires sera organisé sur cette thématique.

Le coût estimé de ce séminaire sera de l'ordre de 3 000 € .

3- Fin de la mission de mise à niveau et de déménagement des archives de l'agglomération :

Il a été décidé dans le cadre de l'aménagement des services au futur Pôle des Services Aliénor, de créer des nouveaux locaux d'archivage dans le centre technique de l'agglomération à Atur.

Afin de permettre ce déménagement, il est nécessaire de prévoir une copie des archives actuelle par le service d'archives mutualisé du centre de gestion.

Cette prestation d'une durée de 6 mois environs a débuté fin novembre 2020 et se terminera fin de second trimestre 2021.

Le coût total de la mission s'élèvera à environ 18 000 € TTC dont 15 000 € pour l'année 2021.

4- La fin de la mise en œuvre du Schéma Directeur Informatique et Numérique (SDIN)

- En 2021, il est prévu de lancer 3 nouvelles actions du SDIN :

- Gestion du temps de travail et pointage

Ce projet doit permettre aux services Piscines, ALSH, Petite Enfance, de remplacer les tableaux de bords de planification actuellement sur Excel (aucun contrôle de cohérence des données) par un outil métier permettant la planification des ressources humaines. Cet applicatif doit également permettre de centraliser la gestion des absences et de gérer le pointage (actuellement en place au sein du service des Piscines).

Le coût estimé pour 2021 est de 60 000 € en investissement.

- Amélioration SIRH

Ce projet comporte plusieurs points d'amélioration concernant le SIRH (actuellement basé sur l'application Civil Net RH) existant :

- Fiches de postes,
- Entretiens pro,
- Formation (interface cnfpt),
- Recrutement,
- Coffre-fort électronique.

Le coût estimé pour 2020 est de 60 000 TTC € en investissement.

- Audit de sécurité :

Ce projet a pour objectif l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de sécurité des systèmes d'information afin d'améliorer la disponibilité et la confidentialité du capital informationnel de la collectivité :

- Analyse des risques SI,
- Plan de Sécurité du SI (PSSI),
- Responsable de la Sécurité des SI (RSSI),

Ce projet intègre également un programme de formation des utilisateurs.

Le coût estimé pour 2021 est de 42 000 € TTC en Investissement.

5- Gestion courante de l'administration générale

Au-delà des actions chiffrées ci-avant, les budgets de gestion générale sont :

- En ce qui concerne le secrétariat général
 - Le budget prévisionnel de fonctionnement est conforme aux prévisions pluri annuelles pour un montant de 440 000 € (courriers, reprographie, fournitures administratives, téléphonie etc.),
 - Le budget d'investissement prévisionnel de 2020 est de 55 000 € (véhicules, mobiliers etc.).
- En ce qui concerne l'informatique
 - Le budget prévisionnel de fonctionnement 2021 est de 257 400 € (Budget principal + immobilier d'entreprise),
 - Le budget d'investissement 2021 est de 298 500 € (acquisition de nouveaux logiciels dans le cadre du SDIN, renouvellement du parc informatique, optimisation des infrastructures).

B. RESSOURCES ET SERVICES A LA POPULATION

Commissions : Administration, Cohésion sociale, Développement durable et Environnement

1. Ressources humaines

BILAN 2020

Le bilan de l'année 2020 en matière de gestion des ressources humaines a été marqué par deux temps forts : la gestion de la crise de la COVID 19 (protocole sanitaire à mettre en place et à actualiser, gestion statutaire et sociale des agents pendant cette période, adaptation des organisations de travail,...) et par le déploiement du télétravail en marche « *forcée* ».

Par ailleurs, en 2020 le service RH a organisé plus 18 commissions de recrutement pour pourvoir entre autres des emplois permanents (créations de poste, postes vacants liés à des départs en retraite, mobilité, inaptitude...) :

Motifs des recrutements	2020
Retraite	1
Créations de poste et/ou réorganisation de service	5
Vacances de poste (démission, mutation, fin de contrat,...)	12

Concernant le plan d'actions Conditions et Qualité de Vie au Travail et Lutte contre les Discriminations (CQVT_LD 2020/2022), 8 actions ont pu être menées dont la mise en place des titres restaurant au 1^{er} septembre, et 14 actions sont en cours comme le choix d'un prestataire pour préparer la nouvelle organisation des piscines, l'aménagement des locaux du Grand Périgueux (centre technique et futur bâtiment Aliénor...). Une démarche pour la mise en place du télétravail de manière structurée est enclenchée pour une mise en application dans les premiers mois de 2021.

Enfin, le transfert de la collecte des déchets ménagers et donc du transfert de plein droit des agents sur cette compétence, a été mis en œuvre et accompagné par les services pour une effectivité au 1^{er} janvier 2021

Ainsi, l'effectif du Grand Périgueux est porté à 533 agents à fin 2020 (tous statuts confondus et hors mises à disposition entrantes des ALSH).

La charge de personnel 2020 directement liée aux emplois créés/budgétés se décompose comme suit :

ELEMENTS d'analyse (brut)	2020
Traitement indiciaire sur emplois permanents (641) (hors agents MAD entrantes, emplois aidés, contractuels remplaçants,...) y compris contractuels	10.1 M€
Régime indemnitaire (64118) hors heures supplémentaires	2.0 M€
Nouvelle Bonification indiciaire,... (64112)	158 700 €
Heures supplémentaires (64118)	47 500 €
Avantages en nature	13 600 €
Charges patronales	5.1€
Total	17.46€

72.3 % (67.6% d'ici à fin 2021) des effectifs du Grand Périgueux travaillent dans les services quotidiens directs à la population (crèches, accueils de loisirs sans hébergement, piscines,...). Le taux d'encadrement (catégorie A) s'élève à 10.7% pour une moyenne nationale de 13.4% en 2016 (bloc des intercommunalités).

9.23% est le taux d'absentéisme (hors impact COVID) pour raisons de santé pour 2020 (contre 7.72% en 2019). Cette augmentation est essentiellement le fait de l'augmentation des congés de longue maladie ou de longue durée. Le nombre de jours moyen d'arrêts est de 38.06 jours en 2020 contre 28.57 jours en 2019. Le nombre d'accidents et de maladies professionnelles a augmenté (+ 43% en nombre de jours sur la compétence déchets) ainsi que les congés de longue maladie ou longue durée (+ 50% en nombre de jours tous services confondus). Les arrêts pour maladie ordinaire sont également en hausse mais de façon plus modérée (+24% en nombre de jours) et hors arrêt dérogatoire COVID (2570 jours d'absences pour agents vulnérable, autorisation d'absence garde d'enfant ou cas contact).

Pour mémoire en 2019, l'absentéisme dans les collectivités territoriales s'élève à 9.8% (SOFAXIS novembre 2020). »

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

L'effectif du Grand Périgueux à fin 2021 devrait approcher les 471 agents, hors effets du renforcement des services dans le cadre du projet de territoire, tous statuts confondus et hors mises à disposition entrantes des ALSH.

- structure des effectifs et évolution prévisionnelle (hors établissements indépendants)**

Directions - Services		Fin 2020		Prévisionnel fin 2021		
		Effectifs	Total	Variation	Effectifs	Total
Direction générale		6	6	+2	8	8
DGA Ressources et services à la population						
Administration Générale	Informatique	6	15		6	15
	Secrétariat général – Moyens généraux	8			8	
	Affaires juridiques-Mut.-Démat.	1			1	
	Ressources humaines	10		+2	12	
	Gestion des déchets	62		-59	3	
Services à la population	Comptable mutualisé (y compris CIAS/OTI)	9	400	+1	10	341
	Petite enfance	205		-3	202	
	Enfance	84			84	
	Piscines	30			30	
Patrimoine et services techniques	Grands projets Maitrise ouvrage	9	60	-2	7	56
	Assainissement (dont SPANC, STEP)	22		+1	23	
	Gestion du patrimoine bâti, non bâti	29		-3	26	

Directions - Services		Fin 2020		Prévisionnel fin 2021		
		Effectifs	Total	Variation	Effectifs	Total
DGA Stratégie et développement durable						
Développement économique, innovation emploi	Entreprises	6	7	+1	7	8
	Pépinière	1			1	
	Economie sociale - emploi	0			0	
	Enseignement supérieur	0			0	
	Agriculture	0			0	
Habitat, cohésion sociale	Habitat	2	11		2	13
	Politique de la ville - santé	5			5	
	Accueil gens du voyage	3		+2	5	
	Prévention délinquance	1			1	
Stratégies territoriales	Déplacements	2	19	+1	3	16
	Urbanisme SCOT PLUI, Dev. durable	13			13	
	Europe - politiques contractuelles	0			0	
	Aéroport	4		-4	0	
Tourisme, communication événementiel	Numérique	0	15			16
	Communication	4		+1	5	
	Tourisme	11			11	
Effectifs (avec service financier commun)			533	-60		473
En ETP			482			401

- **Dépenses de personnel (traitement, régime indemnitaire, Nb heures supplémentaires, avantages en nature)**

La masse salariale du Grand Périgueux devrait s'élever à 19.17 M€ pour 2021.

60 postes sont supprimés dans l'année 2021 du fait de départs non remplacés (retraites, réorganisation des services) et du transfert de la gestion des déchets ménagers (57 postes).

- **Actions 2021 en matière de ressources humaines**

2021 sera une année importante pour la mise en œuvre et le suivi de la loi de transformation de la Fonction Publique le 6 août 2019, qui n'a été que partiellement applicable en 2020 et qui va nécessiter une réflexion stratégique sur les points ci-dessous, entre autres :

- La politique de recrutement des contractuels (nouvelles procédures de recrutement ; nouveau contrat de « projet » ; indemnité de fin de contrat)
- La gestion de la rupture conventionnelle et des indemnités de départ volontaire
- La création de lignes directrices de gestion (fin des avis des commissions administratives paritaires sur les avancements de grade et promotion interne en 2021)
- La gestion du temps de travail des agents (autorisations d'absence harmonisées pour événements familiaux, respect des 1607h, télétravail...)
- La protection sociale des agents (congé proche aidant, protection de la santé, reclassement...)

Par ailleurs, dans le contexte national qui vise à rendre plus autonome les employeurs locaux, le Grand Périgueux devra se réinterroger sur :

- La pratique des ratios d'avancements jusqu'alors à 100% (toute catégorie) pour maintenir l'évolution de la masse salariale à un niveau compatible avec sa trajectoire budgétaire
- Le réexamen au bout de 4 ans du montant de l'IFSE (l'indemnité de fonctions et de sujétions et d'expertise) mise en place en 2017,
- Les taux et critères d'attribution du CIA lié à l'engagement et la manière de servir de l'agent, quand bien même, des crédits seraient ou pas alloués pour son versement qui reste lui facultatif

Plus concrètement pour les agents, le Grand Périgueux souhaite mettre en place un coffre électronique (dématérialisation des fiches de paie, transmission des actes administratifs individuels, transmission d'information RH, stockages de données personnelles...) et développer l'intranet agents, pour fluidifier les échanges avec l'institution et rendre plus accessibles toutes les informations professionnelles (droits et obligations, note de service, informations syndicales...).

BILAN 2020

La compétence s'exerce sur 16 crèches et 522 places d'accueil. Quinze établissements sont gérés en régie, la micro crèche de Sorges est gérée par l'ADMR en délégation de service public.

Il y a quatre relais assistants maternels sur le territoire, assistants maternels qui représentent environ 1400 places d'accueil potentielles.

L'année 2020, en raison de l'état d'urgence sanitaire, est une année exceptionnelle. Le fonctionnement habituel a été bouleversé, et seules 4 réunions collectives d'information aux familles ont pu se tenir. De même, les procédures d'admission ont été adoptées.

La majorité des demandes a été donc traitée à distance, soit 236 entretiens téléphoniques.

119 familles ont été reçues physiquement.

Les commissions se sont déroulées normalement et ont attribué 435 places, prononcé 127 refus, 143 dossiers ont été conservés en liste d'attente.

Au total 1030 enfants ont été inscrits dans nos EAJE, soit 941 familles accueillies.

Ce chiffre est légèrement moindre de 6% aux années précédentes, le nombre d'heures facturées est inférieur de 26.50% à la moyenne des quatre années précédentes.

Les actions conduites :

- ✓ La gestion de la crise sanitaire en plusieurs étapes :
 1. La fermeture brutale des EAJE,
 2. La réquisition de la crèche Clos Chassaing pour accueillir les enfants de soignants,
 3. La réouverture progressive des établissements en appliquant des protocoles sanitaires stricts qui se sont modifiés, adaptés au fil du temps.

Cette gestion rigoureuse a permis de maintenir l'accueil des enfants et de leurs familles avec un impact minimum sur l'activité. La CAF, tout au long de la crise, a accordé un important soutien, par des aides financières exceptionnelles, et par la fourniture de masques transparents.

- La crèche de Mensignac, rénovée, a ouvert ses portes début mars dans des locaux agrandis et embellis. Une pièce de jeu, une chambre et un espace pour le personnel ont été créés, ainsi que la climatisation de pièces refuge.
- Un premier bilan de la livraison de repas avec le prestataire SOGERES a été effectué. Il est positif.
- Le travail de structuration de l'accueil d'enfants porteurs de handicap n'a pas pu se déployer comme envisagé. La formation massive du personnel n'a pas eu lieu, et les partenariats, s'ils sont engagés, ne se sont pas développés à hauteur de nos espérances.

Néanmoins, le Grand Périgueux accueille de plus en plus d'enfants porteurs de handicaps, sommes repérés comme pouvant le faire.

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 8 850 000€. Les charges de personnel constituent 90% des dépenses de fonctionnement.

Les recettes représenteront 5 570 000€.

210 agents œuvrent au sein du Service Petite Enfance, dont 190 auprès des enfants quotidiennement.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

- Dans l'attente du projet de reconstruction de la crèche Câlines Câlines, une réflexion d'aménagement des locaux actuels devra être menée afin d'améliorer la qualité d'accueil des enfants et de travail des agents,
- Tous les établissements vont être équipés de pièces refuge climatisées, dans le cadre du plan de relance petits travaux adopté en avril 2020.
- Le travail sur l'accueil de l'enfant porteur de handicap se poursuivra. La formation massive de tous les agents d'accueil est reprogrammée. Nous devons consolider les partenariats conclus avec les structures de soin (CAMPS) et en nouer de nouveaux (Centre Ressource Autisme),
- 2 éco-agents ont été nommés et seront formés en tout début d'année 2021. Ils auront pour mission :
 - 1) De former les nouveaux professionnels ainsi que les personnes affectées aux missions temporaires,
 - 2) De sensibiliser les parents des crèches,
 - 3) De sensibiliser les agents des autres services du Grand Périgueux afin de modifier progressivement les pratiques de l'ensemble de l'institution.
- La période de test de livraison de repas en liaison froide par la SOGERES arrivera à échéance en octobre 2021. Un bilan complet sera effectué.
- Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), signé avec la CAF, est arrivé à échéance en 2019. Au vu des circonstances exceptionnelles, il a été prolongé en 2020 dans les mêmes formes. Le Grand périgueux travaillera avec la CAF sur un nouveau dispositif : le Contrat Territorial Global, les financements du CEJ devraient perdurer à même hauteur.

3. Enfance

BILAN 2020

La compétence s'exerce sur 16 crèches et 522 places d'accueil. Quinze établissements sont gérés en régie, la micro crèche de Sorges est gérée par l'ADMR en délégation de service public.

Il y a quatre relais assistants maternels sur le territoire qui représentent environ 1400 places d'accueil potentielles.

L'année 2020, en raison de l'état d'urgence sanitaire, est une année exceptionnelle. Le fonctionnement habituel du service Petite Enfance a été bouleversé, et seules 4 réunions collectives d'information aux familles ont pu se tenir.

La majorité des demandes a été donc traitée à distance, soit 236 entretiens téléphoniques.

119 familles ont été reçues physiquement.

Les commissions se sont déroulées normalement et ont attribué 435 places, prononcé 127 refus, 143 dossiers ont été conservés en liste d'attente.

Au total 1030 enfants ont été inscrits dans nos EAJE, soit 941 familles accueillies.

Ce chiffre est légèrement moindre de 6% aux années précédentes, le nombre d'heures facturées est inférieur de 26.50% à la moyenne des quatre années précédentes.

Les actions conduites :

- ✓ La gestion de la crise sanitaire en plusieurs étapes :
 1. La fermeture brutale des EAJE,
 2. La réquisition de la crèche Clos Chassaing pour accueillir les enfants de soignants,
 3. La réouverture progressive des établissements en appliquant des protocoles sanitaires stricts qui se sont modifiés, adaptés au fil du temps.

Cette gestion rigoureuse nous a permis de maintenir l'accueil des enfants et de leurs familles avec un impact minimum sur l'activité. La CAF, tout au long de la crise, nous a accordé un important soutien, par des aides financières exceptionnelles, et par la fourniture de masques transparents.

- La crèche de Mensignac, rénovée, a ouvert ses portes début mars dans des locaux agrandis et embellis. Une pièce de jeu, une chambre et un espace pour le personnel ont été créés, ainsi que la climatisation de pièces refuge.
- Un premier bilan de la livraison de repas avec le prestataire SOGERES a été effectué. Il est positif.
- Le travail de structuration de l'accueil d'enfants porteurs de handicap n'a pas pu se déployer comme envisagé. La formation massive du personnel n'a pas eu lieu, et les partenariats, s'ils sont engagés, ne se sont pas développés à hauteur de nos espérances. Néanmoins, nous accueillons de plus en plus d'enfants porteurs de handicap et sommes repérés comme pouvant le faire.

Les dépenses de fonctionnement s'élèveront à 8 850 000€. Les charges de personnel couvriront 90% des dépenses de fonctionnement.

Les recettes représenteront 5 570 000€.

210 agents œuvrent au sein du Service Petite Enfance, dont 190 auprès des enfants quotidiennement.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Le projet de reconstruction de la crèche Câlines étant différé, une réflexion d'aménagement des locaux actuels devra être menée afin d'améliorer la qualité d'accueil des enfants et de travail des agents.

Tous les établissements vont être équipés de pièces refuge climatisées.

Le travail sur l'accueil de l'enfant porteur de handicap se poursuivra. La formation massive de tous les agents d'accueil est reprogrammée. Nous devons consolider les partenariats conclus avec les structures de soin (CAMPS) et en nouer de nouveaux (Centre Ressource Autisme).

2 éco-agents ont été recrutées et seront formées en tout début d'année 2021. Elles auront pour mission :

- 1) De former les nouveaux professionnels ainsi que les personnes affectées aux missions temporaires,
- 2) De sensibiliser les parents des crèches,
- 3) De sensibiliser les agents des autres services du Grand Périgueux afin de modifier progressivement les pratiques de l'ensemble de l'institution.

La période de test de livraison de repas en liaison froide par la SOGERES arrivera à échéance en octobre 2021. Un bilan complet sera effectué.

Le contrat Enfance Jeunesse, signé avec la CAF, est arrivé à échéance en 2019. Au vu des circonstances exceptionnelles, il a été prolongé en 2020 dans les mêmes formes. Nous devons travailler ensemble sur un nouveau dispositif : le Contrat Territorial Global, les financements du CEJ devraient perdurer à même hauteur.

BILAN 2020

L'année 2020 est marquée principalement par la réflexion conduite dans la perspective du transfert de la compétence collecte au Syndicat départemental des déchets de la Dordogne (SMD3), déjà compétent en matière de traitement des déchets et pour l'exploitation des déchèteries de l'agglomération depuis 2019.

a) L'organisation des services

Au 1^{er} janvier, le service gestion des déchets était composé de 58 salariés. La collecte des déchets ménagers et assimilés est assurée en régie sur le territoire de l'agglomération.

La gestion des neuf déchèteries du territoire, l'animation et la prévention est confiée au SMD3 dans le cadre d'une convention.

Une collecte spécifique des cartons du secteur sauvegardé de Périgueux est réalisée par un prestataire dans le cadre d'un marché public.

Une collecte des déchets végétaux est proposée dans le cadre d'une délégation de service public confiée à une association d'insertion. Le service est gratuit pour les personnes les plus âgées.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la collecte sur la commune de Savignac les Eglises, qui était assurée par le SMECTOM de Thiviers dans le cadre d'une convention, est reprise directement par la régie du Grand Périgueux, sans accroissement des effectifs. Cela a constitué une économie de collecte de l'ordre de 55 000€.

b) Une politique transformée.

1/ Une profonde réforme engagée en 2016

Une nouvelle politique de collecte a été adoptée en février 2016 voulant associer une réelle maîtrise des coûts d'une compétence sujette à une fiscalisation galopante (taxe générale sur les activités polluantes = taxe à l'enfouissement des déchets) à une ambition d'accroître les performances du service en lien avec les objectifs de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015.

Cette politique s'est notamment orientée autour du déploiement d'un dispositif de points d'apport volontaire maillant l'intégralité du territoire, le transfert des déchèteries au SMD3 assorti d'un plan de modernisation des équipements, et le maintien de la communication sur la sensibilisation au tri et à la bonne gestion des déchets. Elle se ponctue par le transfert de la compétence collecte au SMD3.

Force est de constater que les objectifs sont atteints.

En effet, sur la période récente, et malgré une inflation fiscale budget de ce service s'est réduit. Les charges de fonctionnement administratif 2017 sont de 9.9 M€ à fin 2020.

Les effectifs qui furent au plus haut de l'activité de 97 agents, sont en 2020 de 58 agents.

L'engagement de cette nouvelle politique a permis de conserver un taux de TEOM stable sur le mandat précédent, outre la nécessaire harmonisation réalisée en 2017 lors de l'extension du périmètre de l'agglomération qui a vu le taux progressé faiblement de 10.2% à 10.5%.

Les équipements de bornes enterrées qui maillent la presque totalité du périmètre du Grand Périgueux sont de qualité. Sur ce point, en 2020, 50 points de collecte supplémentaires sont réalisés, principalement sur le Sud et l'Ouest du territoire.

Cette réforme importante du mode de collecte permet également de maintenir et d'améliorer les performances du service.

Ainsi, le gisement collecté est en baisse régulière pour être aujourd'hui de 197 Kg par habitant, soit près de 20 400 tonnes sur l'année, et très en deçà de la moyenne nationale de 254 kg par habitant.

Parallèlement, le tri sélectif est en croissance (+14,7% entre 2018 et 2019), et s'établit à 66 kg par habitant pour une performance moyenne de 47 kg, soit +36% sur l'agglomération.

Egalement, des actions fortes ont été conduites sur le précédent mandat pour responsabiliser les gros producteurs de déchets qui étaient collectés à perte financière par le service public.

2/ Le transfert de la collecte des déchets ménagers au SMD3

Afin de mieux répondre aux objectifs environnementaux, aux contraintes financières de plus en plus prégnantes, et dans le cadre de la transformation du mode de financement de cette politique initiée au niveau départemental avec la mise en place progressive de la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères, le conseil communautaire a décidé de transférer la compétence collecte au SMD3.

La préparation de cette décision a constitué une part importante du travail 2020, concernant 57 agents, un budget de fonctionnement conséquent, un actif et passif également important.

L'essentiel des échanges s'est concentré sur les aspects sociaux. Ainsi, un travail très largement partagé avec les agents fût conduit par le SMD3 en lien avec le Grand Périgueux.

Les discussions ont notamment porté sur la nécessaire remise à niveau du temps de travail du fait de l'accord de pénibilité qui préexistait au sein du Grand Périgueux.

a) Schéma général.

Bien que transférée, cette compétence apparaîtra toujours dans les budgets du Grand Périgueux.

En effet, en 2021, l'agglomération percevra la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et financera le service rendu au SMD3. Ce financement intégrera également les amortissements de l'actif et du passif transférés.

A compter de la mise en place de la redevance incitative attendue à partir de 2022 sur le périmètre de l'agglomération, le Grand Périgueux percevra pour le compte du SMD3 la redevance et la reversera intégralement, ce afin de maintenir le niveau du coefficient d'intégration fiscale (CIF). Ce dispositif règlementaire est nécessaire car le CIF demeure un indicateur de calcul, notamment de la DGF.

b) Les actions prévues par le SMD3 sur le territoire de l'agglomération.

En 2021, le SMD3 a prévu de continuer le déploiement des bornes enterrées sur le Grand Périgueux, prévoyant de mettre en place 35 sites sur la ville de Périgueux et 70 autres sur le reste du territoire.

Cela s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la redevance incitative, pour laquelle 2021 verra la réalisation des enquêtes ménages, afin que les habitants s'inscrivent pour bénéficier des cartes d'accès qui permettront l'usage des bornes enterrées et ainsi réaliser une facturation dite à blanc sur la deuxième partie de l'année 2021. Pour cela également, les bornes seront modifiées afin d'installer les dispositifs de contrôle d'accès.

Le budget d'investissement est ainsi de 1M€ pour le contrôle d'accès et 1.8 M€ pour la création des nouveaux sites de collecte.

Par ailleurs, le travail déjà engagé sur le renouvellement des déchèteries sera poursuivi, en particulier pour la création d'une nouvelle déchèterie répondant aux exigences actuelles, sur près de 10 000 m² à La Rampinsolle, en remplacement de celles de Périgueux et Coulounieix Chamiers. L'identification d'un site pour celle qui remplacera à terme celles de Boulazac et de Trélissac est également dans les perspectives 2021.

c) Besoin de financement du SMD3.

Le SMD3 fait face à une progression importante de ses charges, notamment de la TGAP qui progressera en 2021 de près de 50%.

Aussi, demande-t-il au Grand Périgueux une contribution totale de 11.5 M€ en 2021, soit une progression de 1.5 M€ par rapport au compte administratif provisoire de l'agglomération.

Afin de permettre le financement de cette contribution, et considérant le Grand Périgueux, une majoration du taux de TEOM est nécessaire.

Ainsi, et avant le passage à la redevance incitative de 2022, il convient de porter le taux de 10.5% à 12%, soit environ +1.5M€.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

a) Les contraintes budgétaires sur la gestion des déchets.

La préparation de la tarification incitative par le SMD3 nécessite des budgets d'investissement et de fonctionnement importants, sans pour autant produire à ce stade un impact positif sur la courbe des tonnages et des coûts.

Parallèlement, le vote dans la loi de finances pour 2019, d'une trajectoire en forte évolution de la taxe générale sur les activités polluantes qui pèse sur les déchets enfouis (de 17€ à 65€ par tonne entre 2019 et 2025), vient renchérir encore sensiblement le coût de cette compétence.

L'année 2020 devrait être articulée autour de plusieurs chantiers :

La poursuite du programme de déploiement des bornes enterrées

Le Grand Périgueux prévoit de déployer 150 points supplémentaires, portant ainsi le nombre à 700 points fin 2020.

La suite du programme s'étend sur l'ensemble du périmètre de l'agglomération.

Le montant des investissements programmés est de de l'ordre de 3 300 000 € HT

L'organisation de la collecte.

A compter du 1er janvier, le Grand Périgueux collectera en régie la commune de Savignac les Eglises et mettra fin à la convention de prestation de service avec le SMCTOM de Thiviers. L'économie sera de l'ordre de 55 000 €.

La tarification incitative.

Dans le cadre de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte qui vise à réduire l'enfouissement de 50 % des ordures ménagères résiduelles à l'horizon 2025, Le SMD3 a conduit une étude au niveau départemental, et le conseil communautaire a délibéré favorablement le 18 octobre 2018 pour la mise en œuvre de la tarification incitative. Le mode de tarification retenu est la redevance incitative.

Ce mode de tarification s'appliquera à l'ensemble du département selon un calendrier progressif. Selon l'ADEME qui accompagne les collectivités et les soutient financièrement, la mise en œuvre effective prend environ trois ans.

L'ADEME accompagnera financièrement l'agglomération à hauteur de 450 000 € pour les investissements.

Le calendrier proposé est le suivant :

- 2020 : De septembre à novembre, enquête auprès des usagers (rencontres individuelles) pour constituer la base de données et les opérations de communication,
- Fin 2020 et début 2021 : Installation des systèmes d'identification (bennes, bacs, bornes enterrées), phase tests techniques et période de facturation pédagogique,
- 2022 : Facturation sous forme de redevance à la place de la TEOM.

Ce nouveau mode financement nécessite d'adapter les équipements en place pour permettre l'identification des usagers.

L'agglomération devra équiper toutes les bornes enterrées de lecteurs de cartes, fournir des badges aux usagers.

Il sera nécessaire d'équiper les bacs individuels de puces d'identification, ainsi que les bennes de lecteur de puces.

Le budget prévisionnel est de l'ordre de 1 600 000 €.

Ce vaste mouvement d'évolution technique et d'unification tarifaire par la redevance incitative doit logiquement s'accompagner d'une organisation unifiée, à l'échelle départementale, au sein d'une structure unique.

b) Le budget prévisionnel de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement seront en augmentation de 1,9 % par rapport à 2019. Pour 2020, le montant est de 10 396 000 € pour 2020 et de 10 200 000 € pour 2019.

Les évolutions proviennent uniquement des contributions à verser au SMD3.

Les recettes attendues seront de l'ordre de 12 040 000 € avec l'augmentation du taux de la TEOM de 0,5 points

1/ L'année 2020 sera marquée par une forte augmentation de la contribution au SMD3.

Celle-ci est articulée autour de quatre axes :

- Création d'une nouvelle contribution de revente : 197 000 €
- Exploitation des déchèteries : 105 000 €
- Diminution de la réversion des recettes de revente des matériaux : - 174 000 €
- Augmentation de la TGAP de 1 € : 20 000 €

L'impact pour l'agglomération sera de 500 000 € pour 2020.

2/ Les postes suivants sont en diminution :

- La reprise en régie de la collecte de Savignac les Eglises : -55 000 €
- La baisse de la masse salariale : - 150 000 €

3/ Les postes suivants sont en augmentation :

- Le Lavage des bornes enterrées : 30 000 €

Envoyé en préfecture le 26/02/2021

Reçu en préfecture le 26/02/2021

Affiché le



ID : 024-200040392-20210204-DD2021_003B-DE

Afin de financer ces augmentations et d'amortir la charge d'emprunt nécessaire aux investissements exposés ci-avant, il paraît nécessaire de porter le taux de la TEOM de 10,5 % à 11 %

BILAN 2020

La crise COVID a fortement impacté l'exploitation des piscines du Grand Périgueux avec notamment plus de 5 mois d'interdiction d'accès au public classique. Le maintien d'une semi ouverture des piscines couvertes a entraîné un coût de fonctionnement quasi identique à une ouverture complète, mais sans les recettes habituelles. Les charges de fluides, puisqu'il n'est pas possible de baisser les températures de l'eau et de l'air et les charges de personnel représentent plus de 85% du budget de fonctionnement.

a. L'Aquacap

Seulement 75 000 usagers accueillis sur l'année, soit plus de 63 % de baisse de fréquentation compte tenu de l'épisode sanitaire. Le sont ainsi environ 150 000 entrées à 3 € en moyenne de perdues soit 450 000 € de pertes en recettes.

Avec un coût annuel de 1 251 000 € rapporté au nombre de baigneurs (75 000), le coût social par baigneur s'élève à 16,68 € à la charge du Grand Périgueux, contre 4.37 en 2019. Rappelons que l'accueil des clubs et scolaires est gratuit.

b. La piscine Bertran de Born

30 000 usagers ont fréquenté la piscine contre 70 000 habituellement, soit une baisse de fréquentation de plus de 57 %. Effets induits COVID environ 10 000 entrées payantes perdues à 2 € en moyenne soit 20 000 € de pertes en recettes

D'un coût annuel de 438 000 € (dépenses-recettes) rapporté aux nombres de baigneurs (30 000), le coût social est de 14,6 €. (Totale gratuité pour les clubs et scolaires.) (6,53€ de coût social en 2019)

c. La piscine d'été de Marsac/Isle

5000 baigneurs accueillis seulement soit 3 fois moins que la moyenne estivale de cette équipement. Baisse de 66 % de la fréquentation. Effets induits COVID environ 10 000 entrées payantes perdues à 2,5 € en moyenne soit 25 000 € de pertes de recettes

150 000 € de coût saisonnier (dépenses-recettes) rapporté aux nombres de baigneurs (15 000) représente un coût social de 30 € pour le Grand Périgueux. (5,65 € en 2019)

d. La piscine d'été de Boulazac Isle Manoire (ST LAURENT)

Un peu plus de 2 000 baigneurs accueillis sur cet équipement contre 5 000 en moyenne habituellement, soit 60 % de baisse de fréquentation. Effets induits COVID environ 3 000 entrées perdues à 1,5 € en moyenne soit 4 500 € de pertes de recettes.

43 000 € de coût saisonnier (dépenses-recettes) rapporté aux nombres de baigneurs (2000) représente un coût social de 21,5 € pour le Grand Périgueux (7,9 € en 2019)

e. La piscine d'été de Sorges et Liqueux en Périgord

2 500 baigneurs ont fréquenté la piscine d'été contre 9 500 en moyenne, soit 75 % de fréquentation en moins. La non-ouverture du VVF conjuguée à la crise sanitaire explique cette baisse significative de la fréquentation. Effets induits COVID et non ouverture du VVF représentent approximativement une perte de recettes de 10 000 €

43 000 € de coût saisonnier (dépenses-recettes) rapporté aux nombres de baigneurs (2500) représente un coût social de 17,20 € pour le Grand Périgueux (5,56 € en 2019)

f. L'ensemble des piscines du Grand Périgueux

116 000 usagers accueillis sur l'année 2020 contre 300 000 habituellement, soit une baisse de fréquentation de plus de 61 %. Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2020 sont de 2 380 000 €. Les recettes ont chuté de manière très conséquente pour un total de 334 000 €, Le déficit total est donc de 2 046 000 €. Le coût baigneur à la charge du Grand Périgueux augmente de manière très significative passant de 4,97 € pour 2019 à 17,63 €. Environ 175 000 entrées payantes n'ont pas été réalisées sur l'exercice 2020, soit une perte estimée à 500 000 € de recettes.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

a) Investissements dans les équipements aquatiques du Grand Périgueux

Les travaux de la piscine de Niversac nécessiteront de d'inscrire 4,38 M € pour 2021.

Compte tenu de la fragilité technique de l'Aquacap, il est provisionné 40 k€ en 2021, avant d'importants travaux de réhabilitation prévus fin 2022.

La piscine de Marsac/Isle a été réhabilitée il y a plus de 20 ans. Des travaux liés à l'usure du temps et de la saisonnalité de cet équipement doivent être programmés. Il s'agit de la réhabilitation du revêtement fibré et de sa finition du bassin sportif, changement des masses filtrantes et réfection des protections anti corrosion des filtres de traitement d'eau. Le montant des travaux à prévoir s'élève à 0,300 M €

b) Fonctionnement des piscines

La crise COVID est malheureusement bien encore présente pour l'année 2021. Il est difficile de dégager des perspectives de fréquentation et donc de recettes compte tenu de toutes les incertitudes. Néanmoins, si le premier semestre de l'année s'avère encore très compliqué, avec un peu d'optimisme on peut envisager un été et une fin d'année 2021 plus «classique».

- **L'AquaCap** : sauf pannes importantes compte tenu de la fragilité des appareils en sous-sol, le budget général de fonctionnement pourrait être le suivant : 730 000 € en frais généraux et 950 000 € en frais de personnel. En termes de recettes, 400 000 € pourraient être envisagés avec une amélioration de l'épisode sanitaire au début de l'été,
- **La piscine Bertran de Born** : 230 000 € de frais généraux et 211 000 € de frais de personnel sont nécessaires au bon fonctionnement de cet équipement hyper spécialisé clubs et scolaires. 40 000 € de recettes pourraient être envisagés si la situation sanitaire s'améliore,
- Concernant la **piscine d'été de Marsac**, 60 000 € de frais généraux et 60 000 € de frais de personnel permettront l'exploitation de cet équipement. Environ 20 000 € de recettes seraient envisageables, sous couvert d'une météo clémente et d'une amélioration de la crise sanitaire,
- La piscine de **St Laurent/Manoire** pourrait fonctionner sur les mêmes bases de l'année écoulée, à savoir l'accueil des clubs sportifs le matin, les centres de loisirs en début d'après-midi et l'accueil du public en milieu d'après-midi et les week-ends 18000 € de frais généraux et 27 000 € de frais personnel seraient nécessaires à l'exploitation de cet équipement qui devrait générer 5 000 € de recettes avec une amélioration de la crise sanitaire,
- Concernant la piscine d'été de **Sorges et Ligueux en Périgord**, nous pourrions envisager de provisionner 30 000 € de frais généraux et 27 000 € de frais de personnel. 8 000 € de recettes pourraient être provisionnés avec une amélioration de la crise sanitaire et la réouverture du Village Vacances.

C. INFRASTRUCTURES, PATRIMOINE ET TRAVAUX

Commission Tourisme et Cadre de vie / Environnement et développement durable, et l'ensemble des commissions

1. Gestion durable du patrimoine

BILAN 2020

a) L'entretien du patrimoine sur le territoire du Grand Périgueux optimisé par :

- ✓ la négociation des différents contrats d'entretien ou de contrôles obligatoires (ex : marché sécurité incendie, marché des contrôles périodiques obligatoires, marché d'inspections détaillées des ouvrages, marché de gardiennage et télésurveillance...)
- ✓ l'optimisation des commandes par la mise en place d'un marché accord cadre de travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments, comprenant douze prestations différentes (plomberie, menuiserie, espaces verts, fauchage, élagage, peinture plâtrerie ...)

b) Voie Verte – Vélo route

Le Grand Périgueux projette la remise en état de la signalisation de police sur les voies vertes et vélo route de l'agglomération afin de faciliter l'usage par les piétons (montant des dépenses 2020 : 29 700 €).

La mission concerne la signalisation de police (tant verticale qu'horizontale) ainsi que les éléments participants à la sécurité des itinéraires, et comprend deux phases : diagnostic et remise en état.

- ✓ **Phase 1** (coût : 13 800 € TTC DIAG): diagnostic de la signalisation de police des voies vertes et vélo route, d'analyse des risques et de création d'un jalonnement de localisation.
- ✓ **Phase 2** (coût : 19 300 € TTC MOE): remise en état de la signalisation horizontale et verticale sur l'ensemble du linéaire.
- ✓ **Phase 3** (optionnelle) proposition :
 - d'améliorations issues de la phase de diagnostic,
 - d'intégration des modifications du classement des zones partagées (création de zone 20 km/h, de zone de rencontre....),
 - de travaux de signalisation, de sécurisation et d'adaptation nécessaires,
 - de réalisation du jalonnement.

Le diagnostic réalisé couvre l'ensemble des voies vertes de l'agglomération, y compris celles réalisées par les communes et celles réalisées par Le Grand Périgueux. L'objectif final d'avoir une vision globale de l'équipement et de pouvoir réaliser à terme une harmonisation.

Des opérations d'abattage et d'élagage sont prévues sur le patrimoine arboré.

L'épisode orageux inhabituel qui s'est abattu sur la Dordogne le 4 juillet 2018 a été particulièrement violent et a causé de nombreux dégâts sur la voie verte du Grand Périgueux. Cet événement météorologique nous a révélé un patrimoine arboré vieillissant, fragile et sans suivi particulier, issu principalement d'arbre d'alignement comme le Platane ou l'héritage d'ancienne peupleraie arrivant à terme (plus de trente ans).

Compte tenu de la fréquentation de la voie verte et dans un souci sécuritaire, ce patrimoine arboré appauvri, avec des sujets sensibles au vent, a nécessité d'importantes opérations d'abattage et d'élagage.

Montant des travaux : 55 000 € TTC.

✓ **Passerelles :**

Travaux d'éclairage et de réparation des lames. Montant des travaux : 9 666,48 € TTC.

Diagnostic avant travaux sur l'ensemble des passerelles et passerelles sous pont.
Montant du diagnostic : 24 540 € TTC.

c) Service Technique Mutualisé (STM) – Fauchage

Le STEM, Service Technique Mutualisé, a assuré, à la demande de communes (sur l'ex CCPVT), le fauchage d'entretien des voiries. Le coût de ce service a été de 86 000 €, pour une recette issue de la facturation du service aux communes à hauteur de 52 000 €.

d) COVID 19 – Plan de Soutien Économique année 2020 (volet investissement en faveur des TPE/PME locales)

Dans la nécessité de soutenir le marché local de la construction, du bâtiment et des travaux publics, un plan de relance adapté au tissu des TPE et PME de notre secteur a été lancé pour la remise à niveau des bâtiments, équipements et propriétés intercommunales.

Mobilisant 2 millions d'euros, il comporte, pour l'essentiel, des chantiers d'un montant de 15 000 € à 80 000 €, soit quatre-vingt opérations, de façon à garantir une bonne répartition entre les opérateurs du bâtiment et les travaux publics.

Opérations en cours de démarrage (Montant des travaux : 500 000 €) et en analyse

1^{ère} « vague » : travaux en cours de démarrage

	DESIGNATION DES PROJETS	COMMUNES	SITES	CORPS D'ETAT
1	Climatisation de 2 pièces refuges	Bassillac	Centre de loisirs - Arc en ciel	Génie Climatique
2	Climatisation de 3 pièces refuges	Bassillac	Crèche - Maison des Doudous	Génie Climatique
3	Climatisation de 2 pièces refuges	Boulazac Isle Manoie	Centre de loisirs - Saint Laurent	Génie Climatique
4	Climatisation de 9 pièces refuges	Boulazac-Isle-Manoie	Centre de loisirs - Valentine Bussiere	Génie Climatique
5	Réaménagement du patio	Boulazac-Isle-Manoie	Centre de loisirs - Valentine Bussiere	Aménagements Extérieurs
8	Climatisation de 1 pièce refuge	Boulazac-Isle-Manoie	Crèche - Xylophone	Génie Climatique
14	Climatisation de 3 pièces refuges	Champcevinel	Crèche - Le Nid	Génie Climatique
17	Climatisation de 3 pièces refuges	Château l'Evêque	Centre de loisirs - Castel d'Jeuns	Génie Climatique
18	Climatisation de 1 pièce refuge	Château l'Evêque	Crèche - Petitous	Génie Climatique
43	Climatisation de 2 pièces refuges	Milhac d'Auberoche	Centre de loisirs de Milhac	Génie Climatique
74	Climatisation de 1 pièce refuge	Sanilhac	Crèche - Lutins d'Edith	Génie Climatique
75	Climatisation de 2 pièces refuges	Savignac les Eglises	Centre de loisirs - Saint Privat	Génie Climatique
76	Climatisation de 1 pièce refuge	Trélissac	Crèche - Graine de Malice	Génie Climatique
79	Remise aux normes de la signalétique		Voie verte	Signalétique extérieure
80	Fourniture et pose d'éclairage solaire		Voie verte	Eclairage extérieur

2^{ème} « vague » : travaux en cours d'analyse

6	Climatisation de 5 pièces refuges	Boulazac-Isle-Manoie	Crèche - Valentine Bussiere	Génie Climatique
7	Travaux sur sol souple extérieur et fourniture	Boulazac-Isle-Manoie	Crèche - Valentine Bussiere	Aménagements extérieurs
13	Travaux de clôture	Chalagnac	Centre de loisirs - Les P'tites Canailles	Clôture
15	Réparations intérieurs (dégâts des eaux)	Chancelade	Hôtel de la Beaurnonne	Platrerie - Peinture
26	Climatisation de 2 pièces refuges	Coulounieix-Chamiers	Crèche - Maison du Petit Prince	Génie Climatique
27	Travaux sur sol souple extérieur	Coulounieix-Chamiers	Crèche - Maison du Petit Prince	Aménagements Extérieurs
28	Mise en peinture diverses pièces	Coulounieix-Chamiers	Crèche - Maison du Petit Prince	Peinture
29	Réfection de la toiture en tuile	Coulounieix-Chamiers	Maison éclusière	Couverture
30	Réfection parking Aurensan - Marquage au sol et mobilier urbain	Coulounieix-Chamiers	Parking relais Cré@Vallée	Signalétique extérieure
31	Réfection parking Aurensan	Coulounieix-Chamiers	Parking relais Cré@Vallée	VRD
33	Climatisation de 2 pièces refuges	Marsac sur l'Isle	Crèche - Souris Vertes	Génie Climatique
34	Travaux sur sol souple extérieur et fourniture	Marsac sur l'Isle	Crèche - Souris Vertes	Aménagements Extérieurs
44	Climatisation de 5 pièces refuges	Périgueux	Crèche - Arènes	Génie Climatique
45	Réfection couverture en tuiles canal	Périgueux	Crèche - Arènes	Couverture
46	Travaux sur sol souple extérieur	Périgueux	Crèche - Arènes	Aménagements Extérieurs
47	Aménagement paysager sur jardinière	Périgueux	Crèche - Arènes	Espaces verts
48	Climatisation de 7 pièces refuges	Périgueux	Crèche - Câlines Câlines	Génie Climatique
49	Mise en peinture des façades extérieures	Périgueux	Crèche - Câlines Câlines	Peinture
64	Aménagement en béton lavé sous le mobilier urbain	Périgueux	Piscine - Aquacap	Aménagements Extérieurs
66	Remise en peinture et réaménagement intérieur	Razac sur l'Isle	Centre de loisirs - Isle aux enfants	Platrerie - Peinture

Ce programme n'aura rien de superflu et permettra une amélioration des équipements du Grand Périgueux, sous la forme d'une accélération de leur entretien et de leur modernisation.

e) Cale de mise à l'eau

Une cale de mise à l'eau a été réalisée au niveau du seuil du moulin Sainte Claire Périgueux, en rive droite de l'Isle.

Cet équipement, à disposition du club de canoë, sera également accessible au public qui souhaite pratiquer une activité nautique sur ce secteur touristique de l'Isle, et complètera utilement l'offre de services ludiques le long de la voie verte.



La réception de cet ouvrage est prévue début d'année 2021.

La ville de Périgueux prend en charge la moitié des coûts liés à cette opération.

Montant des travaux : 75 000 € TTC.

f) Chemins de randonnées

✓ Travaux du secteur Nord

Il a été effectué :

- une remise à niveau de la signalisation PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) du secteur Nord du Grand Périgueux sur 800 km de boucles et de liaisons soit 36 villages,
- le remplacement de certaines flèches directionnelles et de balises,
- la fourniture des panneaux d'appels (structure bois uniquement).

Montant des travaux : 43 383 € HT.

- ✓ Entretien des chemins de randonnée sur l'ensemble du territoire (valeur : 127 000 € TTC)

Enfance

Le Grand Périgueux a effectué des travaux de réhabilitation et/ou d'aménagement sur l'ensemble des sites d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). Quelques exemples :

- ✓ **Isle aux enfants à Razac sur l'Isle :**

Travaux de peinture et aménagement intérieur ; montant des travaux : 10 313,40 € TTC.

Avant :



Après :



- ✓ **Valentine Bussière à Boulazac Isle Manoire :**

Pose de toiles d'ombrage, démolition d'un terre-plein dans le patio et pose d'un sol souple. Montant des travaux : 20 157,95 € TTC.

Avant :



Après :



✓ **Jean Sigalas à Coulounieix-Chamiers :**

Cet ALSH présentait de nombreux travaux de rafraîchissement comme la peinture de plusieurs pièces du bâtiment, de menuiserie. Concernant l'extérieur des locaux, la piscine a été mise en sécurité par la pose d'une alarme. D'un point de vue technique, la pompe de la piscine a dû être changée. Enfin, des travaux de réfection des chalets en bois ont été réalisés.

Montant des travaux : 61 702,60 € TTC.

✓ **Lou Bricoulou à Saint Amand de Vergt**

Travaux de peinture et d'électricité, et de terrassement autour du bâtiment en raison de l'infiltration d'eau.

Montant des travaux : 13 286,42 € TTC.

g) Petite Enfance

Comme pour les ALSH, en plus des petits travaux courants effectués par les agents du service, Le Grand Périgueux a effectué des travaux de réhabilitation et/ou d'aménagement sur l'ensemble des établissements d'accueil de jeunes enfants. Quelques exemples :

✓ **Les lutins d'Édith à Sanilhac :**

Travaux de menuiserie et pose d'une aire de jeux. Montant des travaux : 4 701,20 € TTC.

Avant :



Après :



✓ **Les Arènes :**

Travaux de menuiserie et de couverture de la toiture. Changement de cumulus.

Montant des travaux : 5 207,03 € TTC.

✓ **Le Xylophone :**

Fourniture et pose d'un store banne électrique. Montant des travaux : 6 971,86 € TTC.

Avant :

Après :



✓ **Maison du Petit Prince :**

Travaux de peinture sur l'ensemble du bâtiment. Montant des travaux : 8 436,99 € TTC.

h) Tourisme

✓ **Base de loisirs de Neufont**

Suite à une tempête qui avait causé la chute d'arbres sur une cabane de stockage de matériel de la base de loisirs, Le Grand Périgueux a remplacé la structure par un conteneur maritime. Afin qu'il s'intègre au paysage du site, Le Grand Périgueux a fait appel à un artiste peintre pour la réalisation d'une fresque couvrant l'ensemble du caisson.

Avant :

Après :



Par ailleurs, Le Grand Périgueux a investi dans d'autres pédalos pour satisfaire la demande des touristes.

Montant total de la démolition, du conteneur et de la fresque : 8 256 € TTC.

Coût du matériel : 10 108,92 € TTC.

✓ **Camping de Neufont**

Afin de finaliser l'installation de lodges et d'un chalet accessible pour les personnes à mobilité réduite sur une partie du camping, Le Grand Périgueux a dû effectuer des travaux d'électricité conséquents, pour un montant de 33 413,44 € TTC.

Divers travaux d'aménagements ont aussi été mis en œuvre pour améliorer le confort des usagers, comme la pose d'une barrière automatique neuve ou des travaux électriques au niveau de la zone barbecue, pour un montant de 8 531,34 € TTC.

✓ **Office de tourisme Intercommunal (Périgueux)**

L'aménagement d'un espace tactile a été réalisé au sein de l'OTI de Périgueux, pour un montant de 7 581,33 € TTC.

i) Piscines :

✓ **Aquacap :**

Aménagement du jardin Zen.

Montant des travaux : 4 363,63 € TTC.

Avant :



Après :



j) Parcs d'Activités Économiques :**✓ Grand Font à Boulazac Isle Manoire :**

Travaux de clôture d'un bassin d'assainissement. Montant des travaux : 8 000 € TTC.

Avant :



Après :

**k) Gestion logistique de la crise sanitaire**

L'adaptation et la mobilisation de l'ensemble des agents du service durant la période de confinement, pour la mise en place des mesures liées à la crise sanitaire, afin de répondre au mieux aux attentes des usagers, des communes et de ses personnels (commande des masques de protection, produits sanitaires, fermeture des voies vertes,...)

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

a) Diagnostic du patrimoine bâti

Des Diagnostics de Performance Énergétique (DPE) seront effectués, afin d'évaluer la consommation énergétique de certains sites du Grand Périgueux ainsi que son impact CO2 sur l'environnement.

Une fois cela établi, le but sera de recommander des types de travaux : isolation, chauffage, ventilation, solaire...

b) Voie Verte – Vélo route**✓ Première phase : opération de remise en état de la signalisation de police sur les voies vertes et vélo route de l'agglomération (estimation : 180 000 € TTC) :**

Suite au diagnostic effectué avec la prise en compte de l'état de vieillissement (et de vandalisme), la conformité réglementaire, les compléments nécessaires, les conditions de visibilité, l'opération de travaux relatifs à cette mise en sécurité sera réalisée au cours du **1^{er} trimestre de l'année 2021**.

Les interventions porteront essentiellement sur :

- la pose de panneaux de signalisation,
- la dépose de panneaux non conformes ou surabondants,
- le remplacement de mobilier urbain (barrières) non conforme ou mal adaptés,
- la réalisation de marquages au sol,
- la dépose de mobilier urbain obsolète ou dégradé (panneaux d'informations),
- le traitement ponctuel de problème de glissance.

Les communes concernées par ces travaux seront destinataires de la liste des modifications qui seront apportées à la signalétique, afin d'obtenir un équipement réglementaire et homogène sur l'ensemble du territoire.

✓ **Deuxième phase : proposition d'amélioration**

Le diagnostic a également porté sur les possibilités d'amélioration de l'équipement, dans l'objectif d'améliorer la sécurité des usagers et de réduire les conflits d'usage.

Cela peut se traduire par différentes actions :

- l'élargissement de certains points très fréquentés,
- la réalisation d'aménagements afin de permettre le franchissement de certains obstacles,
- la modification des règles de circulation des véhicules motorisés pour les zones partagées (sur les portions en vélo-route et pour les zones urbanisées principalement).

La réalisation de ces modification nécessite d'être concertées avec les communes concernées.

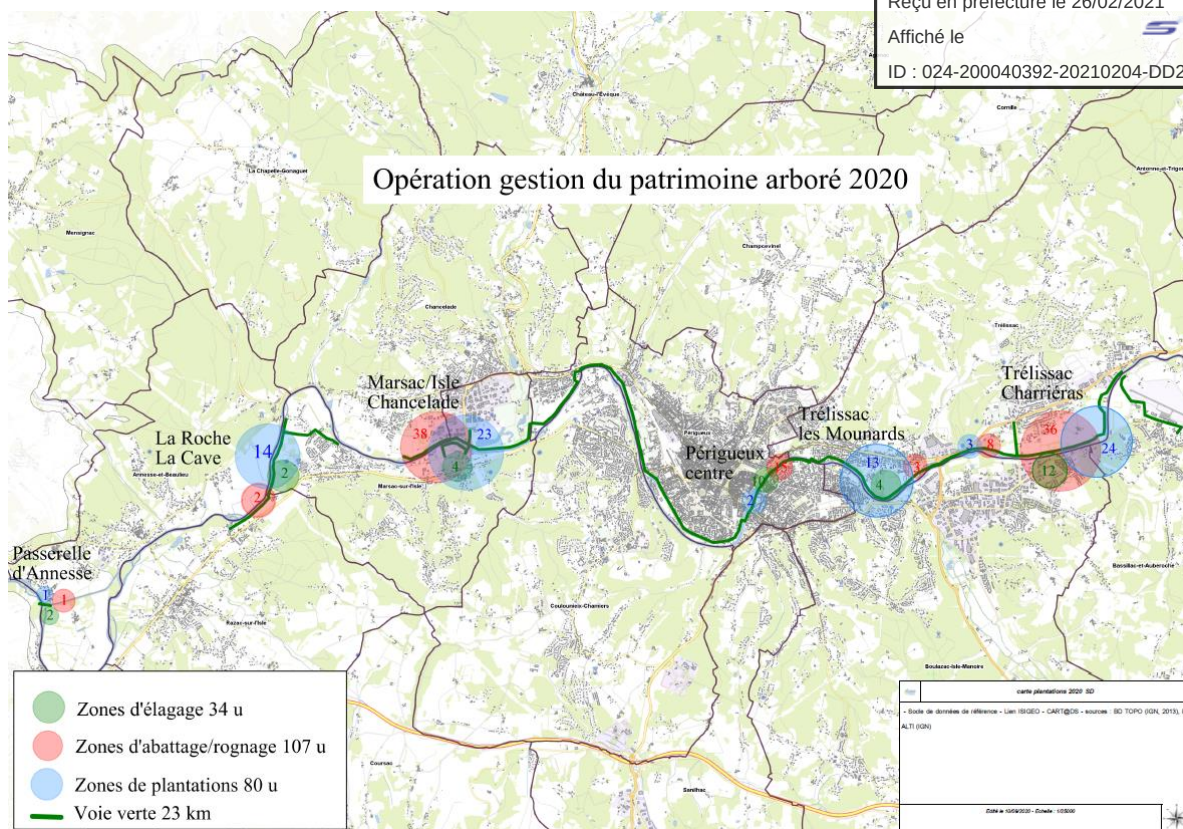
Ces aménagements, dont le montant est aujourd'hui estimé à 300 000 € HT, pourraient être réalisés en 2022.

✓ **Le patrimoine arboré : opération de plantation**

Suite aux opérations d'abattage réalisés en 2020, cette opération s'effectuera au **1^{er} trimestre** et aura pour but de replanter un certain nombre d'essences plus adaptées à la prise au vent, procurant suffisamment d'ombre pour les promeneurs, prolifiques pour les abeilles et pérennes dans le temps, contribuant ainsi à la diminution de l'empreinte carbone et au renouvellement du patrimoine arboré de la voie verte.

Cette plantation aura aussi pour but de démarrer une trame d'arbres remarquables tout au long de la voie verte qui peut être un véritable marqueur d'identité territoriale touristique. De plus, elle contribuera à la biodiversité végétale, à la préservation d'essences locales et au maintien des berges, évitant ainsi l'érosion.

Cette replantation sera composée de feuillus adaptés à notre région, de conifères, d'arbres centenaires adaptés au sol humide ou à la situation en tenant compte de plusieurs facteurs comme la couleur automnale, le lieu, le potentiel mellifère...



✓ Eclairage solaire de la Voie Verte

Dans le programme du plan de relance qui permet une amélioration ou une remise à niveau des équipements du Grand Périgueux, l'opération numéro 80, sur le site Voie Verte, concerne la fourniture et la pose d'éclairage solaire pour une enveloppe de 194 880 € TTC.

Les secteurs concernés :

- section Le Golf : 1 350 ml, 39 candélabres,
- section Moulin de Cachepure : 300 ml, 9 candélabres,
- section Moulin de Saltgourde: 1 100 ml, 32 candélabres.

c) Service Technique Mutualisé (STM) – Fauchage

Il est également à noter que le service Gestion Durable du Patrimoine continuera d'assurer une mission d'entretien de la voirie par des travaux de fauchage et d'élague comme depuis deux saisons, au profit des Communes de l'ancienne Communauté de Communes du Pays Vernois et du Terroir de la Truffe.

Cette prestation de fauchage concerne 390 kilomètres entretenus en deux passes distinctes et mobilise actuellement 2 agents (pour 1,48 équivalents temps pleins), un tracteur épaveuse et un véhicule utilitaire.

Afin de permettre une optimisation des tâches et donc des coûts, et d'organiser au mieux le fauchage sur les voies communales, il sera proposé une évaluation de cette prestation, en concertation avec les communes concernées.

d) Plan de Soutien Économique (volet investissement en faveur de l'emploi)

ID : 024-200040392-20210204-DD2021_003B-DE

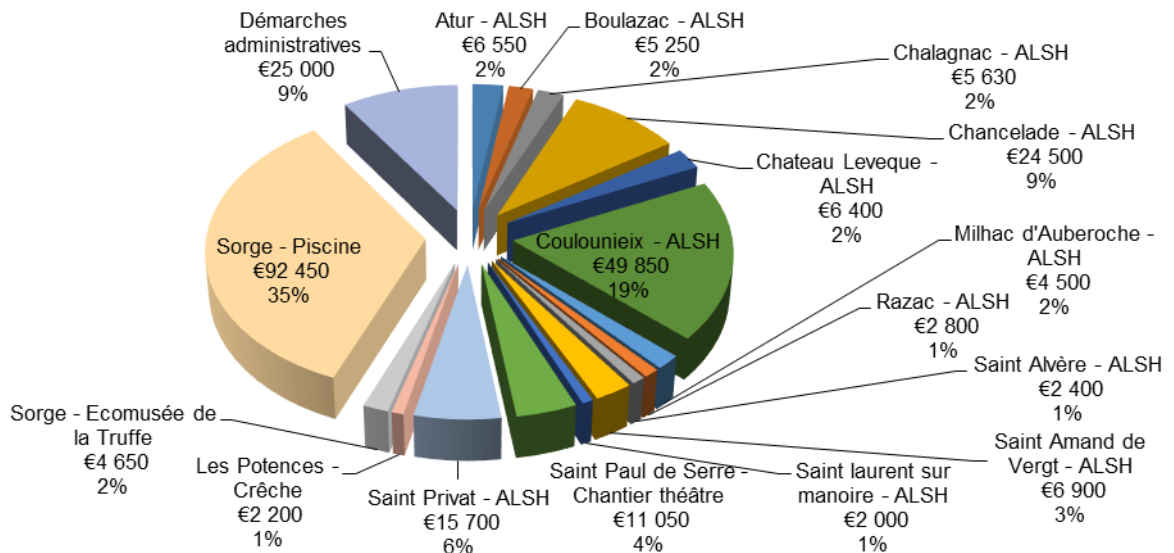
Le tableau des opérations année 2021 :

11	Reprofilage du chemin d'accès en calcaire	Cendrieux	Durestal	VRD
19	Climatisation de 4 pièces refuges	Coulounieix-Chamiers	Centre de loisirs - Jean Sigalas	Génie Climatique
21	Travaux sur aires de jeux	Coulounieix-Chamiers	Centre de loisirs - Jean Sigalas	Aménagements Extérieurs
22	Aménagement paysager de l'entrée	Coulounieix-Chamiers	Centre de loisirs - Jean Sigalas	Espaces verts
23	Réfection des voiries intérieures en enrobés	Coulounieix-Chamiers	Centre de loisirs - Jean Sigalas	VRD
25	Fourniture et pose de table de pique-nique (11 unités)	Coulounieix-Chamiers	Centre de loisirs - Jean Sigalas	Aménagements Extérieurs
37	Travaux de voirie	Marsac sur l'Isle	Parcs d'Activités Economique - Péri Ouest	VRD
38	Signalétique de police / marquage au sol	Marsac sur l'Isle	Parcs d'Activités Economique - Péri Ouest	Signalétique extérieure
51	Aménagement de la cour centrale	Périgueux	Crèche - Napoléon Magne	Espaces verts
52	Aménagement de la cour centrale	Périgueux	Crèche - Napoléon Magne	Aménagements Extérieurs
72	Fourniture et pose d'un portail d'entrée	Saint Amand de Vergt	Neufont camping	Clôture
73	Réfection des enrobés à l'entrée du camping	Saint Amand de Vergt	Neufont camping	VRD
78	Signalétique au sol du parking	Vergt	Maison de Santé	Signalétique extérieure
20	Fourniture et pose de menuiseries	Coulounieix-Chamiers	Centre de loisirs - Jean Sigalas	Menuiseries
39	Fourniture et pose de clôture rigide	Marsac sur l'Isle	Piscine	Clôture
40	Refecion des voiries et du parking - enrobés	Marsac sur l'Isle	Piscine	VRD
41	Refecion des voiries et du parking - marquage au sol	Marsac sur l'Isle	Piscine	Signalétique extérieure
42	Réfection des voiries et du parking - Refecion complète du sol du Beach Volley	Marsac sur l'Isle	Piscine	VRD
50	Climatisation de 5 pièces refuges	Périgueux	Crèche - Napoléon Magne	Génie Climatique
53	Travaux d'étanchéité de toiture	Périgueux	Locaux Péribus	Etanchéité
54	Travaux de mise en conformité électrique	Périgueux	Locaux Péribus	Electricité
55	Fourniture et pose d'un platelage métallique	Périgueux	Passerelle La Filature	Serrurerie - Métallerie
56	Fourniture et pose d'un platelage métallique	Périgueux	Passerelle sous Pont des Barris	Serrurerie - Métallerie
57	Fourniture et pose d'un platelage métallique	Périgueux	Passerelle sous Pont St Georges	Serrurerie - Métallerie
58	Fourniture et pose d'un platelage métallique	Périgueux	Passerelle sous Pont St Georges	Serrurerie - Métallerie
59	Rénovation de 3 logements	Périgueux	Rue de l'Arsault	Peinture
60	Rénovation de 3 logements	Périgueux	Rue de l'Arsault	Platrerie
61	Rénovation de 3 logements	Périgueux	Rue de l'Arsault	Sol
62	Rénovation de 3 logements	Périgueux	Rue de l'Arsault	Electricité
63	Rénovation de 3 logements	Périgueux	Rue de l'Arsault	Plomberie Chauffage
65	Fourniture et pose d'un platelage métallique	Périgueux	Passerelle sous Pont Sud	Serrurerie - Métallerie
77	Fourniture et pose d'un platelage métallique	Trélissac	Passerelle sous Pont Trélissac	Serrurerie - Métallerie
9	Mise en enrobé des trottoirs	Boulazac-Isle-Manoire (Saint Laurent)	Parcs d'Activités Economique - Grand Fond	VRD
10	Signalétique de police / marquage au sol	Boulazac-Isle-Manoire (Saint Laurent)	Parcs d'Activités Economique - Grand Fond	Signalétique extérieure
32	Réaménagement partiel des trottoirs	La Douze	Parcs d'Activités Economique - Les pradels	VRD

e) Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP 2ème mission ALSH

En 2021, le Grand Périgueux réalise des travaux de mise en accessibilité des locaux des ALSH.

Estimation des coûts des travaux à planifier sur 3 ans, peut se répartir ainsi :



Le dispositif Ad'AP prévoit des points de contrôle réguliers de l'avancée sur la mise en conformité. Les attestations de travaux seront transmises en Préfecture.

f) Chemins de randonnées**✓ Travaux du secteur Nord**

Il est prévu d'effectuer :

- la pose des 36 panneaux d'appels (structure bois uniquement) de la signalisation PDIPR du secteur Nord du Grand Périgueux,
- la fabrication, la fourniture et la pose des cartographies dans les panneaux d'appels PDIPR du secteur Nord du Grand Périgueux. Estimation : 50 000 € HT.

Un courrier a été envoyé aux mairies concernées afin de collecter des informations sur l'historique de leur commune, valorisant ainsi :

- les points remarquables sur le patrimoine bâti,
- le patrimoine naturel,
- des photographies.

Ces éléments permettront la conception des cartographies insérées dans les panneaux d'appels.

- ✓ **Entretien des chemins de randonnée sur l'ensemble du territoire au 1er janvier 2021 (estimation : 115 000 € HT).**

BILAN 2020

a) Equipements structurants

➤ La piscine de Boulazac-Isle-Manoire

L'année 2020 a été marquée par l'attribution d'un Marché Public Global de Performance au Groupement BAUDIN CHATEAUNEUF pour la construction de la nouvelle piscine à Boulazac-Isle-Manoire.

Cette année a été consacrée aux études préliminaires avant travaux pour la construction de la nouvelle piscine à Boulazac-Isle-Manoire. Les travaux ont également débuté fin novembre 2020.

Les dépenses réalisées se sont élevées à 600k€.

➤ Le projet du Pôle d'échange multimodal (PEM) phase 2 :

A proximité de la gare de Périgueux, le projet du PEM s'est poursuivi en entamant sa seconde phase.

Le Grand Périgueux a commencé les travaux de démolition de bâtiments et d'une partie de la passerelle existante autour du quartier de la gare afin de permettre la construction de la nouvelle passerelle en 2021/2022.

Le montant des dépenses en 2020 s'élève à 925k € TTC.

Concernant la construction de la nouvelle passerelle piétonne, les études se sont poursuivies et ont permis d'aboutir en fin d'année 2020 à l'**attribution du marché de travaux à hauteur de 5 570k€ TTC.**

➤ Le pôle Aliénor

L'année 2020 a été marquée également par la contractualisation avec le Groupement ETCHART CONSTRUCTION pour la **réalisation du Pôle Aliénor**. Ce projet, de près de 6 000m² a vocation à accueillir les services du Grand Périgueux ainsi que de nombreuses structures administratives telles que le CIAS, Péribus, la maison de l'emploi, etc.



Des études préalables aux travaux ont été menées en 2020 et se poursuivent afin de permettre le début des travaux par la suite.

C'est un projet majeur de plus de 15M d'€ qui s'implantera sur un terrain du Quartier d'Affaires, terminé en 2019.

Pour l'année 2020, le montant des dépenses s'élève à 850k€ TTC.

g. Tourisme

➤ Le site de Neufont

Le Grand Périgueux a aménagé une partie du Camping de Neufont (Commune de Saint-Amand-de-Vergt) en y installant des tentes lodges et un chalet accessible pour les Personnes à Mobilité Réduite. Ces chalets ont été mis en service pour la saison estivale de 2020. **Le coût de ses aménagements a été de 150k€ TTC.**



L'année 2020 a permis la réalisation d'études complémentaires concernant le confortement du barrage. La consultation pour les marchés de travaux a été lancée fin 2020 afin de permettre aux entreprises de débiter l'opération en 2021, avec la vidange du plan d'eau.

➤ Le VVF de SORGES

Des travaux ont été réalisés cette année afin de créer un terrain de tennis et un fronton de pelote basque à SORGES et LIGUEUX. C'est une première étape dans l'amélioration de l'attractivité du VVF de SORGES.

Le coût des travaux a été fixé à 185k€ TTC pris en charge à hauteur de 50% par la commune par voie de fond de concours.

Cet équipement sportif et de loisirs a été mis à la disposition de la commune et sera utilisé par le village de vacances, des clubs, des associations municipales et de SORGES et LIGUEUX.

➤ **Les travaux sur la voie verte**

Les travaux d'enrobé sur la voie verte de Bassillac ont été réalisés, en juillet 2020, pour un montant total de 115k€ TTC. La réouverture de ce tronçon de voie verte a été effectuée en Août 2020.

Le Grand Périgueux a reçu une subvention de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la réalisation de ce projet.

b) Economie

➤ **Le multiple rural à LACROPTE**

L'année 2020 a vu la réalisation des travaux pour l'agrandissement et la mise aux normes de l'assainissement du multiple rural à LACROPTE. Les travaux ont été réceptionnés le 17 décembre 2020.

D'une manière globale, **le coût de cette opération s'est élevé à 265k€ TTC**. Les dernières factures de travaux et de maîtrise d'œuvre seront payées en 2021.

➤ **Le parc d'activité du Diamant Noir**

Les travaux d'aménagement d'un parc d'activités commerciales et d'un village d'artisans sur la Commune de SORGES et LIGUEUX intitulé « Le Diamant Noir » se sont terminés à l'été 2020. Les coûts liés aux travaux ont été réparti entre la commune et la communauté d'agglomération à part égale et acté par une convention de co-maîtrise d'ouvrage.

Au total, le Grand Périgueux a, à sa charge, la somme de **537k€ TTC** comprenant les dépenses de viabilisation et la création d'un parking de co-voiturage.

Les dépenses de l'année 2020 se montent à 200k€ TTC.

c) Mobilité

➤ **La réalisation du BHNS 4 – Pyramide Mériller à Coulounieix Chamiers**

Le projet du BHNS secteur 4 s'est poursuivi en 2020 avec notamment l'aménagement d'un parking situé au 33 avenue du Général De Gaule. Des démolitions ont également été effectuées dans ce cadre. Le Grand Périgueux a dépensé près de 600k€ TTC pour la réalisation de ce secteur du BHNS en 2020.

➤ **Le démarrage des travaux du BHNS 3 – Wilson – Bugeaud - Fénelon**

Cette année, les travaux de la tranche optionnelle de ce marché ont pu être réalisés avec l'aménagement des quais des allées de Tourny. L'ensemble des dépenses se monte à 417 k€ TTC, incluant également les matériels des carrefours à feux modifiés dans la rampe de l'Arsault.

➤ **Les autres projets mobilités**

Des consultations ont également été menées au cours de l'année 2020 afin d'acter le choix des entreprises pour la réalisation des travaux suivants, en 2021 :

- Aménagement de la Halte TER de BOULAZAC-ISLE-MANOIRE
- Aménagement de la Halte TER de RAZAC-SUR-ISLE
- Création d'un parking de Co-voiturage à FOULEIX

d) Voirie

L'année 2020 a été principalement consacrée aux études des secteurs suivants :

- Itinéraire Alternatif Sud-Est – Carrefour des 4 routes
- Itinéraire Alternatif Nord-Est – Carrefour RD69

Des travaux de revêtement ont été réalisés sur la rue des Violettes à TRELISSAC afin de sécuriser ce tracé très fréquenté.

Enfin, concernant l'Itinéraire Alternatif Sud-Est, le Grand Périgueux a également procédé aux acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet pour un montant de 120k€ TTC.

Au total, le Grand Périgueux a investi 363k€ TTC dans le cadre des Itinéraires Alternatifs en 2020.

➤ **Les voiries du campus de la formation à BOULAZAC-ISLE-MANOIRE**

Les travaux de construction d'un bâtiment industriel à BOULAZAC ont été entamés. Menée par le biais d'un contrat de mandat auprès de la SEMIPER, le coût des travaux pour 2020 est de 360k€ TTC.

e) Divers

➤ **Le nouveau centre des services techniques à ATUR**

C'est dans les anciens locaux du CCL Label (Ancien bâtiment industriel dédié à l'imprimerie) que la Communauté d'Agglomération a décidé d'implanter le futur Centre des Services Techniques du GRAND PERIGUEUX.

Les travaux ont débuté en septembre 2020 et l'ensemble des frais liés à cette opération en 2020 s'élève à 239k€ TTC.

➤ **La crèche « Bébé Club » à Mensignac**

L'année 2020 a été marquée par l'achèvement des travaux de la crèche « Bébé Club » à Mensignac et sa mise en service en février 2020.

Cette opération s'est élevée à 425k€ TTC et a bénéficié d'une aide de la CAF de 80 000€ et d'une aide du département de la Dordogne de 87 500 € dont le versement se fera au 1^{er} trimestre 2021.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

a) Equipements structurants

➤ **La construction de la piscine de Niversac**

L'année 2021 sera marquée par un projet fort : Celui de la construction de la nouvelle piscine à Niversac. Les travaux se dérouleront tout au long de l'année afin de permettre son ouverture en 2022.

Cette conception respectueuse de l'environnement a vocation à offrir un service public de qualité et plus particulièrement aux élèves des écoles et collèges du sud et de l'est de la Dordogne. Avec ses 5 lignes d'eau, la future piscine facilitera l'apprentissage de la nage.



Ce projet de près de 7 millions d'€ sera cofinancé par l'Etat, l'Agence Nationale du Sport, la Région Nouvelle Aquitaine, le Département de la Dordogne et la Communauté d'Agglomération

Le montant des dépenses de 2021 est estimé à 5 256k€ TTC.

➤ **Le pôle d'Echange Multimodal – Phase 2**

La phase « travaux » du pôle d'échange multimodal 2 va s'engager. L'année 2021 verra s'élever au-dessus des voies SNCF la nouvelle passerelle de la gare qui permettra de relier le quartier situé Avenue du Maréchal Juin au quartier de la Gare de Périgueux.

En parallèle, les travaux de réaménagement du parvis de la gare commenceront dès septembre/octobre 2021.

Le budget alloué à la phase 2 du PEM s'élèvera à près de 7 millions d'€ en 2021.

➤ **Le pôle Aliénor**

Le projet de construction du Pôle Aliénor se poursuivra en 2021 avec la finalisation des études et le commencement des travaux au 2^{ème} trimestre 2021. C'est un bâtiment de 5 étages qui s'élèvera au cœur du quartier d'affaires afin d'accueillir les services concernés en 2022.

C'est un projet innovant qui sera subventionné par l'Etat, le Département de la Dordogne et la Région Nouvelle-Aquitaine. Le Grand Périgueux percevra des loyers de la part des organismes extérieurs qui siègeront également dans le lieu.

En parallèle à ce projet, le Grand Périgueux actera la vente de son bâtiment actuel situé 1 boulevard Lakanal à Périgueux afin de céder ses murs au commissariat de police.

Les dépenses prévues en 2021 pour la construction du pôle Aliénor s'élèvent à 6 millions d'€ TTC.

➤ **La Gendarmerie de Vergt**

L'année 2020 sera consacrée à la désignation d'un maître d'œuvre et la réalisation des études pour la création d'une brigade de gendarmerie et du lotissement attenant sur la Commune de VERGT.

Le projet de gendarmerie consiste à créer :

- Des bâtiments administratifs et techniques pour la brigade
- Cinq logements pour les familles et un hébergement pour un gendarme adjoint
- Un parking extérieur privatif

Concernant le lotissement attenant, le Grand Périgueux a signé, en 2020, une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Commune de Vergt afin de réaliser les travaux. La commune remboursera les dépenses engagées pour la création du lotissement.

Au total, le plan de financement prévisionnel de l'opération inscrit des dépenses à hauteur de 2 millions d'€ HT pour le projet global. Les dépenses liées à la création du lotissement seront de 90k€ HT.

➤ **Le Pôle de l'Economie Sociale et Solidaire, le »Silot «**

Les études concernant la réalisation du Pôle de l'économie Sociale et Solidaire dit « SILOT » vont reprendre afin d'inscrire sa réalisation en parallèle de la passerelle prévue côté Filature.

b) Tourisme

➤ **Base de loisirs de Neufont :**

L'année 2021 sera marquée par un important investissement sur la base de Neufont avec :

- Les travaux de confortement et de vidange de la digue de Neufont
- La reprise des études pour la base de loisirs avec les travaux de la guinguette, des travaux de VRD, des aménagements dans le camping existant, sur la base nautique et autour du lac.
- Démarrage des travaux d'assainissement

Au total, **le Grand Périgueux investira près d'1 million d'€ en 2021 pour cette opération.**

➤ **Les passerelles Japhet et Barnabé**

Le Grand Périgueux actera en début d'année l'équipe de maîtrise d'œuvre choisi pour réaliser les études dans le cadre de la réhabilitation des passerelles Japhet et Barnabé.

Le budget alloué à ses études est de 100k€ TTC.

➤ **La poursuite des études des voies vertes en 2020**

- Des études pour le prolongement de la voie verte de Trélissac – Escoire : Une marché de maîtrise d'œuvre sera lancé pour la réalisation de ce tronçon où les acquisitions foncières sont faites sur une majorité du parcours.

Les travaux seront envisagés en deux phases : Une première phase entre Trélissac et Antonne-et-Trigonnant et une seconde phase entre Antonne-et-Trigonnant et Escoire

- Pour le tronçon reliant Escoire à Savignac les Eglises via Sarliac-sur-l'Isle, une étude de faisabilité visant à définir le cheminement de ce nouveau tracé, ainsi que le coût de l'opération sera réalisée.

c) Economie

➤ **La construction d'un garage et d'une aire de lavage à SORGES et LIGUEUX**

Par délibération en date du 13 décembre 2019, le conseil communautaire du Grand Périgueux a acté la construction d'un bâtiment à vocation artisanale, pour le compte d'un garagiste, dans la nouvelle Zone d'Activités Economique de SORGES et LIGUEUX. Les travaux d'aménagement d'une station de lavage et de création d'un garage automobile seront réalisés en 2021.

➤ **Le parc d'activité Cré@vallée Est (Petite Borie)**

Des études seront menées tout au long de l'année 2021 afin de permettre la réalisation des études et des travaux des entreprises au dernier semestre 2021, pour une réalisation de l'opération à compter de 2022.

d) Mobilité

L'année sera marquée par d'autres projets de mobilité d'importance, à savoir :

- Aménagement de la Halte TER de BOULAZAC-ISLE-MANOIRE
- Aménagement de la Halte TER de RAZAC-SUR-ISLE
- Création d'un parking de Co-voiturage à FOULEIX
- L'aménagement d'un parking de Co-voiturage à Château L'évêque.

Le budget prévu en 2021 pour la réalisation de ses 4 aménagements s'élève à 1 852k€ TTC.

La réalisation du secteur 4 du BHNS se terminera en 2021 avec l'aménagement du parking de la pharmacie de Coulounieix-Chamiers pour un montant de 180k€ TTC, dont les coûts sont partagés avec la commune.

L'année 2021 sera également celle de la finalisation du tronçon du BHNS 3 (secteur Wilson – Bugeaud – Fénelon) pour un montant de 1 135 000 € TTC.

e) Voirie

➤ **Itinéraires Alternatifs de Contournements (IAC)**

En 2021, les travaux seront réalisés au carrefour des 4 routes sur l'itinéraire Alternatif Sud-Est. En fin d'année débuteront les travaux de l'itinéraire Alternatif Nord-Est, à son intersection avec la RD69. Le budget alloué en 2021 à ses travaux s'élève à 435k€ TTC.

Par ailleurs, la priorisation des travaux sera réinterrogée au regard de l'évolution des pratiques et des projets. En particulier, l'itinéraire Sud-Ouest fera l'objet d'une réflexion sur le devenir de cet axe et les travaux à y envisager.

➤ **Itinéraires Structurants d'Agglomération (ISA)**

En 2021, les études de trafic et socioéconomiques seront réalisées pour l'itinéraire Structurant Ouest, qui doit permettre de créer un contournement à l'Ouest de périgueux, en reliant l'échangeur de l'autoroute à Cré@vallée à la route départementale RD 6089 à Razac sur l'Isle.

➤ **Les voiries du campus de la formation à BOULAZAC-ISLE-MANOIRE**

Les travaux de construction d'un bâtiment industriel à BOULAZAC vont s'achever. Ces travaux interviennent dans le cadre d'échanges fonciers préalables aux travaux de sécurisation des abords du Campus de la Formation. En 2021, aura également lieu la démolition de bâtiments pour la création d'un nouvel accès.

Les travaux d'aménagements proprement dits commenceront au second semestre 2021. Les dépenses prévisionnelles de cette opération pour 2021 se montent à 660 k€ TTC.

f) Divers

➤ **Le centre des services techniques à ATUR**

L'année 2021 sera marquée par la fin des travaux d'aménagement du centre des services techniques à ATUR. Le montant des dépenses de travaux lié à cette opération s'élève à près de 670k€ TTC.

Les nouveaux locaux accueilleront, dans le courant de l'année 2021, les agents du service Gestion Durable du Patrimoine ainsi qu'une partie du service assainissement. Une partie des locaux sera également loué au Syndicat de Bassin de la Vallée de l'Isle pour l'installation des équipes intervenant sur le secteur de l'Isle amont.

➤ **Démolition de bâtiments**

Suite à l'acquisition du bâtiment situé chemin des feutres du Toulon à Périgueux, le Grand Périgueux procèdera cette année à la démolition du bâtiment « Bonaventure » afin de pouvoir revendre ce terrain par la suite. Une convention sera signée avec la ville de Périgueux afin d'acter le partage à parité des coûts liés à cette opération.

Le montant global des travaux de démolition s'élève à 150k€ TTC.

La Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux a également prévu plusieurs opérations de démolition dans le courant de l'année 2021 à savoir :

- Démolition du bâtiment situé 6 Avenue Michel Grandou à Trélissac
- Démolition de la Maison située 21 rue des Pêcheurs à Périgueux
- Démolition de l'immeuble sis 35 rue du Maréchal De Lattre de Tassigny à Coulounieix-Chamiers
- Démolition du bâtiment situé 16 avenue Firmin Bouvier à Boulazac-Isle-Manoire
- Démolition du bâtiment 561 avenue Marcel Paul à Boulazac-Isle-Manoire
- Maison de Marival

Des travaux sont programmés en 2021 pour :

- La rénovation de l'ALSH de Milhac. Le budget prévu est de 68k€ TTC.
- L'aménagement de la crèche « Le Nid » à Champcevinel pour une enveloppe de 60k€ TTC.
- L'aménagement d'un local d'archives dans le sous-sol du nouveau Centre des Services Techniques à Boulazac pour un budget de 200 k€ TTC.

3. Assainissement des eaux usées

BILAN 2020

a) Le SPANC

L'assainissement non collectif sur le territoire du Grand Périgueux est géré principalement en Régie par le SPANC (pour environ 12500 installations) et par délégation de service jusqu'en avril 2022 par VEOLIA sur le territoire de l'ex CCIMP (pour environ 4500 installations).

998 Contrôles de Bon Fonctionnement (contrôles périodiques et contrôles lors de transactions immobilières) ont été réalisés sur l'ensemble du territoire.

269 dossiers de demandes d'installations d'un assainissement non collectif ont été déposés et traités par le SPANC dans le cadre de permis de construire sur l'ensemble du territoire du Grand Périgueux et 91 dans le cadre d'une réhabilitation.

301 Contrôles de bonne exécution des travaux ont également été réalisés sur l'année 2020.

Le SPANC en régie compte 5 agents dont l'un d'entre eux est exclusivement missionné pour la réhabilitation des systèmes d'ANC. Dans le cadre de cette mission, il accompagne les usagers bénéficiaires d'AMELIA 2 dans leurs démarches administratives. Ainsi 28 dossiers ont été présentés lors des différentes commissions AMELIA en 2020 afin que les usagers puissent obtenir un financement pour la réhabilitation de leur assainissement défectueux.

L'uniformisation des pratiques et l'élargissement de l'utilisation de l'outil PERIGEO (mis à disposition de VEOLIA) permet d'enrichir et d'alimenter le SIG du Grand Périgueux afin d'être consultable par d'autres services de la collectivité.

De plus, le SPANC du Grand Périgueux a été retenu pour participer à deux projets expérimentaux d'envergure :

- L'élaboration et le suivi d'une charte qualité départementale pour les terrassiers effectuant des travaux d'ANC chez les usagers,
- Etude nationale de suivi in situ de filtre à sable « nouvelle génération » (avec une emprise au sol du filtre inférieure à ce qui est aujourd'hui pratiqué, pour espérer à terme un gain en terme foncier pour l'utilisateur).

b) L'assainissement collectif Péri Urbain

La prise de compétence intégrale sur l'assainissement collectif au 01/01/2020 a engendré une augmentation du patrimoine du grand Périgueux.

Le patrimoine péri-urbain du Grand Périgueux est désormais constitué de 26 stations d'épuration, 37 postes de relevage et 99,74 km de réseaux de collecte dont l'exploitation est assurée en majorité en régie directe (seule l'exploitation du réseau et de la station de Vergt a été assurée par SUEZ dans le cadre du contrat de délégation de service conclu par la commune en 2008 et qui s'est achevé au 31 décembre 2020).

Un programme de maintien à niveau des stations (renouvellement sécurité) a été conduit pour un montant global de 35 000€.

Les travaux relatifs à la réhabilitation (création d'un second étage de filtres à roseaux) de la station d'épuration de Marsaneix ont été réalisés (102 000 €HT).

Les travaux relatifs à l'opération de création d'un réseau d'assainissement et d'une station d'épuration à Laurière (commune d'Antonne) se sont poursuivis (120 000 €HT).

Les projets relatifs aux stations de Saint Mayme de Pereyrol (1 station desservant 20 branchements du bourg d'un coût global d'opération estimé à 290 000 € HT) et du hameau des Piles à Cornille (1 micro station desservant environ 10 abonnés pour 75 000€HT) ont été poursuivis (phase d'étude et de définition de filière).

Certains réseaux effondrés ont été renouvelés sur les communes de Sarliac sur l'Isle (traversée de la RD 705 sur 30 ml pour 20 000 €HT) et sur Sorges (reprise du réseau rue Paul Carreau-RD68 sur 100 ml pour 23 000€HT).

L'exploitation des réseaux de collecte par la régie a permis la mise en œuvre d'opérations de curage préventif et curatif à hauteur de 17 512 ml (soit 17,5% des 99,74 km de réseaux ruraux gérés par la régie)

c) L'assainissement collectif urbain

Le transfert de compétence étant entré en vigueur au 1^{er} janvier 2020, l'exploitation des réseaux communaux est assuré par la régie eau et assainissement. Les divers contrats de délégation de service public relatifs à l'exploitation des réseaux de collecte ont été suivis par le biais notamment de réunions trimestrielles de suivi du respect des exigences des contrats.

Le réseau de collecte de la RD5E2, raccordé sur la station de Landry à Boulazac, a été réhabilité dans la zone commerciale de Boulazac (travaux de l'ordre de 580 000€HT).

Les opérations de l'appel à projets « réductions des pollutions domestiques » financées par l'Agence de l'Eau (pour mémoire, 9 opérations pour un total d'environ 14 M€ HT sur le système de collecte de la station de Saltgourde) ont été poursuivies :

- fin des travaux de création et mise en service d'un nouveau réseau de transfert entre l'Avenue De Gaulle et le secteur Mériller à Coulounieix Chamiers (cout total des travaux= 3,5 M € HT),
- la réhabilitation de divers réseaux (680 000€ HT sur 2020),
- démarrage des travaux portant sur la réhabilitation des biofiltres de la station de Saltgourde (1,5 M€HT en 2020 sur les 3,5 M € d'opération),
- poursuite des travaux de mise en séparatif de certains secteurs de Périgueux : rue Pierre de Coubertin, quartier Lavoisier (secteur RD6089-Route de Lyon), création d'un bassin de stockage sous le parvis de la gare pour 1,15 M€ HT,
- poursuite et fin des travaux de mise en séparatif sur Sanilhac (secteur RD6081 La Rampinsolle et secteur La Maladrerie pour 160 000 €HT)

- l'étude portant sur la création de bassins de stockage unitaires (300 m3 dans le secteur avenue de gaulle) et Périgueux/Coutras/la Filature) a été poursuivie pour 34 000 €HT.

d) L'eau potable

La compétence eau potable est transférée à l'agglomération depuis le 1^{er} janvier 2020. Le Grand Périgueux l'exerce en direct sur les 5 communes suivantes : Boulazac (commune déléguée), Champcevinel, Escoire, Cornille et Trélissac. Pour les autres communes du Grand Périgueux, le Grand Périgueux vient en représentation substitution au sein des syndicats mixtes existants (SMDE et anciens SIAEP).

Sur la question de la gouvernance, le Grand Périgueux a choisi de mettre en œuvre son droit d'autodétermination permis par la loi NOTRE.

Un important travail de présentation et de concertation avec les communes extérieures au Grand Périgueux a été mené (rencontres avec élus, présentation du projet à l'occasion de conseils municipaux) afin de les faire adhérer au projet du Grand Périgueux.

L'organisation projetée (fusion des deux SIAEP « Isle Dronne-Vern » et « Vallées Auvézère-Manoire » pour créer un nouveau syndicat « Eau Coeur du Périgord » et retrait du Grand Périgueux du SMDE pour les communes suivantes : Périgueux, Sarliac sur l'Isle, Savignac les Eglises, Sorges et Ligeux, Antonne et Trigonant) a reçu un avis favorable de la part de la CDCI le 11 décembre dernier et le Préfet nous a signifié sa décision favorable au projet du Grand Périgueux par arrêtés préfectoraux datés du 18 décembre (un arrêté pour la fusion et un pour le retrait du SMDE) et entrant en vigueur au 01 janvier 2021.

En termes d'investissement, Le Grand Périgueux procède actuellement au renouvellement d'environ 1100 mètres de réseau eau potable sur la commune d'Escoire (soit environ 30% du patrimoine), en simultané avec le déploiement de l'assainissement collectif (travaux démarrés à l'automne et estimés à 250 000 € HT).

Deux études diagnostiques sur les systèmes de distribution de Boulazac et de Cornille-Champcevinel-Trélissac (communes liées hydrauliquement par les maillages de réseau) ont également été lancées. A l'instar des études diagnostiques sur l'assainissement, elles vont permettre d'identifier les secteurs à l'origine de fuites d'eau potable et permettront à la collectivité de définir un programme hiérarchisé d'investissement (renouvellement de réseau, réhabilitation de réservoirs,...) afin d'améliorer – à terme- le rendement des réseaux.

e) Les eaux pluviales urbaines

Le Grand Périgueux prend en charge depuis le 1^{er} janvier 2020, au titre de cette dixième compétence obligatoire des agglomérations, le suivi du patrimoine de réseaux d'eaux pluviales urbaines estimé à environ 230 kilomètres.

En termes d'exploitation courante du service, sur les communes (principalement urbaines) couvertes par un contrat de délégation de service public d'assainissement, une convention de prestation de service a été conclue avec les délégataires en place pour le curage des réseaux EP.

Il a donc été curé environ 14 km sur un patrimoine de 200 km soit 7 % du linéaire en 2021.
communes urbaines.

Sur les communes rurales en régie, le service a également procédé, en 2020, à des opérations de curage -par le biais de marchés publics de services- à hauteur de 10,06 km sur un patrimoine connu de l'ordre de 32,5 km, soit 31% du patrimoine.

Les investissements réalisés en 2020 concernent la mise en place de réseau de collecte dans le bourg de Sainte Alvère, de Cendrieux (88 000€HT), le long de la RD 6089 à Marsac sur l'Isle (78 000€HT), sur Coulounieix Chamiers (23 000€HT), Eglise Neuve de Vergt (3 000€HT), Savignac les Eglises (11 000€HT) la réhabilitation du réseau EP pour la future gare SNCF de la navette ferroviaire de Marsac (20 000€ HT) et la création de bassins de stockage-restitution des eaux pluviales sur les communes de Coursac (75 000€HT) et Sorges (6 000€HT).

f) La GEMAPI

La compétence GEMAPI ne recouvre pas l'intégralité du champ de l'article L211-7 du Code de l'Environnement mais uniquement quatre de ses objectifs :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès,
- la défense contre les inondations,
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.

Le Grand Périgueux est compétent en la matière depuis le 1^{er} janvier 2018.

Les différents EPCI de la vallée de l'Isle –amont et aval- ont acté, dans un souci d'efficience de la structure existante et de gouvernance efficace, de s'appuyer sur le syndicat de rivière existant SMBI. Le territoire de ce dernier s'est donc étendu à l'intégralité du Grand Périgueux et aux EPCI situés en amont hydraulique. La participation 2020 s'est établie à 245 000 €TTC.

En ce qui concerne le syndicat Rivières, Vallées et Patrimoines en Bergeracois (RVPB) qui intervenait sur les communes de Paunat et Val de Louyre et Caudeau, la Communauté d'Agglomération du Bergeracois (CAB) a décidé d'exercer en direct cette compétence Gemapi.

Le RVPB étant dissout, le Grand Périgueux conventionne désormais avec la CAB pour l'exercice de la compétence sur ces deux communes. La participation 2020 s'est établie à 6900 €TTC.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

a) Le SPANC

L'Agence de l'Eau Adour Garonne, dans le cadre de son 11^{ème} programme, ne finance plus la réhabilitation des ANC. Cependant un contrat de progrès territorial est en cours d'étude, qui pourrait permettre le financement de travaux pour des systèmes d'assainissement engendrant des

risques pour la salubrité publique, notamment sur les zones où les enjeux sanitaires sont importants comme sur les périmètres de protection de sources d'eau.

En parallèle, le programme d'aide à l'amélioration de l'Habitat (AMELIA) permet le financement de nouvelles réhabilitations d'assainissement non collectif en fonction de critères techniques et des conditions de revenus des usagers. Le SPANC continue donc d'accompagner les usagers bénéficiaires dans leurs démarches.

Malgré le contexte sanitaire (limitations des contacts, respect des gestes barrières), les contrôles périodiques de bon fonctionnement ont repris. Le SPANC fixe son objectif à 1200 contrôles par an.

b) Le collectif Péri Urbain

L'exploitation en régie des réseaux Péri-urbain par curage préventif sera poursuivie pour diminuer le risque de bouchage des réseaux

Une étude sur la révision des zonages règlementaires d'assainissement collectif va être engagée afin de se calquer sur les zones desservies actuellement par l'assainissement collectif et sur les besoins futurs des zones ouvertes à l'urbanisation dans le PLUI (150 000€HT de dépenses en 2021).

Les études diagnostiques des systèmes d'assainissement (réseaux + stations) de Sorges et Ligueux en Périgord (coût 50 000 €HT), de Annesse –Mensignac (55 000 €HT), de Château l'Evêque-Agonac (50 000 €HT) et de Sarliac sur l'Isle-Savignac les Eglises (40 000 €HT) seront poursuivies

Les travaux de réalisation du système d'assainissement (réseau + station) du bourg de Saint Mayme de Pereyrol et du hameau des Piles à Cornille seront engagés en 2021.

Les travaux sur le bourg de la commune d'Escoire (assainissement collectif et eau potable) arriveront à leur terme à la fin du premier semestre 2021.

L'étude sur la création de l'assainissement collectif dans le bourg du Change (bassillac et Auberoche) sera poursuivie (choix de la parcelle et définition de la filière pour 50 000€HT).

L'assainissement de la zone touristique de l'étang de Neufont sera étudié en 2021 (100 000 €HT de dépenses) permettant de définir la filière d'assainissement la plus adaptée (station d'épuration in situ ou bien raccordement des effluents sur la station de Vergt)

Enfin, un important chantier de déploiement de l'autosurveillance sera engagé qui permettra à terme le suivi à distance du fonctionnement de plusieurs sites ruraux (10 stations et 21 postes de levage) par le biais de sondes et de transmission d'alarmes (montant d'opération de l'ordre de 580 000€HT)

Un programme de maintien à niveau des autres stations et postes de relevage (renouvellement équipements et mise en sécurité) sera conduit pour un montant global de l'ordre de l'ordre de 40 000 €HT.

c) Le collectif urbain

Le transfert de compétence au 1^{er} janvier 2020 a induit la reprise, par le Grand Périgueux, de l'ensemble des contrats de délégation de service public en vigueur à cette date. La consultation relative au nouveau contrat de DSP relatif à la collecte et aux traitements des eaux usées sur les stations de Périgueux-« Saltgourde » et Trélissac-« Les Garennes » arrivera à son terme cet été pour une mise en œuvre du contrat à partir du 1^{er} novembre 2021 avec le futur délégataire.

Ce nouveau contrat, portant sur une échéance brève (juillet 2026), permettra au Grand Périgueux de mener en parallèle une réflexion globale sur le mode de gestion futur des services eau et assainissement du Grand Périgueux (régie totale, délégation de service public ou gestion mixte)

Concernant l'appel à projets de l'Agence de l'Eau bénéficiant de subventions, les travaux sur le réseau structurant se poursuivront avec notamment les travaux de réhabilitation des biofiltres de la station de Saltgourde (dépenses de l'ordre de 1,9 M € HT en 2021 avec une échéance de travaux en 2022)

Les études pour la création de deux bassins de stockage des eaux par temps de pluie (5 150 m³ à Coutras et 340 m³ à De Gaulle pour une estimation globale de travaux de 5,15 M € HT) vont se poursuivre afin de trouver un emplacement idoine notamment pour le bassin Coutras.

Les diverses opérations de mises en séparatif sur Périgueux (secteur Saint Georges notamment) seront poursuivies. Elles doivent contribuer à collecter moins d'eaux claires parasites météoriques (eaux de pluie) dans les réseaux unitaires de Périgueux et par là-même, diminuer le volume d'eaux unitaires rejetés dans l'Isle par les déversoirs d'orage (2,1 M€ HT en 2021).

Le réseau de l'avenue Jean Jaurès à Chancelade sera également mis en conformité (réhabilitation du réseau et mise en séparatif des branchements particuliers) pour 635 000 €HT.

d) L'eau potable

L'année 2021 verra la mise en place du syndicat Eau Cœur du Périgord, issu de la fusion des SIAEP « Vallées Auvézère-Manoire » et « Isle Dronne Vern ».

Il est également programmé que les communes de Périgueux, Antonne et Trigonant, Sarliac sur L'isle, Savignac les Eglises, Sorges et Ligeux en Périgord (l'autorisation de leur retrait du périmètre du SMDE étant acquise par arrêté préfectoral), adhéreront courant 2021 au syndicat Eau Cœur du Périgord.

En termes d'investissement, Le nouveau syndicat poursuivra les investissements programmés les deux SIAEP défunts (renouvellement de réseaux et réhabilitation d'ouvrages pour un budget de l'ordre de 7,5 M€HT.

La réhabilitation de l'usine de production d'eau potable « Le Toulon » de Périgueux sera poursuivie (2 M€HT en 2021 pour un budget d'opération de l'ordre de 10 M€HT).

Les études diagnostiques des réseaux eau potable sur boulazac et Cornille-Champcevinel-Trélissac seront menées (270 000 €HT).

La réhabilitation du réservoir de Pey harry (Boulazac) sera en régie (montant opéré) 340 000€HT) et 30% du patrimoine du réseau d'Escoire aura été réhabilité. Le chantier d'assainissement collectif (200 000€HT).

e) Les eaux pluviales

L'entretien par hydrocurage des réseaux sera assuré par marchés de prestation de service sur les parties urbaines (mutualisation avec les délégataires assainissement collectif), et en régie sur les communes rurales du Grand Périgueux, avec pour objectif, un taux de curage de l'ordre de 15% du patrimoine.

Une étude sera lancée (budget de l'ordre de 30 000€HT en 2021) sur l'implantation de bassins de régulation/stockage des eaux pluviales à prévoir sur les communes sinistrées par les dernières inondations de 2018. Un recensement des secteurs sensibles pour chaque commune concernée vient, en effet, d'être réalisé par la régie.

Le réseau eau pluviale de la RD8 dans la traversée des Piles à Cornille sera repris en simultané avec le déploiement de l'assainissement collectif (80 000 €HT)

Les autres investissements qui seront réalisés en 2021 ne sont pas connus, à ce stade, avec précision en totalité. Le service accompagnera les communes dans leurs projets de rénovation ou réhabilitation de centre-bourgs ou de rues (enveloppe budgétaire allouée de l'ordre de 250 000€HT).

f) La GEMAPI

L'année 2021 devrait permettre au SMBI de faire aboutir un PPG sur l'ensemble du bassin de l'Isle. Ce programme de travaux devra ensuite être déployé sur les années à venir.

En terme budgétaire, le retrait progressif de l'appui financier de l'Agence de l'eau, conjugué avec la baisse des cotisations des membres décidée en 2015 mettent le syndicat dans une situation budgétaire contrainte. Le SMBI, afin de maintenir un nouveau de fonctionnement et d'investissement constant, doit dégager des recettes complémentaires à hauteur de 150 000€.

Une réunion, à destination de ses EPCI membres, va être organisé par le SMBI fin février afin d'aborder la question de l'augmentation des cotisations annuelles. La quote-part de cette hausse de cotisations devrait correspondre à + 100 000€ pour le Grand Périgueux.

La cotisation 2021 au SMBI pourrait donc s'élever à 350 000 €TTC pour le SMBI et de l'ordre de 10 000€TTC sur le périmètre de la CAB.

Commission Développement Economique**BILAN 2020****I. UN PLAN DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES PENDANT LA CRISE SANITAIRE SANS PRECEDENT**

Le Grand Périgueux a adopté des mesures de soutien au tissu économique, dans le cadre de la crise sanitaire, compte tenu de l'arrêt total ou partiel de l'activité économique engendré par le confinement de la population, au cours de l'année 2020.

Plus de 2 millions d'euros ont été mobilisés à cet effet.

1.1 PLAN DE SOUTIEN ÉCONOMIQUE DU GRAND PÉRIGUEUX – VOLET 1

Les mesures suivantes ont été prises dans le cadre du plan d'aides aux entreprises adopté en avril 2020.

a) Les dispositifs mis en place en soutien direct aux entreprises

Le Grand Périgueux a apporté des mesures de soutien supplémentaires à celles de l'Etat, de la Région ou du Département. L'action du Grand Périgueux avait vocation à être complémentaire et subsidiaire de l'action de l'Etat et de la Région. Le Grand Périgueux a ainsi décliné le plan d'intervention suivant :

- Fonds de Prêts et de Solidarité et de Proximité Régional

Participation au dispositif régional de Fonds de Prêts et de Solidarité et de Proximité Régional aux TPE et associations à hauteur de 2 € par habitant, soit 220 000 €. Ce dispositif consiste en des prêts à taux 0, avec différé d'amortissement, pour conforter la trésorerie des TPE.

Au 24 novembre 2020, 52 entreprises du territoire ont bénéficié de ce fonds pour un montant total de 525 000 €. Le fonds est géré par Initiatives Périgord.

A échéance au 31 décembre 2020, ce fonds régional est appelé à être remplacé, localement, par le fonds de prêt territorial du Grand Périgueux, lui aussi géré par Initiatives Périgord, et selon des modalités comparables.

- Fonds de Prêt Territorial du Grand Périgueux

La décision a été prise d'abonder le fonds d'intervention de la Plate-forme d'Initiative Locale, Initiative Périgord, à hauteur de 500 000 €.

Ce dispositif sera déclenché courant 2021 afin de pouvoir relayer le dispositif régional et aider nos entreprises locales, pour lesquelles la clôture du bilan d'activités 2020 et le début de l'année 2021 risquent d'être difficiles.

Prévu pour être doté de 500 K€, sous la forme de deux participations en 2020 et 2021, le Fonds de Prêt Territorial fera l'objet d'une évaluation en 2021, en vue d'observer son taux d'utilisation.

Le cas échéant, dans un souci d'utilisation efficace des moyens publics, et dans le respect de la convention passée avec Initiatives Périgord, le Grand Périgueux pourra renoncer à l'attribution de la seconde part du fonds, en vue de son redéploiement.

- Fonds de soutien d'urgence TPE-PME, en complément exclusif de la Région

Le Grand périgueux a voté une enveloppe de 200 000 € afin de soutenir les entreprises de 5 à 250 salariés, rencontrant des besoins de financement spécifiquement nés de la baisse d'activité, liée à l'épidémie de COVID 19, et non couverts par les autres dispositifs publics ou privés sollicités (prêts bancaires notamment couverts par la garantie de L'État, prêts de BPI ou de tout autre organisme de financement, Fonds de solidarité, report de charges sociales et fiscales, chômage partiel...)

Pour ce faire, et respecter le règlement issu du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), le Grand Périgueux s'est adossé à un mécanisme régional. Le Grand Périgueux n'est donc susceptible d'intervenir qu'en complément de l'intervention régionale.

Il apparaît que le dispositif de la Région a été clôturé au 30 juin 2020 et couvrait l'ensemble du besoin de trésorerie de l'entreprise. En conséquence, le dispositif n'a pas été activé au sein du Grand Périgueux, et il a donc été supprimé.

- Prolongation et abondement des opérations de soutien au commerce et à l'artisanat en vigueur :

Les régimes d'aide à la modernisation des commerces et de l'artisanat, qui prennent la forme d'aides à l'installation et à l'investissement, restent effectif, et feront prochainement l'objet de compléments de financement.

Opération de revitalisation territoriale Cœur de Ville (Périgueux). 128 000 € ont été accordés sur 3 ans (38 entreprises bénéficiaires). En 2021, une enveloppe supplémentaire sera proposée dans le cadre de la poursuite du programme sur les communes de Périgueux et Chamiers.

Opération collective de modernisation et de revitalisation (OCMR) du Pays de l'Isle en Périgord. 24 entreprises ont bénéficié de 74 000 € d'aides.

b) Dégrèvement de CFE des secteurs les plus touchés par la crise

En complément du panel de mesures précitées, des mesures fiscales ont été décidées concernant des reports d'augmentation prévues en 2020 en matière de TEOM ou de Versement Mobilité.

Surtout, un dégrèvement de CFE a été adopté, pour les activités relevant des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'évènementiel, qui ont été particulièrement affectées par les conséquences économiques et financières de la propagation de l'épidémie de covid-19 au regard de l'importance de la baisse d'activité constatée en raison notamment de leur dépendance à l'accueil du public.

A ce jour, 298 entreprises ont bénéficié de l'exonération, à hauteur État et Grand Périgueux), pour un dégrèvement moyen de 940 €.

c) Plan de relance du secteur du bâtiment

Un dispositif exceptionnel de commande publique de travaux en faveur des TPE et PME du bâtiment et des travaux publics a été mise en place.

Ce plan exceptionnel de remise à niveau des bâtiments, équipements et propriétés intercommunales a été voté, mobilisant 2 millions d'euros, comportant pour l'essentiel des chantiers d'un montant réduit, soit pres de 80 opérations, de façon à garantir une bonne répartition entre les opérateurs du logement, de la voirie, des réseaux et canalisations.

1.2 PLAN DE SOUTIEN AUX COMMERÇANTS ET ARTISANS DU GRAND PÉRIGUEUX – VOLET 2

Dans le cadre du deuxième confinement, il a été décidé d'accompagner les commerçants et artisans dans le cadre de solutions numériques. Il s'agit du dispositif « Ma Ville Mon Shopping ».

- Descriptif :

Il s'agit d'une offre en ligne. Les commerçants peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour créer une vitrine numérique simple d'utilisation et de navigation. Ils bénéficient dans ce cadre, de tous les avantages de la Poste à faire le lien entre le commerçant et le consommateur. Un large dispositif s'offre à l'ensemble des commerçants du territoire du Grand Périgueux.

On notera que cette plateforme, en sus de simplicité d'utilisation et des attraits de son offre logistique, permet qu'une très faible commission soit prélevée sur chaque transaction (5,5%, parmi les plus faibles pratiquées ; elle tombe à 0% pendant la période de confinement).

- Coût du dispositif :

Pour l'agglomération, le coût s'élèvera à 300 000 €, pour une période de novembre 2020 à décembre 2022 inclus.

La réussite de ce dispositif passe également par la mise en place de services « plus » comme l'aide technique apportée par les Chambres Consulaires, la distribution de bons d'achat pour populariser la plateforme et stimuler son attractivité, la campagne de communication et la mise à disposition de photographes professionnels pour la mise en valeur des produits dans les vitrines numériques.

1.3 PLAN DE SOUTIEN ÉCONOMIQUE DU GRAND PÉRIGUEUX – VOLET 3

Les artisans et commerçants, qui ont subi ou subissent encore une fermeture administrative, dans le cadre du confinement, depuis le 30 octobre 2020, sont durement touchés.

Même s'ils ont accès aux aides de l'Etat, de la Région, et de celles déjà mises en place par le Grand Périgueux, les charges fixes pèsent lourdement dans l'équilibre et le maintien de leur activité économique.

Aussi l'agglomération a décidé en décembre 2020 la mise en complémentaire, pour accompagner la reprise d'activité.

Elle prendra la forme d'un soutien financier direct, sous forme de subvention, visant à la couverture totale ou partielle de la dépense de loyer des seules entreprises fermées sur décision administrative. L'enveloppe globale potentielle s'élève à un million d'euros, avec pour contrepartie à cette dépense inattendue, la mise en œuvre d'un mécanisme de solidarité financière communes/EPCI pour la seule année 2022.

II. LE BILAN DES AIDES AUX ENTREPRISES ET ACTEURS SOCIO ECONOMIQUES (HORS CRISE SANITAIRE)

a) L'Economie Sociale et Solidaire

La volonté de soutenir l'Economie Sociale et Solidaire, d'explorer son potentiel et de faciliter son rôle de levier pour la cohésion sociale se traduit par l'aide à la création de l'incubateur Emergence Périgord portée par l'association Coop Alpha. Cet outil favorise l'émergence de nouveaux projets accompagnés par le réseau des acteurs clés de l'ESS sur trois étapes successives : la pré-incubation, l'incubation et la fabrique à initiatives.

Notre conventionnement avec cette structure innovante se déroule sur la période 2018/2020 pour un budget total de 17 500 €.



Le parcours de pré-incubation

Description :

- 1 appel à candidature/semestre
- 2 sessions par an :
 - 6 demi-journée d'ateliers collectifs
 - 1 entretien individuel : bilan + plan d'actions
 - Des afterworks + participation à des formations du parcours d'incubation

En chiffres :

	2018	2019	
Nombre de candidats	15	23	
Nbre de participants	9	19	21
Dont Grand Périgueux	3	6	3

Le parcours d'incubation

Description :

- 1 appel à candidature/an
- Entrée de 5/6 projets au stade de l'idée
 - 12 mois de parcours
 - 11 journées de formations collectives
 - 5 journées d'ateliers collectifs itinérants
 - 70h de suivi individuel et technique
- Temps de réseau et de co-développement

En chiffres :

	2019	2020
Nombre de candidatures à l'appel à projet	13	14
Dont Grand Périgueux	3	4
Nb de projets retenus	5	7
Dont Grand Périgueux	2	3

b) Le commerce et l'artisanat

Le soutien aux activités du commerce et de l'artisanat autorisé par la définition d'un intérêt communautaire compatible avec la loi NOTRe s'est concrétisé par la participation du Grand Périgueux au programme du FISAC Pays de l'Isle, ainsi qu'à l'opération de rénovation du commerce et de l'artisanat de la Ville de Périgueux.

- FISAC Pays de l'Isle : 7 commerces et artisans ont été aidés en 2020 pour un montant total de 29 640 euros
- Opération de rénovation du commerce et de l'artisanat de la ville de Périgueux : 16 dossiers ont été validés pour un montant total de 100 818 euros (financés à 50% par le Grand Périgueux et 50% par la Ville de Périgueux).

c) Les indemnisations dans le cadre de travaux

Par deux délibérations en date du 23 mars 2017 et du 26 septembre 2019, le Grand Périgueux a décidé :

- D'harmoniser les modes d'indemnisation des commerçants et des artisans lors de travaux réalisés par le Grand Périgueux,

- D'avoir une règle générale pour le calcul du montant des dédommagements éven-
- De mettre en place une commission *ad hoc* visant à assurer une équité de traitement des dossiers de demande d'indemnisation et d'éviter un recours systématique à la voie contentieuse. Cette commission d'indemnisation *ad hoc* incluant des personnalités qualifiées extérieures au Grand Périgueux sera à l'avenir chargée d'étudier tous les dossiers de demande d'indemnisation suite à travaux dont le Grand Périgueux est maître d'ouvrage,
- La création d'un dispositif particulier d'intervention pour les quartiers politique de la ville, en raison de leur fragilité économique intrinsèque, qui font l'objet d'une action coordonnée de l'État et des pouvoirs publics locaux en matière de lutte contre la dévitalisation commerciale et artisanale.

En 2019 et en 2020, le Grand Périgueux a délibéré sur les indemnisations des commerçants dans le cadre des travaux liés à l'assainissement et au BHNS sur la commune de Coulounieix-Chamiers ainsi que sur les travaux du Pole Multimodale à Périgueux (Bar L'Ovale : 6555€).

ENTREPRISE	TRAVAUX ASSAINISSEMENT			TRAVAUX BHNS			TOTAL INDEMNISATION PAR ENTREPRISE
	TOTAL INDEMNISATION	GD PX	VILLE C-C	TOTAL INDEMNISATION	GD PX	VILLE C-C	
SPAR	10 000,00 €	7 500,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
La pate a truch	2 638,72 €	1 979,04 €	659,68 €	63,00 €	47,25 €	15,75 €	2 701,72 €
Carsplash	3 092,00 €	2 319,00 €	773,00 €	4 682,00 €	3 511,50 €	1 170,50 €	7 774,00 €
Les délices de trinquier	11 700,13 €	8 775,10 €	2 925,03 €	15 956,00 €	11 967,00 €	3 989,00 €	27 656,13 €
La petite paupiette	6 996,13 €	5 247,10 €	1 749,03 €	5 586,00 €	4 189,50 €	1 396,50 €	12 582,13 €
Bar "Chez nous"	1 439,00 €	1 079,25 €	359,75 €	1 091,00 €	818,25 €	272,75 €	2 530,00 €
Tabac presse "Le totem"	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Bar tabac Au pont de la cité	8 829,00 €	6 621,75 €	2 207,25 €	5 436,00 €	4 077,00 €	1 359,00 €	14 265,00 €
Carre pro habitat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Coiff et nous	1 011,00 €	758,25 €	252,75 €	485,00 €	363,75 €	121,25 €	1 496,00 €
Aurélia coiff	706,50 €	529,88 €	176,63 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	706,50 €
Clinique vétérinaire des pyramides	10 187,00 €	7 640,25 €	2 546,75 €	4 292,00 €	3 219,00 €	1 073,00 €	14 479,00 €
Génération fleurs	7 836,00 €	5 877,00 €	1 959,00 €	21 746,00 €	16 309,50 €	5 436,50 €	29 582,00 €
Pharmacie des Izards	30 280,00 €	22 710,00 €	7 570,00 €	6 981,00 €	5 235,75 €	1 745,25 €	37 261,00 €
Pains de tradition	12 163,00 €	9 122,25 €	3 040,75 €	8 228,00 €	6 171,00 €	2 057,00 €	20 391,00 €
Pâtisserie Bousseton	6 305,00 €	4 728,75 €	1 576,25 €	1 058,00 €	793,50 €	264,50 €	7 363,00 €
Cycles Mazeau	7 390,00 €	5 542,50 €	1 847,50 €	1 750,00 €	1 312,50 €	437,50 €	9 140,00 €
Coiffure Viva la vie	1 030,00 €	772,50 €	257,50 €	214,00 €	160,50 €	53,50 €	1 244,00 €
Garage Citroen SOVRA	5 442,00 €	4 081,50 €	1 360,50 €	3 364,00 €	2 523,00 €	841,00 €	8 806,00 €
TOTAL INDEMNISATION	127 045,48 €	95 284,11 €	31 761,37 €	80 932,00 €	60 699,00 €	20 233,00 €	207 977,48 €

d) Les aides aux structures de développement économique

Le développement économique est une des compétences obligatoires du Grand Périgueux.

Afin de parvenir à créer plus d'activités et plus d'emplois, la Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux agit en complémentarité avec différentes structures dont l'action est favorable au développement économique de l'agglomération.

Le soutien financier que la Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux leur a accordé pour l'exercice 2020 sous la forme de cotisation, adhésion ou subvention est le suivant :

STRUCTURE	BASE	MONTANT
Aquitaine Développement Innovation (ADI)	Cotisation	10'000,00-€
Club d'entreprise Interface	Subvention	11'000,00-€
Club-Entreprise-Péri-Ouest	Subvention	7'200,00-€
Digital-Aquitaine	Adhésion	6'000,00-€
France-Active	Subvention	3'000,00-€
GRAPE	Adhésion	500,00-€
Initiatives-Périgord	Subvention	15'000,00-€
Initiatives-Périgord	Adhésion	300,00-€
Initiatives-Périgord	Subvention-spéciale-COVID	15'000,00-€
Institut-du-Goût	Subvention	22'000,00-€
Maison-de-l'Aquitaine	Adhésion	5'000,00-€
Pays-en-Graine	Adhésion	10,00-€
Périgord-Développement	Adhésion	15'000,00-€
TOTAL		110'010,00-€

e) Les aides aux investissements des entreprises

Les entreprises bénéficiaires des aides aux investissements productifs concernent aussi bien des TPE artisanales que des entreprises engagées dans le programme régional « Usine du Futur ». En 2020, en raison de la crise sanitaire les entreprises de notre territoire n'ont pas finalisé de dossier de demande de subvention

f) La taxation des locaux commerciaux vacants

En cohérence avec des statuts, le conseil communautaire en 2020 a validé l'accroissement des taux d'imposition des locaux commerciaux vacants sur l'ensemble du territoire du Grand Périgueux, à savoir :

- 30% la première année de taxation du local, (10% avant 2020)
- 40% la deuxième année de taxation du local, (15% avant 2020)
- 50% la troisième année de taxation du local. (20% avant 2020)

g) Les aides aux opérations communales aux commerces et à l'artisanat

Par une délibération du Grand Périgueux du 27 septembre 2018, le Conseil communautaire a décidé d'ajouter à l'intérêt communautaire en matière de développement économique, la création d'une politique locale du commerce qui se traduit par notamment :

« l'aide aux opérations communales ou publiques de création, d'extension ou de regroupement de commerces ou d'artisanat de proximité, dans le cadre d'opérations visant à préserver l'offre de services en zones carencées ».

Les communes peuvent donc bénéficier de ce dispositif

En 2020, la commune de Sorges s'est lancée dans un programme d'urbanisme qui restructure profondément la traversée du bourg et comporte une redistribution des espaces dédiés à ses activités commerciales. Afin d'éviter de vider le village de ses commerces, la commune a regroupé à ses deux entrées les activités commerciales et artisanales déjà présentes avec le projet d'en attirer de nouvelles grâce à des locaux fonctionnels et mieux adaptés. Dans le cadre de ce projet, il s'agit d'acquérir des locaux existants vétustes, de les démolir et de construire dans l'espace qu'ils occupaient un bâtiment à vocation commerciale afin d'y installer notamment : le bar tabac presse (relocalisation), une brasserie-pizzeria (nouveau commerce). Le Grand Périgueux a délibéré sur une aide de 50 000€.

Pour 2021, il est programmé une intervention pour l'aide aux commerces sur la commune de Château L'Evêque.

III. LA PEPINIERE Cap@cités – l'accompagnement à la création d'entreprises

Située à Coulounieix-Chamiers, au cœur du Parc d'activité économique Cré@vallée, la Pépinière d'Entreprises Cap@cités accompagne sur un plan technique, financier, administratif, les chefs d'entreprises, au démarrage et pendant les trois premières années de leur activité et propose des solutions sur-mesure en fonction des besoins.

Encouragé et souhaité par l'agglomération, cet accompagnement offre un appui indispensable pour permettre aux dirigeants de surmonter les premières années de la vie de leur entreprise.

a) **Objectifs**

- Promouvoir la création d'entreprises
En 2020, arrivée de deux nouvelles entreprises : LYRE Bureau d'étude en ingénierie climatique et ASPIRE WORK cabinet de conseil RH et recrutement,
- Attirer de nouveaux porteurs de projets de l'extérieur :
Sur les 32 porteurs de projets accompagnés par la pépinière depuis 11 ans, 44% sont originaires de l'agglomération, 31% sont de Dordogne hors aggro, et 25% étaient extérieurs au département,
- Faciliter le succès des projets d'entreprises
Le taux de réussite à 3 ans est de 78 %, à 5 ans 65 %.
62% des entreprises créées sont toujours en activité à ce jour,
- Accompagner les entreprises présentant un potentiel de développement
De 2009 à 2020 : 63 emplois ont été générés et consolidés au total.
En 2020, les 6 entreprises hébergées emploient 29 personnes dont 4 emplois créés en 2020,
- Fixer les entreprises créées en Dordogne
Cap@cités souhaite inciter les entreprises accompagnées à s'installer au sein de l'agglomération,

Sur 12 entreprises toujours en activité, 3 se sont installées à Périgueux (Atalogic, Santego, Cubner), 3 à Cré@vallée nord (Allo docteur, Afib, Valcoly,) et 2 à Péri-ouest (Finxéo Patrimoine et Dreamtronic).

b) **Avenir de la Pépinière Cap@cités**

L'Institut du Goût du Périgord occupe actuellement 80 % des locaux à louer de la Pépinière. Cette association est amenée à se développer davantage et ses besoins en immobilier sont croissants. L'association était en négociation pour intégrer la manufacture gourmande à Périgueux. Le projet étant abandonné, de nouvelles pistes de réflexion doivent être menées.

En parallèle, le projet Digital Valley est en train de voir le jour au futur pôle Aliénor. Ce projet, dont certains objectifs sont communs avec ceux de la Pépinière, pourrait accueillir Cap@cités en son sein. Attirer de nouvelles entreprises, héberger et accompagner des porteurs de projets sont autant de points communs entre Digital Valley et Cap@cités.

IV. L'AMENAGEMENT DE TERRAINS A VOCATION ECONOMIQUE, LA REQUALIFICATION ET LA COMMERCIALISATION

D'une façon globale, la commercialisation des terrains à vocation économique a été impactée par la crise sanitaire et les deux périodes de confinement en 2020. Les entreprises ont reporté ou annulé leurs investissements. Quatre terrains ont été commercialisés pour une somme globale de

285 K€ HT, pour un peu plus de 4 hectares. Néanmoins, la commercialisation est bien avancée ; ce qui laisse espérer la vente au premier semestre 2021, à hauteur de 1,5 M€.

La politique de requalification s'est poursuivie concernant les zones d'activités économiques de Péri-Ouest (Chancelade et Marsac), Epicentre à Boulazac Isle Manoire, ainsi que du quartier Beauronne à Chancelade par des acquisitions de bâtiments via l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine.

a) En ce qui concerne la ZAC Epicentre

L'EPF, l'agglomération et la ville ont validé une hypothèse d'intervention recentrée sur une emprise foncière de 35 000 m² (dont deux locaux vacants) pour des montants d'acquisition évalués à 7 990 000 €. Cette opération permettrait l'arrivée de nouvelles enseignes dans le bricolage et l'équipement de la Maison avec 24 200 m² de nouveaux locaux. Afin de minimiser les coûts, 20 797 m² de locaux professionnels seraient maintenus en l'état, et réhabilités. L'acquisition d'un bâtiment est en cours avec un propriétaire pour un montant d'acquisition à 650 000 € HT. En lien avec cette future acquisition et dans le cadre d'une circulation plus sécurisée et plus fluide sur les voies Marcel Paul, Ambroise Croiset et Firmin Bouvier, il a été décidé la création d'une voie pénétrante nouvelle dont l'assise se trouve à l'extrémité extérieure du parking actuel de Conforama. Les travaux pourraient commencer au cours de l'année 2021, en fonction de l'état d'avancement des acquisitions.

b) En ce qui concerne Péri-Ouest

Le projet de requalification de la partie commerciale s'est poursuivi en 2020. Des préemptions de bâtiments sont exercées par l'EPF NA au fur et à mesure des opportunités. Des acquisitions sont en cours pour un montant total de 2,2 ME TTC, permettant la maîtrise de près de 9000 m² de bâtiments commerciaux.

Quant à l'Îlot Beauronne, des acquisitions sont en cours par l'EPF NA pour un montant total de 1,2 M€ TTC.

c) Les travaux d'aménagement du parc d'activités économiques de DIAMANT NOIR à Sorges

Ils se sont achevés en mars 2020. Le projet de bâtiment-relais pour un garagiste a pris un peu de retard mais les travaux devraient débuter en mars pour s'achever septembre 2021.

d) Les études concernant le projet de ZAE à Coulounieix-Chamiers

Elles se sont poursuivies en 2020. L'objectif est de pouvoir aménager 70 000 m² de surfaces commercialisables à destination d'entreprises industrielles et/ ou logistiques. Après finalisation des études environnementales, il est envisagé de déposer le permis d'aménager en avril 2021 pour pouvoir lancer l'appel d'offres dans l'été. Le début des travaux est prévu avant la fin de l'année 2021 début 2022.

e) Un projet de ZAE à Sanilhac

Localisé en face de l'aire d'accueil des gens du voyage et de la centrale électrique, il est en cours d'étude. Des premières prises de contacts ont été effectuées en 2020 avec les propriétaires de parcelles (environ 9 Ha), de façon à pouvoir déclencher une étude de faisabilité technique. Une première préemption est en cours en vue d'acheter 7558 m² pour un montant de 23 KE.

V. LA STRATEGIE D'ATTRACTIVITE POUR PROMOUVOIR LE TERRITOIRE ET FAVORISER L'ARRIVÉE DE NOUVELLES COMPETENCES :

Avant d'envisager la mise en ligne du site économique SUPERIGUEUX Éco en 2020, un groupe technique constitués d'élus, réunis en septembre et novembre 2020 a arrêté quelques modifications. Différents points techniques du site internet seront développés courant janvier 2021 avant son lancement. Le coût des développements techniques du site économique s'élève à 12 800 €.

Pour rappel, **SUPERIGUEUX Éco fera la promotion :**

- Des filières, des secteurs d'activités majeurs et des savoir-faire autant de marqueurs forts et différenciateurs du territoire
- De l'offre de services aux entreprises :
 - Solutions foncières sur les parcs d'activités économiques,
 - Solutions immobilières,
 - Accompagnement à la création d'entreprise,
 - Appui au développement par l'aide aux investissements générateurs d'emploi (activités industrielles et artisanales, services à l'industrie),
 - Aides au commerce et à l'artisanat,
 - Mise en relation pour recherche de compétences,
 - Mise en relation avec les clubs d'affaires, animation des clubs d'affaires,
 - Appui à la mobilité des salariés, recherche de compétences,
 - Soutien à l'innovation.
- De l'actualité et agendas économiques du Grand Périgueux et des partenaires publics et privés
- Des projets structurants à l'initiative du Grand Périgueux :
 - Le Sîlot
 - Le pôle Digitale Vallée
 - Le quartier d'affaires
 - La requalification d'Epicentre et de Péri Ouest

VI. LA STRUCTURATION DES FILIERES D'EXCELLENCE ET LA MISE EN RESEAU

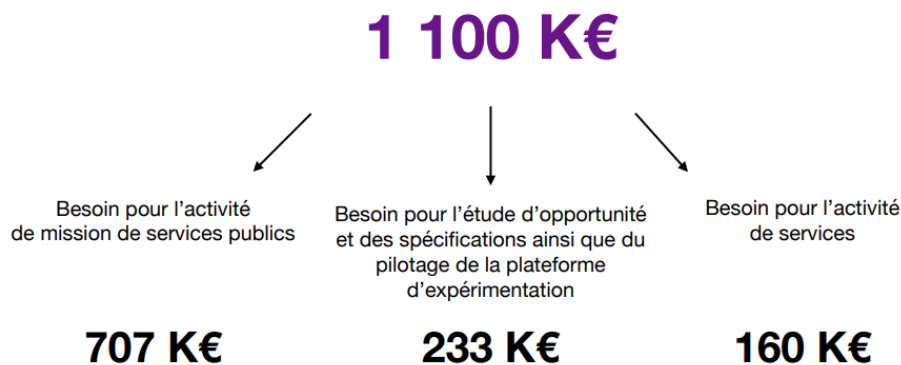
a) Appuyer la transformation numérique et l'innovation des entreprises

La gouvernance du futur pôle La Vallée Digitale a été constituée en février 2020 en modèle préfiguration. Nous rentrons maintenant dans la phase finale de lancement avec la création imminente de l'association, le démarrage de la gouvernance et les démarches pour le premier recrutement.

L'enjeu du projet repose désormais sur l'accord des co-financeurs pour couvrir les dépenses de fonctionnement du pôle à hauteur de 1 100 K € sur 5 ans.

Besoin global de financement - association Digital Valley

De 2021 à 2025



1.1 Étape de validation du financement du futur pôle Vallée Digitale

L'objectif est de sécuriser le plan de financement du fonctionnement suivant :

	Apports 2021-2025	Taux d'intervention global
Caisse des Dépôts et Consignations	160 K€	7,2 %
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	300 K€	13,4 %
Département de Dordogne	190 K€	8,5 %
Grand Périgueux	450 K€	20,2 %
Total financements publics	1100 K€	49,3 %
Adhésion H.T Digital Valley	135 K€	6,1 %
Facturation H.T Hébergement entreprises Digital Valley	28 K€	1,3 %
Facturation H.T Prestation Conseil Digital Valley	466 K€	20,9 %
Sponsoring privé	80 K€	3,6 %
Contribution en nature des adhérents	422 K€	18,9 %
Total financements privés	1131 K€	50,7 %
Total	2231 K€	100,0 %

Les partenaires sollicités par le Grand Périgueux pour le financement en fonctionnement et/ou en investissement sont :

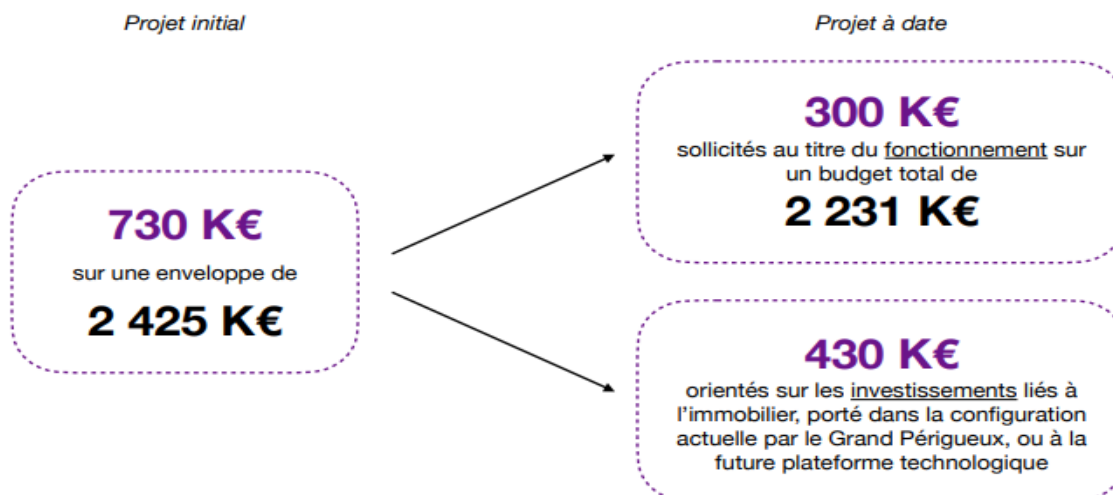
- **La Banque des Territoires** : montant sollicité à hauteur de **160 000 €** sur le budget de fonctionnement pour l'appui à l'amorçage du projet de plateforme d'expérimentation.

Le projet de plateforme d'expérimentation concerne les services de prototypage et outils centrés utilisateurs/testeurs avec des outils de réalité virtuelle ou augmentée, ou objets connectés. L'assiette de dépenses de fonctionnement sollicitée concerne principalement les coûts en Ressources Humaines (poste du.de la responsable) engagés pour valider les besoins, approfondir les spécifications techniques, sécuriser les investissements associés, et piloter la plateforme d'expérimentation.

Ventilation des montants d'intervention sollicités sur les 5 premières années :

Année	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Montant sollicité pour le budget de fonctionnement	34 000 €	46 000 €	50 000 €	30 000 €	0 €	160 000 €

- **Le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine** dans le cadre du Contrat de dynamisation et cohésion du territoire : **300 000 € sollicités pour le fonctionnement et 430 000 € pour les investissements**



Ventilation des montants d'intervention sollicités sur les 5 premières années :

Année	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Montant sollicité au titre de l'investissement porté par Le Grand Périgueux	394 861 €	35 139 €				430 000 €
Montant sollicité au titre du fonctionnement, porté par l'association Vallée Digitale	45 000 €	53 000 €	68 000 €	75 000 €	59 000 €	300 000 €

- **Le Conseil Départemental 24 : 190 000 € sollicités pour les dépenses de fonctionnement :**

Année	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Montant sollicité	28 000 €	34 000 €	43 000 €	48 000 €	37 000 €	190 000 €

- **Le Grand Périgueux : 450 000 € portés pour le fonctionnement et 585 000 € portés pour les investissements**

Année	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Montant au titre de l'investissement porté par Le Grand Périgueux	367 139 €	32 671 €				585 000 €
Montant sollicité au titre du fonctionnement, porté par l'association Vallée Digitale	67 000 €	80 000 €	102 000 €	113 000 €	88 000 €	450 000 €

1.2 Lancement de l'association French Tech Périgord Valley

Dans le prolongement de Digital Valley, le Grand Périgueux a porté conjointement avec le Département et l'appui de chefs d'entreprise la démarche de labellisation de la future association French Tech Périgord Valley pour une durée de deux ans.

French Tech Périgord Valley est un outil pour coordonner, appuyer les actions et les structures existantes dans les initiatives visant à valoriser les start up, l'innovation et l'accélération des entreprises. Elle doit incarner la dynamique entrepreneuriale du territoire et représenter une communauté.

Ses missions sont l'appui à la création et croissance des start up, attractivité du territoire, visibilité et communication sur l'écosystème numérique et l'innovation.

La gouvernance sera à dominante entrepreneuriale pour respecter les critères de composition d'une Communauté French Tech. Elle est composée :

- De trois catégories de membres : les membres fondateurs (le Grand Périgueux, le Département, la Communauté d'Agglomération du Bergeracois, la Chambre économique), les membres actifs et les membres adhérents,
- D'un bureau de 5 entrepreneurs, d'un Président, d'un Conseil d'Administration de 9 membres, appelé Comité French Tech, d'une Assemblée Générale Ordinaire, d'une Assemblée Générale Extraordinaire - d'un Comité de suivi trimestriel pour assurer le lien régulier avec les institutionnels,
- Calendrier et plan d'actions : création de l'association au 1^{er} trimestre 2021 et démarrage du programme d'actions porté les chefs d'entreprises.

Budget : le montant de l'adhésion du Grand Périgueux voté en 2020 p
 hauteur de 20 000 €

DÉPENSES		RECETTES	
Journée de lancement French Tech	1 000 €	Adhésion (20 TPE et 10 PME)	4 000 €
Evènement annuel « Trophée des startups Innovation »	6 000 €		
Organisation Afterworks et petit-déjeuners (animation du réseau French Tech) – 6 rencontres sur le département	6 000 €	Subventions	
Lancement French Tech Tremplin	20 000 €	Conseil Départemental	35 000 €
Rémunération		Le Grand Périgueux	20 000 €
Coordinatrice	21 000 €	La CAB	20 000 €
2 stagiaires (OTP)	15 000 €	La Chambre économique	10 000 €
Frais déplacement/repas	3 000 €		
Frais d'installation (abonnement + Mat.Bureau + équipements + Accès ADSL)	7 000 €	Sponsoring	
Communication, édition : site web et achat nom de domaine, plaquettes	6 000 €	Orange	1 000 €
Communication sur les réseaux sociaux	5 000 €		
		Orange	
TOTAL	90 000 €	TOTAL	90 000 €

1.3 La licence professionnelle Développeur Big Data à l'IUT Campus Périgord

Après la première année de lancement en septembre 2019, la licence professionnelle Développeur Big Data a été reconduite en 2020. Elle a été pensée avec une recherche de qualité de l'insertion professionnelle des étudiants et de mise en adéquation entre les contenus de la formation et les besoins des entreprises.

b) Animation de la filière agro-alimentaire

- Salon du Livre Gourmand et Périmeuh

En raison de la crise sanitaire, aucune manifestation n'a pu avoir eu lieu en 2020.

c) Circuits courts et Programme Alimentaire Territorial (PAT)

- Le PAT est placé sous l'égide du syndicat Mixte du pays de l'Isle en Périgord

S'agissant du Grand Périgueux, suite à une acquisition de terres agricoles à Chancelade, Chercuzac pour 11 ha de foncier en 2018, deux ingénieurs se sont installés en tant que maraîchers et paysans boulangers bio, en espace test (2 ans). Cette première étape a conforté leurs choix de se diriger vers un bail rural environnemental, signé en janvier 2021.

De même, et en vis-à-vis, sur la commune de Marsac sur l'Isle, au Chambon, a été mis en place un espace test pour du maraîchage qui a reçu plusieurs générations de « couvés », entrepreneurs agricoles en reconversion. Actuellement, ce site est occupé par l'association Terre de Liens qui a installé sur sa propriété le GAEC Terres et Lumière. Sur la propriété du Grand Périgueux est installé Monsieur Chougnny, lui-même maraîcher et hébergé par convention. Il est par ailleurs Président de l'association Pays en Graines.

2 LE RENFORCEMENT DES LIENS ECONOMIE/FORMATION AU SERVICE DE L'EMPLOI

a) Le financement de la Maison de l'emploi et de la Mission Locale :

En cohérence avec la loi Notre, le Grand Périgueux a approuvé le portage institutionnel de la Maison de l'Emploi, de l'Espace Économie Emploi et de la Mission Locale à compter du 1^{er} janvier 2017. En 2020, le Grand Périgueux a décidé de verser une subvention de 130 000 € à la Maison de l'Emploi et de 86 000 € à la Mission Locale

b) Réhabilitation et d'agrandissement des locaux du Campus Périgord

Sur le site universitaire de la Grenadière à Périgueux dans le cadre du contrat de plan entre l'Etat et la Région Nouvelle Aquitaine pour la période 2015-2020. Le montant total du projet s'élève à 5,4 M€ dont une participation du Grand Périgueux à hauteur de 850 000 €.

- Le programme d'investissements permettra d'accueillir sur 5 278 m² de surface réhabilitée et sur 985 m² de surface nouvelle créée : l'Institut de Formation en soins infirmiers (IFSI), et l'Institut de Formation d'aide-soignant (IFAS) sur le site utilisé par l'Université de Bordeaux—Institut de Droit et d'Economie (IDE), l'Ecole de professorat et de l'éducation (ESPE) et l'Institut Universitaire de Technologie (IUT).
- Le projet d'agrandissement et de rénovation du Campus Périgord prévoit principalement la mutualisation des locaux des établissements du site et comprend la création, par extension, d'un learning center, de lieux de vie étudiante, de salles d'enseignement, d'espace administratif et de locaux d'archivage

c) Le Campus de la formation à Boulazac

Le Campus de la Formation Professionnelle regroupe les trois pôles suivants :

- Le pôle des « établissements de formations des chambres consulaires » sur l'avenue Henri-Deluc,
- Le pôle « hébergement » à l'angle de l'avenue Henri-Deluc et de l'avenue Benoit Frachon,
- Un autre pôle en cours de développement avec un ou plusieurs bâtiments qui hébergeront du logement.

Des travaux de sécurisation de voiries à hauteur de 1,4 M€ (dont participation du Grand Périgueux à hauteur de 400 K€) sont prévus, sous maîtrise d'ouvrage du Grand Périgueux.

Les travaux d'aménagements routiers ont trois objectifs :

- Sécuriser le site,
- Créer une unité lisible sur le Campus,
- Organiser et rationaliser les flux (véhicules, piétons ...).

Le Grand Périgueux étant propriétaire d'une parcelle sur le site avec un bâtiment (ex CFAI), il procédera à la division de la parcelle afin de réaliser cette nouvelle voirie. Le restant sera vendu à l'organisme DOMOFrance permettant ainsi la réalisation d'une nouvelle résidence/logement pour étudiant et jeunes salariés.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

L'année 2021 sera marquée par le prolongement de la requalification de parcs d'activités, la création de parcs d'activités économiques supplémentaires, la commercialisation des ZAE (pres de 50 Ha encore à commercialiser sur 500 Ha aménagés), le soutien aux entreprises dans le cadre de la crise sanitaire, ainsi que le lancement de la plateforme web en faveur de l'attractivité et le lancement du pôle Digital Valley.

1 LE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES LOCALES ET A L'ECONOMIE DE PROXIMITE

- **Développement et commercialisation des parcs d'activités**

Pour 2021, les principales opérations qui vont être engagées sont les suivantes :

- **Cré@vallée Est (la petite Borie à Coulounieix-Chamiers) : après la finalisation des études environnementales, le dépôt du permis d'aménager est prévu en avril 2021, dans le but de créer 70 000m² de surfaces commercialisables à destination d'entreprises industrielles et/ou logistiques.**

- **Parc d'activités Diamant Noir à Sorges et Ligueux** : les travaux d'aménagement se sont terminés à la fin du premier trimestre. Des locaux de lavage seront construits et mis en location-vente afin d'accueillir un garagiste (cette opération financière à hauteur de 600 KE est équilibrée). Il s'agira également de commercialiser une surface d'environ 10 000 m² au profit d'artisans et commerçants.

- **Requalification des Zones d'activités**

- **Epicentre** : les acquisitions foncières se poursuivront en 2021 avec l'achat du bâtiment Daudou, qui devrait se concrétiser pour un montant de 650 000 €. D'autres négociations se poursuivront avec l'intervention de l'EPF dans le cadre de la convention signée. Dans le cadre d'une circulation plus sécurisée et plus fluide sur les voies Marcel Paul, Ambroise Croiset et Firmin Bouvier, une voie pénétrante nouvelle sera réalisée ; les travaux pourraient démarrer en 2021.
- **Péri Ouest** : les acquisitions foncières se poursuivront en 2021 par l'intermédiaire de l'EPF NA, de façon prioritaire au sein de de l'îlot « GEMO ». Le projet de requalification et réaménagement initialement prévu en 2018, prévoyant la création de giratoires, sera soumis à modification, de façon à limiter les dépenses, et s'adapter au mieux aux besoins des entreprises déjà implantées et des autres activités qui pourraient s'y implanter. Des enseignes ont déjà manifesté leur souhait de s'implanter (boulangerie et vente de produits frais).
- **Beauronne** : En 2021, Le grand Périgueux, via l'EPF-NA, compte disposer d'un ensemble homogène qui permette de mettre en valeur l'un des points de passage des plus pratiqués et visibles de l'agglomération. Les acquisitions en cours permettront de se projeter sur de nouveaux projets : pôle médical (projet porté par un privé), requalification ou destruction-reconstruction d'un hôtel.

- **Les aides au développement économique**

Soutien aux investissements productifs des entreprises, aux commerces et à l'artisanat de proximité et plus que jamais nécessaire.

Le montant attribué à l'investissement des entreprises, aux commerces et aux différents organismes de soutien au développement économique s'inscrit dans une autorisation de programme de 1.7 M€ (2020-2024), majorée des inscriptions complémentaires des exercices 2020, liées à la COVID.

- **Les aides à l'investissement productif des entreprises.** A ce jour, nous avons reçu 10 demandes de subvention dans le cadre de ce dispositif pour lesquels les investissements sont en attente au vu de la situation sanitaire et économique.
Pour 2021, il restait à payer 37 518€ pour une demande d'aide de 2019 mais l'entreprise n'a pas encore finalisé ses investissements.

- **Dans le cadre de l'Action Cœur de Ville**, une négociation est en place d'un nouveau dispositif d'aide aux commerces (Opération de revitalisation de territoire), intégrant Périgueux et Chamiers
- **FISAC Pays de l'Isle** : Le dispositif Fisac (OCMR) sera clôturé courant du 1^{er} trimestre 2021. Un nouveau dispositif d'aides directes ACP (Action Collective de Proximité) sera construit toujours en lien avec les différentes collectivités et mené par le Syndicat du Pays de l'Isle en direction des commerces et artisans du territoire du Pays.
- **Opérations communales** : par une délibération du 26 septembre 2018, le Grand Périgueux a souhaité apporter une aide **aux opérations communales ou publiques de création, d'extension ou de regroupement de commerces ou d'artisanat de proximité**, dans le cadre d'opérations visant à préserver l'offre de services en zones carencées deux opérations ont déjà fait l'objet de délibérations

Pour l'année 2021, est programmée l'intervention du Grand Périgueux pour la commune de Château l'Evêque.

La crise sanitaire, doublée d'une crise économique, continue de fragiliser le tissu commercial ; aussi la création d'une foncière commerciale sera-t-elle étudiée en 2021, en lien avec d'autres partenaires institutionnels, dispositif qui permettrait de réguler les tarifs des locaux mis à disposition des commerces en centre-ville et centre-bourg.

2 ATTRACTIVITE : LANCEMENT DE LA STRATEGIE DE COMMUNICATION

a) SUPERIGUEUX Éco

En parallèle de la mise en ligne, il est prévu de renforcer la communication sur le lancement du site SUPERIGUEUX Éco par des actions de référencement :

- Campagne de publicité par l'achat de mots clés (référencement Google Ads) pour générer du trafic vers le site,
- Campagne de médias sociaux sur Linked In et Facebook,
- Mission auprès d'une agence de relations presse pour une couverture dans la presse économique nationale et dans des presses spécialisées sur des filières stratégiques avec un objectif chiffré en termes de retombées presse.

Budget prévisionnel : 22 000 €

b) Communication économique sur les 23 parcs d'activités existants et sur les 3 futurs (Sorges, Marival, Cré@Vallée est)

Pour renforcer l'accès à l'information : lancement d'un marché pour de la prestation de services pour l'entretien, la maintenance, la fourniture (pose et dépose avec travaux) de mobilier urbain de micro signalisation sur les parcs d'activités économiques d'intérêt communautaire gérés par le Grand Périgueux.

3 L'ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSFORMATION ET L'INNOVATION DES ENTREPRISES ET APPUI AUX START UP

a) La Vallée Digitale

Calendrier 2021 :

- Janvier 2021 : 2^{ème} tour de table des financeurs publics,
- Mars 2021 : validation des niveaux d'intervention de chaque financeur public,
- avril 2021 : création de la structure juridique porteuse sous forme associative et sa gouvernance,
- Mars – avril 2021 : Lancement du premier profil de poste, trouver des locaux provisoires.

Budget 2021 : après accord des co-financeurs sur les montants sollicités, le budget prévisionnel est le suivant :

- **367 139 € pour les investissements**
- **67 000 € pour le fonctionnement**

<i>Année</i>	2021	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>	<i>2025</i>	<i>Total</i>
Montant au titre de l' investissement porté par Le Grand Périgueux	367 139 €	32 671 €				585 000 €
Montant sollicité au titre du fonctionnement , porté par l'association Vallée Digitale	67 000 €	80 000 €	102 000 €	113 000 €	88 000 €	450 000 €

b) French Tech Périgord Valley.

Calendrier :

- Création de l'association au 1^{er} trimestre 2021

- Lancement de l'Assemblée Générale constitutive a gouvernance dont le bureau des entrepreneurs (5) :

- Olivier Defaux, Président et Fondateur de Dreamtronic
- Emanuele Monderna, Vice-Président French Tech, PDG de Dermolonic
- Régis Braun, Vice-Président French Tech et Dirigeant de Fybots
- Céline Villate, DG de Drone Géomodeling
- Julien Anselme, Directeur Innovation chez Orange

- Lancement des premières actions de la feuille de route. Elle consiste à :

- Organiser des temps de rencontres et des évènements thématiques
- Participer de façon active au réseau des communautés French Tech
- Animer un réseau d'acteurs publics et privés de l'innovation Communiquer et valoriser les start-up locales

Budget : le montant de l'adhésion du Grand Périgueux voté en 2020 pour l'exercice 2021 est à hauteur de 20 000 €

4 STRUCTURATION DES FILIERES AGRI-AGROALIMENTAIRES

a) Co-financement d'une création de Plateforme Agroalimentaire Technologique Innovante au sein de l'IUT de Bordeaux - Campus Périgord : PLATIDO

Dans la continuité de son soutien actif non seulement à l'enseignement supérieur et la recherche mais aussi au tissu industriel local, le Grand Périgueux souhaite soutenir financièrement le projet de création d'une plateforme technologique portée par l'IUT. Le projet résulte d'une étude sur les besoins des industries agro-alimentaires d'un outil de transfert de technologique capable de répondre aux besoins d'évolution des compétences et aux enjeux d'amélioration de la qualité des produits.

De plus, la plateforme répond à un déficit de plateforme technologique en Dordogne, pointé dans le dernier Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESI). Le projet présente les caractéristiques suivantes :

Objectifs de PLATIDO :

- Formation initiale, continue, alternance
- Transfert de technologie (entreprises)
- Recherche académique

Axes de travail : accueillir les expériences de valorisation des co-produits de la filière agroalimentaire (pouvant être issus en partie de la production de PLATIDO) en cohésion avec certaines spécialités du département Génie Chimique – Génie des Procédés du site.

Enjeux :

- Répondre aux entreprises porteuses d'innovation et aux projets de développement (accompagnement scientifique et technique des entreprises)
- Complémentarité et synergies avec les plateformes technologiques agro-alimentaires de Nouvelle Aquitaine
- Accroissement de l'attractivité des formations sur le territoire
- Mutualisation et collaboration avec les acteurs locaux : le Lycée Agricole La Peyrouse et le Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche (LDAR 24)
- Un renforcement de l'ancrage recherche local avec cet appui technologique.

Utilisateurs de PLATIDO :

- Les étudiants du Campus
- Les salariés des entreprises du secteur
- Les demandeurs d'emploi (modules de formation courte, éligibilité au futur CPF, programme en blocs de compétences, mise en place de formations qualifiantes)
- Les enseignants-chercheurs du site. La nouvelle plateforme permettra de renforcer des interactions qui existent déjà avec différents partenaires institutionnels et privés.

Le projet :

- Construction neuve sur le site du Campus Périgord, à proximité immédiate du département Génie biologique de l'IUT,
- Organisé autour de trois espaces sur 450 m² (360 m² au sol + 90 m² de mezzanine) qui se chiffrerait autour de 1100 – 1200 k€ : halle de technologie (200 m²), pièces annexes (160 m²) et mezzanine (90 m²).

Budget : dans le cadre de la préparation budgétaire 2021-2027, le Grand Périgueux prévoit un co-financement de la plateforme PLATIDO à hauteur de 250 000 €, dont le budget global est de **1 200 k€ hors équipement et de 1700 k€ avec équipement**

b) Politique agricole et forestière et projet alimentaire territorial

Le Grand Périgueux, membre du syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord, poursuit son soutien au Plan Alimentaire Territorial (PAT) dont un des objectifs est d'améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande de produits agricoles locaux et la structuration de circuits courts sur le territoire du Grand Périgueux.

Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39), les PAT s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire.

L'appui sur un diagnostic partagé par les acteurs locaux et la coordination des actions par une instance de gouvernance sont gages de la réussite de

A ce titre, le Grand Périgueux continuera son effort de mise en relation, et en soutien du Syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord pour le portage du projet, entre les différents organismes institutionnels, les associations, et les exploitants qui travaillent sur ces sites.

Pour 2021, sur le site de Chercuzac, Chancelade, est prévue la signature d'un bail rural environnemental avec Mr SOULARD Antoine, l'un des Tistous en tant qu'exploitant agricole, maraîcher.

En soutien du Syndicat mixte du pays de l'Isle en Périgord, en charge du PAT, Il s'agit pour le Grand Périgueux d'opérer une politique visible, bénéfique quant à la qualité des préceptes mis en œuvre, vers une agriculture saine, profitable au plus grand nombre.

Des orientations sont en préparation dans le cadre du Projet de Territoire

5 LE RENFORCEMENT DES LIENS ECONOMIE / FORMATION AU SERVICE DE L'EMPLOI

a) Le financement de la Maison de l'emploi et de la Mission Locale

Pour 2021, le Grand Périgueux va verser à la Maison de l'Emploi une subvention à hauteur de 130 KE et à la Mission locale une subvention de 86 000 €.

b) Le Campus de la formation à Boulazac :

Le Grand Périgueux a la maîtrise d'une opération urbaine de pacification et de sécurisation du Campus de Boulazac pour un montant prévisionnel de 1.4 ME (dont 400 KE de participation du Grand Périgueux). Le plan de financement des participations financières a été défini de la façon suivante :

Chambre de Commerce et d'Industrie	100 000 € (participation en nature)
Chambre de Métiers	100 000 €
Commune de Boulazac-Isle-Manoire	200 000 €
Etat (sollicitation DSIL)	300 000 €
Département	300 000 €
CA Grand Périgueux	400 000 €
TOTAL	1 400 000 €

c) La création et renforcement des formations initiales

La stratégie d'attractivité du Grand Périgueux trouve également sa pleine expression dans l'appui au programme de formations. Il participe à l'effort pour attirer de nouveaux étudiants et renforcer son offre de formation sur l'agglomération de Périgueux :

- Versement d'une subvention à l'IUT Bordeaux pour le site de Périgueux dans le cadre d'une convention partenariale pluriannuelle 2019/2021 à hauteur de 25 000 €
- Versement d'une subvention à l'Institut de droit et d'économie de Périgueux dans le cadre d'une convention partenariale pluriannuelle 2021/2023 à hauteur de 350 000€ annuelle.

d) La réhabilitation et extension des locaux du Campus Périgord

Le montant retenu pour l'opération du site de La Grenadière s'élève à 6,5 M€ TTC (5,40 M€ HT).

Dans le cadre d'une convention pluriannuelle 2018/2020 entre le Conseil Départemental et le Grand Périgueux, la participation financière du Grand Périgueux s'est élevée à 850 000€. Les travaux sont toujours en cours de réalisation et des aléas de travaux laissent à craindre la nécessité d'une enveloppe financière supplémentaire pour 2021 dont le montant n'est pour l'instant pas connu.

e) La participation au fonctionnement de la 1ère année des Etudes de Santé à Périgueux sur le site du Campus de la Grenadière.

Les collectivités territoriales partenaires (Région Nouvelle-Aquitaine, Département de la Dordogne, la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise) s'engagent à prendre en charge financièrement l'intégralité des coûts directs liés à la délocalisation des enseignements de PASS de l'Université de Bordeaux sur son site périgourdin.

Une convention triennale 2021/2023 a été conclue entre les différentes collectivités territoriales partenaires sur la base pour le Grand Périgueux d'un montant annuel de 55 000€.

Commissions : Aménagement de l'Espace / Cohésion sociale

BILAN 2020

La politique de l'Habitat et de la Cohésion sociale regroupe sept domaines d'intervention : l'Habitat et le renouvellement urbain, l'Accueil des gens du voyage, la Politique de la ville, la Santé, la Lutte contre les discriminations, la Prévention de la délinquance, la gestion des Affaires européennes.

En 2020, le Grand Périgueux a organisé **le maintien de l'offre de services** à destination des acteurs et des publics les plus fragiles en période de covid-19 et poursuivi son appui aux projets et aux actions qui contribuent à **l'attractivité résidentielle du territoire**.

1 - Le maintien de l'offre de services et des projets à destination des publics les plus fragiles

a) L'appui aux acteurs associatifs intervenant dans les quartiers prioritaires

Dans le cadre de l'appel à projets 2020 du contrat de ville, **42 projets** ont été retenus par le Grand Périgueux pour un montant de **100 000 € en crédits « politique de la ville »** sur les 3 communes concernées (Boulazac, Coulounieix-Chamiers et Périgueux). Si les crédits de l'Etat sont limités aux quartiers prioritaires, le Grand Périgueux cherche à soutenir aussi tous les quartiers inscrits dans le contrat de ville (quartiers de veille et « fragilisés » tels La Gare, Les Mondoux ou Pagot).

L'impact de la crise sanitaire a été important en 2020 puisqu'une majorité d'actions (65,5% des financements pour 32 actions) concernaient le lien social (culture, loisirs, sport, socio-culturel, intergénérationnel), l'éducation (parentalité, accompagnement à la scolarité), la participation des habitants, ou encore la santé.

De nombreuses associations œuvrant sur les quartiers de la politique de la ville sont en première ligne pour agir et ont dû poursuivre leurs activités face à l'urgence sanitaire. Certaines actions n'ont pu être réalisées, d'autres ont pu être adaptées au contexte grâce à la réactivité de certaines structures qui ont imaginé et mis en place des solutions, des initiatives, pour remédier aux difficultés engendrées par le confinement (actions culturelles dématérialisées, actions de solidarité et d'entraide, accompagnement à la scolarité en distanciel avec fourniture de matériel aux familles, fabrication de masques, portage de denrées alimentaires, interventions dans le cadre de « vacances apprenantes », mobilisation renforcée des conseils en mobilité par la plateforme MUST suite aux signalements des 20 prescripteurs partenaires, etc.).

C'est pourquoi le Grand Périgueux a décidé maintenir l'intégralité des subventions prévues en 2020 pour soutenir le monde associatif fortement fragilisé, à l'instar des autres partenaires financiers (Etat, Région, Département, etc.). De même, l'animation sportive dans le QPV de Chamiers a été soutenue via une subvention de 33 334 €, conformément à la Convention établie avec la ville de C.-Chamiers en 2019.

b) Le suivi de la crise de la COVID 19 et de ses conséquences dans les quartiers

Pour suivre les conséquences du confinement dans les quartiers, le Grand Périgueux a réalisé un **«Cahier de confinement»** de mi-mars à début mai 2020.

Ainsi, un état des lieux sur l'état du climat dans les quartiers et de l'action des associations et des institutions a été réalisé, à partir des nombreuses remontées de terrain, des communes, des associations, des habitants (conseils citoyen). Il s'est appuyé sur les 4 questions posées par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires :

Les messages adressés aux jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) pour les convaincre de respecter le confinement ;

Le cadre de vie ;

La continuité éducative ;

La situation des associations « politique de la ville » de nos territoires.

D'autres problématiques vécues dans les quartiers ont également été ciblées, comme la distribution des denrées alimentaires, la question de la parentalité ou le maintien du lien social. Ce document a été communiqué aux élus dans la Lettre numérique du Grand Périgueux.

Le manque d'un ou plusieurs **supports de communication à destination des habitants des quartiers** inscrits dans le contrat de ville et des partenaires (institutions, associations, commerçants, ...) est apparu criant. C'est pourquoi, un travail sur une stratégie de communication (diagnostic, objectifs, acteurs, cibles, thématiques, supports de communication). a été réalisé avec un stagiaire de l'IUT Gestion Urbaine en distanciel. Parallèlement, un stagiaire du service «communication» a travaillé sur une maquette possible pour une lettre d'information « papier ». La réalisation effective devrait pouvoir intervenir en 2021.

Un travail spécifique a enfin été conduit avec le bailleur Périgord Habitat pour actualiser le programme d'actions que le bailleur envisage en **contrepartie de l'abattement fiscal** dont il bénéficie dans les quartiers. Un **2^{ème} avenant à la convention** a donc été établi fin 2020 pour formaliser les engagements de l'office pour la période 2021-2022, c'est-à-dire jusqu'à la fin du contrat de ville.

c) La Reconduite de l'opération « J'apprends à nager » par le service des piscines

L'opération, qui permet à des enfants issus de familles précaires issues des quartiers en politique de la ville d'apprendre à nager gratuitement, a été reconduite en 2020. Malheureusement interrompue après les vacances d'hiver en raison du confinement, les enfants n'ayant pas terminé leur cycle (6 jours non réalisés aux vacances de printemps) ont pu le terminer aux vacances d'automne 2020 grâce au partenariat des villes de Périgueux et Coulounieix-Chamiers (24 enfants issus des QPV) et de l'ALSH de Boulazac (10 enfants).

d) La 2^{ème} année du programme Amélia 2 pour la rénovation des logements du parc privé

Malgré un contexte sanitaire contraint, le Programme Amélia2 n'a pas connu de « ruptures », hormis la suspension des réunions publiques territorialisées et tous les partenaires ont maintenu leurs engagements.

Les coûts du suivi-animation et de communication se sont élevés à de manière importante (80%) par l'ANAH, le Département et la Ville de Périgueux.

Des décisions de subvention ont été prises pour **347 logements** (+ 54% par rapport à 2019) et 307 dossiers en 2020 (**105 % des objectifs**). Les aides directes versées par le Grand Périgueux aux propriétaires après travaux ont concerné **131 logements pour un total de 143.942€**, principalement pour des travaux d'économie d'énergie (63%), d'adaptation au vieillissement (14 %), de mise aux normes des assainissements individuels polluants (13 %) et de remise aux normes totales de logements initialement vacants (8 %). Il est important de noter que 10 de ces logements appartiennent à des propriétaires bailleurs et ont été proposés à la location sur le secteur Action Cœur de ville – ORT de Périgueux. Tous étaient auparavant vacants.



Appartements Propriétaire bailleur avant rénovation et mise en location sur Périgueux

Amélia 2 a ainsi permis **de mobiliser d'autres financements** publics au bénéfice des habitants de l'agglomération (**plus de 3,5 M€ en 2020**), ce qui a permis d'avoir un effet levier certain et de générer **6,07 M€ de travaux réalisés** à 98% par des artisans périgordins (dont 75 % du Grand Périgueux). Les communes abondent les aides apportées par le Grand Périgueux et ont parfois dû augmenter leur enveloppe pour faire face au nombre important de dossiers.

Les communes relaient aussi directement l'information via leurs outils de communication, ce qui contribue au succès du programme, malgré des lenteurs constatées dans l'instruction des dossiers.

e) Le logement des jeunes et la plateforme « Je suis un Jeune.com »



En 2020 le Grand Périgueux a poursuivi sa collaboration, son soutien et sa communication pour logement des jeunes via *jesuisun(e)jeune.com*. La prise en charge de l'abonnement des résidences « publiques » (CROUS, Résidence Campus, FJT..) et les campagnes de communication se sont élevés **au total 11.149 €**.

À ce jour, 498 hébergeurs privés proposent régulièrement des offres en location de courte et longue durée, ainsi que des hébergeurs publics gestionnaires de résidences comme le CROUS, le Lycée Agricole, le Foyer des Jeunes Travailleurs de Périgueux, la résidence mixte du Campus des métiers de Boulazac, 2 bailleurs sociaux (Domofrance et Périgord Habitat).

820 jeunes sont inscrits sur le site (inscription non obligatoire pour consulter les annonces) sachant qu'une majorité résident dans d'autres départements y compris limitrophes et cherchent des logements sur l'agglomération de Périgueux.

Plus de 46 500 visites ont été recensées sur la page de l'agglomération depuis la création de la plateforme. Par ailleurs, la page spéciale donnant aux jeunes toutes les informations utiles (contact CAF ; Universités, ADIL, Transports en commun, CIJ de Périgueux...) a été consultée environ 5 200 fois.

Enfin, comme l'agglomération s'y était engagée, l'accompagnement 2 résidences du Campus des Métiers (Boulazac et Périgueux) a été sollicité en 2020 (21.000 € pour le Foyer des jeunes travailleurs de Périgueux, 21.000 € pour la Résidence campus de Boulazac, auxquels se sont ajoutés le solde de la subvention 2019).

f) Une gestion des aires d'accueil des gens du voyage impactée par la crise sanitaire

Plusieurs éléments ont marqué une année 2020 particulièrement mouvementée et le **bilan financier global est satisfaisant malgré une fréquentation plus faible liée à la crise sanitaire.**

Malgré la fermeture de la plupart des aires d'accueil durant le 1^{er} confinement (seules ont été maintenues ouvertes les aires de Marsac et de Razac/L'Isle) et les restrictions de déplacements qui ont fortement impacté les familles du voyage durant 9 mois, la gestion des aires d'accueil s'est adaptée de manière à assurer la continuité du service proposé.

Par voie de conséquence, il est à noter que :

la fréquentation des aires a été nettement plus faible qu'en 2019, avec un taux moyen de fréquentation sur toutes les aires : 37,77 %. Le nombre de familles (caravanes) accueillies a diminué quasiment de moitié, avec 291 familles en 2020 contre 550 en 2019). Ce sont ainsi plus de 700 personnes qui ont été accueillies sur les 6 aires d'accueil, dont 284 enfants de moins de 18 ans, pour des séjours d'une durée moyenne d'un mois.

Les travaux d'investissements ont été ralentis avec une dépense de **42 223 €** (76.96 % du budget alloué), centrée sur le remplacement de portes métalliques et poteaux à linge (26 858 €), la mise à niveau des automates de toutes les aires suite au remplacement l'an dernier du logiciel de télégestion Web accueil (11 388 €).

l'accompagnement social des familles a été renforcé durant toute la période de confinement et de gestion de la crise (lien avec l'ARS et médiation sanitaire, apport de masques, soutien psychologique, etc.) pour un montant de **45 000 € versés au centre social St-Exupéry**. Au total, les médiatrices ont réalisé **1 259 démarches** pour les gens du voyage en 2020.

les recettes des voyageurs ont diminué de 1/3 par rapport à 2019 (**29 545 € en 2020** contre 46 000 € en 2019). Il est à noter que le Grand Périgueux a décidé de ne pas suivre la recommandation nationale de suspendre les encaissements, ce qui aurait entraîné l'accumulation de dettes et accru la précarité des familles.

En revanche, les autres recettes ont été maintenues au même niveau que l'an dernier ce qui a permis de **limiter l'impact de la crise sanitaire sur le Grand Périgueux** : il s'agit des aides financières à la gestion du Département et de l'Etat (**148 833 €**) et de la participation de **50.000 €** versée en 2020 par la communauté de communes Dronne et Belle en contrepartie de l'appui du Grand Périgueux sur l'accueil des familles dans le cadre d'une convention spécifique.

La signature de la vente d'une parcelle du terrain de grand passage de Sanilhac (5 067 m²) à ECF (école de conduite française) pour la réalisation d'un parking a engendré une **recette exceptionnelle de 16 700 €** en début d'année 2020. Le bilan financier de la gestion est donc globalement satisfaisant.

Concernant les stationnements illicites, une vigilance particulière a été nécessaire sur les parkings et parcs d'activité de la communauté d'agglomération dont certains ont été repérés par des

groupes de caravanes. En 2020, on dénombre **7 stationnements** illégaux dont 3 ont fait l'objet d'une lettre de saisine sur Boulazac, Le Change, Savignac les Eglises.

Le Grand Périgueux a continué à répondre aux sollicitations de la Préfecture en période de confinement avec la production de rapports hebdomadaires et l'apport de conseils sur la gestion des aires d'accueil en Dordogne au profit de collectivités en difficultés par manque d'expérience ou l'absence d'une gestion affirmée (faible positionnement des élus, règlement intérieur imprécis).

Des nouvelles dégradations ont été commises en 2020 sur l'aire de Chancelade (incendie) et Boulazac (vol des robinets et dépôt de déchets sauvages). Ces dégradations volontaires et à répétition depuis 2017 ont conduit la communauté d'agglomération à prendre la décision d'installer des caméras de vidéo-protection en périodes d'inoccupation de ces aires par les gens du voyage lors desquelles les dégradations ont lieu.

g) Les actions du Plan territorial de lutte contre les discriminations 2018-2020

En 2020, le réseau de vigilance composé d'une trentaine de référents actifs a pris son rythme de croisière grâce à une série de formations et à l'engagement de 22 structures devenues signataires de la Charte de lutte contre les discriminations proposée par le Grand Périgueux. La 4^{ème} édition de la Journée interprofessionnelle n'a pas été organisée en raison des contraintes sanitaires.

Au plan interne au Grand Périgueux, la mise en œuvre du plan d'actions CQVT-LD prévoyait également l'organisation de formations pour les encadrants, les agents d'accueil et le service des ressources humaines, qui ont dû être reportées. Un nouveau groupe d'élus en charge du suivi du Plan a enfin été mis en place en novembre 2020 pour préparer le nouveau PTLCD 2021-2025.

1- L'appui à l'attractivité résidentielle du territoire

a) En matière d'équipements structurants

Le travail sur le **Pôle de l'ESS et des cultures urbaines SÎLOT** a été suspendu en 2020 pour permettre aux nouveaux élus communautaires de s'imprégner du projet et d'arbitrer les priorités d'investissement du Grand Périgueux en lien avec le projet de mandat prolongé 2020-2022. Dans ce cadre, un film de présentation d'une dizaine de minutes a été réalisé et diffusé en septembre 2020.

Parallèlement, l'association de préfiguration CampUS a pu procéder au remplacement de la cheffe de projet en novembre 2020 et consolider un 2^{ème} poste de coordination grâce à la **labellisation « Fabrique de Territoire »** accordée en février 2020 par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) dans le cadre d'une candidature en consortium de 5 structures (CampUS, Escale numérique, Centre social St-Exupéry, MDE, ML et Grand Périgueux). Le financement obtenu de l'ANCT (150 000 € de 2020 à 2022) s'est concrétisé par le versement de 50 000 € en 2020, dont 35.000 € ont été reversés aux structures membres (achat de matériel numérique, mise en place d'un réseau de tiers-lieux périgourdiens, etc.).

L'Agglomération a maintenu son aide au fonctionnement de l'association CampUS en 2020 : 30 000 € (25 000 € + 5 000 € dans le cadre de la CTG avec la CAF), ainsi que la mise à disposition de la Maison éclusière comme lieu de travail et de concertation sur le projet.

b) Le lancement opérationnel de la restructuration du quartier de Chamiers

La convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier de Chamiers, signée le 24 juin 2019, recense l'ensemble des opérations avec leurs maîtres d'ouvrage, plan de financement et calendrier de réalisation. Le Grand Périgueux y apparaît dans un double rôle de coordination du projet d'ensemble et de co-financeur des actions. Le poste de cheffe de projet est co-financé par l'ANRU et la ville de Coulounieix-Chamiers.

En 2020, **la convention avec l'ANRU a fait l'objet d'un avenant n°1** portant sur :

le transfert financier de 676.000 € de l'opération Gymnase municipal vers celle du Pôle des Solidarités pour absorber les surcoûts d'opération après appel d'offres ;

la modification du programme d'une opération de requalification de logements sociaux pour intégrer des logements adaptés aux seniors en rez-de-chaussée à la place de commerces ;

l'actualisation des calendriers des opérations et des plannings opérationnels tenant compte des impacts de la crise sanitaire.

A noter que la non-signature de cet avenant a bloqué tous les versements de subventions de l'ANRU attendus en 2020 pour aider le Grand Périgueux à piloter le projet (poste de cheffe de projet + Maison du projet). La régularisation interviendra sur 2021.

En 2020, la **mission d'Ordonnancement Pilotage et Coordination du projet Urbain (OPC-U)** a été notifiée au mois de Juin pour une durée contractuelle de 6 ans. Portée par le Grand Périgueux mais cofinancée par l'ANRU et les 3 maîtres d'ouvrages des projets (Office HLM, Département de la Dordogne, Ville de Coulounieix-Chamiers), cette mission permet de planifier et de coordonner tous les chantiers (coût de 37.680 € en 2020). L'équipe OPC-U accompagnera le projet jusqu'à son achèvement en 2026.

La phase opérationnelle du PRU commence à être visible pour les habitants : Les premiers travaux du Pôle des Solidarités (démolition et terrassement) ont été réalisés et les travaux d'aménagement de l'esplanade Arnaud Beltrame ont été livrés et inaugurés en octobre 2020. Le relogement des 144 habitants a été poursuivi (76% réalisés à fin 2020) et les études de maîtrise d'œuvre des premières opérations de réhabilitation des logements sociaux des résidences A, B, D et E (154 logements sur les 312 à réhabiliter) ont été achevées.



Les palissades sur les clôtures de chantier ont été installées pour communiquer sur le PRU de Chamiers et le principe de « chantier apaisé » (coût 4.800 €).

Enfin, la démarche de concertation et de co-construction avec les habitants a dû être suspendue en 2020 en raison des contraintes sanitaires. (Ateliers d'urbanisme avec les enfants de l'école élémentaire, groupes de travail sur la GUSP, etc.). Pour autant, les actions d'accompagnement ont pu être mises en œuvre, avec le lancement du projet artistique « ça

déménage ! » (20.500 €), la poursuite de la résidence d'artistes « Vagabondages 932 » (7.000 €) en période de confinement et la réalisation de supports d'information à destination des riverains par le service municipal de communication.

c) Un autre outil de renouvellement urbain : la convention Action Cœur de ville (2^{ème} année)

L'inscription dans le plan Action Cœur de ville, co-piloté par la ville de Périgueux et la communauté d'agglomération, facilite nettement l'accord et l'intervention prioritaire des partenaires et des opérateurs en matière d'habitat, de redynamisation économique et commerciale, de mobilité, d'action culturelle, etc. Cinq actions du Grand Périgueux sont inscrites à ce titre : le programme Ameliâ 2, le Quartier d'affaires avec le pôle de services mutualisés ALIENOR du siège de l'agglomération, Digitale Vallée et le pôle ESS & des cultures urbaines SÎLOT, autant d'opérations à forte valeur ajoutée en termes d'innovation sociale et économique.

Les deux futures passerelles de liaison côté Gour de l'Arche et entre SÎLOT et la Filature sont également inscrites : elles assureront le renforcement des liens entre le centre-ville et les quartiers de la politique de la ville.

Suite à la parution des décrets d'application de la loi Elan, un avenant à la convention a été préparé pour intégrer un nouvel outil à disposition des collectivités locales nommé Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) qui confère sur un périmètre arrêté des nouveaux droits juridiques et fiscaux. Le nouveau périmètre a été ajusté pour intégrer l'avenue commerciale du général de Gaulle de Coulounieix-Chamiers. S'il a fait l'objet de délibérations en ce sens de la part des deux villes et du Grand Périgueux, l'avenant n'a pas été signé en 2020 comme prévu.

Pour cette 2^{ème} année du programme, le Grand Périgueux a cofinancé le poste du chef de projet Action Cœur de Ville avec la ville de Périgueux et l'ANAH à hauteur de **13.065 €** en 2020. Sa mission est notamment d'animer le plan, rechercher et suivre la bonne mobilisation de partenaires sur les opérations de la ville et de l'agglomération, assurer la promotion des dispositifs d'incitation, veiller à l'articulation des différents maîtres d'ouvrage, participer aux rencontres nationales organisées par le Ministère de la Cohésion territoriale et rendre compte à l'Etat de la bonne mise en œuvre du plan. Néanmoins des difficultés ont été constatées dans la gouvernance et le pilotage opérationnel du programme, les missions du chef de projet restant exclusivement centrées sur les actions de la ville de Périgueux, plus nombreuses dans le cadre du programme Action Cœur de Ville

d) L'ouverture de la première année des études en santé à Périgueux

Le Parcours d'Accès Spécifique Santé PASS (1^{ère} année des études de santé) a ouvert ses portes au Campus Périgord le 2 septembre 2020 avec un effectif de 21 élèves (tous issus de Dordogne) qui souhaitent devenir médecin, sage-femme, dentiste, kinésithérapeute, podologue, ergothérapeute ou tout autre métier du médical. Périgueux devient ainsi la quatrième antenne régionale après Pau, Dax et Agen au terme d'un travail de près de 10 années.



Cette formation est une antenne délocalisée de la faculté de médecine de Bordeaux avec un accès aux cours magistraux et aux cours tutorés grâce à des salles adaptées immersives et de retransmission. Elle doit permettre à ces élèves d'éviter de quitter la Dordogne de prendre un

appartement et de s'installer dans une grande ville pour pouvoir s'exercer en médecine.

La mise en place n'a pas engendré d'impact financier en 2020 pour le Grand Périgueux. Les financements nécessaires aux travaux et équipements pour la création de 2 salles immersives connectées à l'université de Bordeaux sont intégralement pris en charge par la Région. Les coûts de fonctionnement pour les années suivantes seront partagés avec le Département. Cette formation pourra à terme accueillir jusqu'à 70 élèves et conforte l'émergence d'un réel pôle de formations « Santé » sur le territoire.

L'accueil bi-annuel pour les internes en stage sur le territoire a dû être annulé en raison des contraintes sanitaires. Néanmoins 1 bourse au logement a pu être attribuée en 2020.

Enfin, le versement des soldes des subventions de la Maison de santé de Vergt est intervenu de la part du département pour un total de 94 732 € et du FEADER pour 182 601 €. A noter que le guide des aides du Grand Périgueux intègre depuis 2019 un dispositif d'appui aux projets de locaux à destination de professionnels de santé qui se développent sur le territoire (Fonds démographie médicale).

e) La mise en œuvre du programme Local de l'Habitat

Pour faciliter l'installation des ménages, fixer les jeunes sur le territoire et améliorer les conditions de vie des locataires, le Grand Périgueux est intervenu en mobilisant plusieurs dispositifs :

Des aides au logement social.

En 2020, 497 050 € ont été versés aux bailleurs sociaux et aux communes.

Des décisions attributives de subvention pour un montant total de **202.000 €** ont été prises en 2020 par le Grand Périgueux pour **114 logements sociaux**. Ces projets sont situés majoritairement (96%) sur les communes soumises à la loi SRU (Périgueux et Trélissac), mais également dans des centres-bourgs (Val de Louyre et Caudeau et St Crepin d'Auberoche).

Cette programmation intègre une expérimentation de **31 logements inclusifs pour personnes âgées** réalisée à Trélissac par Mésolia en partenariat avec le CCAS de la commune.

Ainsi, **57 logements sociaux ont été livrés** à Périgueux, Boulazac Isle Manoire, Champcevinel, Marsac sur l'Isle, Val de Louyre et Caudeau et St Crepin d'Auberoche, ce qui a permis au grand Périgueux de verser **69.450 €** de subvention aux bailleurs sociaux et aux communes pour du logement communal conventionné.



3 Logements communaux conventionnés
 - Val de Louyre et Caudeau -

Les subventions dédiées aux **Résidences liées au Campus de la Formation Professionnelle de Boulazac** (FJT de Périgueux et FJT de Boulazac) ont été soldées pour **385.000 €**. Des acomptes de subvention (30 %) ont été versés à hauteur de **42.600 € pour 92 logements sociaux dont les travaux ont été engagés** sur les communes de Champcevinel, Périgueux, Chancelade, Coursac et Boulazac Isle Manoire.

Le soutien à Périgord Habitat via le protocole avec la CGLLS

L'office Grand Périgueux Habitat s'était engagé dans une procédure de redressement de la Caisse de Garantie du Logement Locatif social (CGLLS) qui a été formale le 26 décembre 2018. Cet accord a été repris par Périgord Habitat dans le cadre de la fusion intervenue au 1^{er} janvier 2020. Ainsi, le Grand Périgueux participe à la consolidation de l'office à hauteur d'un peu plus de **8,2 M€ entre 2019 et 2024**.

L'agglomération a poursuivi son soutien à la rénovation du parc ancien de l'ex Grand Périgueux Habitat à hauteur de **696.628 € en 2020**, ce qui est inférieur de près de 40% aux engagements inscrits dans le protocole signé avec la CGLLS pour le redressement de l'office (1,2 M€). Les raisons sont liées aux difficultés à engager le volume de travaux prévus, dans un contexte sanitaire contraignant. Parallèlement, il a été procédé au renouvellement d'une partie des membres du Syndicat mixte ouvert pour le logement social (SMOLS) et du Conseil d'Administration de Périgord Habitat.

f) La mobilisation des fonds européens sur les grands équipements du Grand Périgueux

L'année 2020 a été consacrée au montage des dossiers de demande de subvention auprès de la Région Nouvelle Aquitaine, gestionnaire des fonds (en cours d'instruction) :

- pour la tranche 1 du Pôle d'échanges multimodal du Grand Périgueux : la notification de l'autorité de gestion du FEDER-FSE 2016-2020 pour un montant de 536.333€.
- pour la tranche 2 du Pôle d'échanges multimodal du Grand Périgueux : le dépôt d'une demande de subvention à hauteur de **2.187.543 €** sur une assiette de subvention de 7.825.125 €.

Par ailleurs, des conseils à d'autres porteurs de projet ont été apportés afin de faciliter leur dépôt de dossier, d'optimiser leur éligibilité et appuyer les demandes auprès des services instructeurs (Village artisanal Cap'Artisans de l'ANCT - anciennement EPARECA, Pôle des solidarités porté par le CD 24).

Enfin, l'année 2020 a marqué le début de la **réflexion stratégique et opérationnelle autour des prochains fonds européens 2021-2027** en lien avec l'autorité de gestion qu'est la Région. Le défi pour la Grand Périgueux a été de promouvoir la pluralité des enjeux de son territoire, le maintien de moyens d'intervention en secteurs prioritaires (quartiers, Action Cœur de Ville et centres-bourgs) et les moyens de son rééquilibrage urbain – rural.

Un collectif des agglomérations de + de 100.000 habitants, auquel le Grand Périgueux est associé, s'est constitué autour de la cette réflexion pour contribuer de façon groupée et plus visible aux discussions engagées par l'autorité de gestion. Une concertation avec le Pays de L'Isle en Périgord également été engagée afin que soient bien pris en compte les besoins des communes rurales du grand Périgueux, notamment dans le cadre du programme Leader.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

1- En matière d'habitat et d'accueil des gens du voyage

a) La mise en œuvre de la troisième année du programme Amelia 2



Avec près de **150 dossiers en cours d'instruction ou de montage à fin décembre 2020**, les objectifs de rénovation de 291 logements par an dans le cadre d'Amelia 2 devraient assurément être atteints, malgré un retard important dans l'instruction des dossiers par

l'ANAH (6 à 7 mois de délais).

A ces délais, s'ajoutent ceux qui vont être engendrés par l'effectivité de la prise de délégation de niveau 3 par le Conseil départemental de la Dordogne : en effet il est prévu que ce dernier se substitue au service de la DDT et instruit les demandes d'aides à l'ANAH à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le risque de renoncement des propriétaires est réel au regard du délai d'instruction global des dossiers, ce qui serait dommageable au regard du succès du programme. L'année 2021 sera donc une année charnière, à mi-parcours du programme, pour mesurer les premiers impacts d'Amelia2 sur le parc privé, tenter de rattraper les retards et corriger les dysfonctionnements.

Quoi qu'il en soit, ces dossiers « en stock » devraient générer en 2021 des travaux, au bénéfice des artisans locaux, à hauteur de plus de **3 M€ de travaux**, subventionnés en moyenne à 52 % par tous les financeurs parties prenantes au programme. **La subvention globale du Grand Périgueux aux propriétaires est estimée à un minimum 150.000 € en 2021**, à laquelle s'ajoutera celle versée par chaque commune.

Concernant l'ingénierie du programme et la communication, les dépenses de 2021 sont estimées à **316.000 €** (subventionnées à près de 80 %). L'Agglomération doit percevoir les cofinancements de l'ANAH, du Département et de la Ville de Périgueux sur les dépenses de mise en œuvre du programme Amelia 2 au titre de 2020 à hauteur de **230.000 €** (versement sur présentation du bilan).

Lancé en janvier 2019, le Programme Amélia 2 se poursuit sur 4 ans et s'achèvera fin décembre 2023.

b) La poursuite de la remise à l'équilibre de Périgord Habitat

En 2021, le Grand Périgueux poursuivra ses engagements contractés en 2018 dans le cadre du protocole de remise à l'équilibre avec la CGLLS, et versera des aides aux investissements :

- **500.000 €** d'aide aux changements de composants et remise à niveau des logements
- **992.144 €** d'aide à la rénovation lourde et à la démolition (dont PRU de Chamiers)
- **209.500 €** d'aide à la construction
- **193.256 €** d'aide aux autres travaux d'investissement

c) Le renforcement de certaines aides en faveur du logement social

Au-delà des aides spécifiques destinées à Périgord Habitat, le Grand Périgueux continuera à soutenir les bailleurs sociaux et les logements communaux conventionnés à hauteur de 137.800€ en 2020 pour la construction et/ou la rénovation de logements sociaux. Le Grand Périgueux renforcera notamment son appui aux communes qui réaliseront des logements communaux conventionnés en augmentant sa subvention de 1.500 à 6.000 € maximum afin de tenir compte des coûts plus élevés des opérations de très petite taille. L'intervention de l'Etablissement Public Foncier sur le territoire se substitue également à l'ancienne aide au foncier qui n'a plus lieu d'être. Enfin, la prime développement durable accordée aux opérations exemplaires sera harmonisée sur le parc public et sur le parc privé.

d) La mise à niveau globale et durable de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage

L'année 2021 marquera une étape importante dans l'organisation et la nature des interventions.

La mise en place d'un système de vidéo-protection pour sécuriser les aires

Au regard des dégradations successives commises depuis 2017 qui se sont reproduites à 2 reprises en 2020 sur Chancelade et Boulazac, seront mises en place des caméras de vidéo protection amovibles qui filmeront les aires quand elles sont inoccupées, en accord avec les services de l'Etat. Les caméras se déclencheront lorsqu'il y aura un mouvement (pas de vidéo en continue, car il ne s'agit pas de vidéo-surveillance). Les vidéos seront ensuite sécurisées sur des serveurs et disponibles pour une durée de 30 jours sur l'espace Websecure du logiciel de gestion des aires d'accueil. Le coût est estimé à 25 000 € HT. Une nouvelle demande de financement au Fonds d'Intervention pour la Prévention de la Délinquance (FIPD) sera déposée en 2021 à hauteur de 50% des coûts prévisionnels.

Un programme global de mise à niveau des équipements

Même si les aires de l'Agglomération sont en assez bon état de maintenance au terme de 15 ans de fonctionnement « intensifs », certains équipements sont sur-occupés, vieillissants et parfois devenus inadaptés aux besoins des familles. Le revêtement de sol est dégradé, la conception parfois très minérale et les emplacements souvent trop petits. Il apparaît donc nécessaire de faire réaliser une expertise technique complète des équipements (coût estimé à 20.000 €).

Un total de 280.000 € de travaux devrait ainsi être réalisé, financé à 70% par l'Etat dans le cadre de la mesure "Soutien exceptionnel aux personnes en grande précarité" du plan France Relance qui concerne les aires des GDV.

Seront privilégiés :

- le remplacement durable de composants essentiels : toitures, réfection des revêtements de sols/murs, portes isolantes dans les sanitaires ainsi que des pavés de verre pour apport de lumière naturelle, remise aux normes plomberie, installation d'éclairages à led,...
- l'extension des aires dédiée à de nouveaux usages existants (+ 15 m² environ en moyenne par emplacement) : création d'espaces sécurisés de collecte sélective des déchets avec bornes enterrées, ou de foyer sécurisé, espaces verts collectifs ombragés permettant le

refuge des familles en cas de canicule, aménagements d'emploi, le linge, etc.

La mise en conformité des règles de gestion avec le décret de décembre 2019

Les règles de gestion devront être modifiées en 2021 pour intégrer les nouvelles obligations fixées par un décret de décembre 2019 (fermetures temporaires, contenu du règlement intérieur, modalités de séjour des familles, montant des cautions, etc.).

Le travail avec les partenaires sera poursuivi, tant sur l'accompagnement social (dépense : 45.000 €) qu'avec la communauté de communes Dronne et Belle (recette : 50.000 €).

2- En matière de politique de la ville et de renouvellement urbain

a) La poursuite des actions en faveurs des quartiers inscrits en politique de la ville

Dans le cadre de **l'appel à projets annuel et partenarial du contrat de ville 2021**, le soutien aux actions des associations dans les quartiers sera reconduit à hauteur de 100.000 € afin de poursuivre l'engagement de l'Agglomération aux côtés des crédits spécifiques de l'Etat et des collectivités locales. L'effort sera poursuivi concernant les thématiques de l'insertion et de l'emploi, du lien social, de l'accès aux droits, à la culture et au sport. Le développement d'actions en matière d'inclusion numérique, dans le cadre de l'appel à projets mais aussi de la Fabrique de territoire sera aussi un axe important d'intervention.

Le travail conduit en 2020 sur **la communication envers les habitants et les associations des quartiers** devrait se concrétiser en 2021 par la création d'un support de communication, d'une lettre d'information papier et/ou numérique (3.000 €).

Le travail sur l'accompagnement des habitants des quartiers à la création d'activités économiques dans le cadre de **la Fabrique à entreprendre** sera à questionner en 2021. En effet, la convention de 3 ans avec BPI prend fin en 2020 et il ne semble pas y avoir de reconduction possible au vu de la faiblesse des accompagnements du public QPV. Toutefois, un nouvel appel à projets pour les territoires ruraux devrait voir le jour en 2021 ; il pourrait correspondre davantage à un territoire comme celui du Grand Périgueux. Le Grand Périgueux sera alors amené à se positionner sur le maintien de son appui financier (16.500 €, dont 6.000 € de crédits politique de la ville).

Des **Ateliers solidaires** seront mis en place au cours du 1^{er} trimestre 2021 pour permettre aux locataires HLM qui en ont besoin d'apprendre à effectuer les travaux d'embellissement dans leur logement qui sont à leur charge (accès à une outil-thèque, ateliers collectifs d'apprentissage des travaux de tapisserie, peinture, petite menuiserie, optimisation et modularité des espaces, etc). Ces ateliers seront co-animés par les associations 3 S et Les Compagnons bâtisseurs avec des financements de l'ANCT et se dérouleront dans un logement vacant mis à disposition par l'office HLM Périgord Habitat sur 2021-2022. Ils permettront aux habitants d'améliorer leurs conditions de vie à l'intérieur du logement, en parallèle des travaux réalisés par le bailleur sur les menuiseries, l'isolation et la mise en conformité électrique des logements.

Enfin, le programme d'actions prévu pour 2021 en **contrepartie de l'abattement fiscal de 30% sur le foncier bâti de ses logements dont bénéficie Périgord Habitat** (233.000 € en 2020) sera mis en œuvre, et l'avenant n°2 à la convention signé. Il s'agira par exemple d'accueillir une résidence

d'artistes au Gour de l'Arche ou encore de systématiser l'installation de douches adaptées pour les personnes handicapées dans tous les immeubles ayant un ascenseur.

b) Les subventions aux opérations du Projet de Renouvellement Urbain de Chamiers

Le Grand Périgueux versera les acomptes pour accompagner les travaux du Pôle des Solidarités (141.500€), des opérations de réhabilitation/ résidentialisation par Périgord Habitat des 30 logements des résidences A et B (56.708€) et des 124 logements des résidences D et E (242.710€). Enfin, le solde de la participation à l'opération du pôle artisanal Cap'Artisans d'EPARECA devrait pouvoir être acquittée (89.890€) malgré les retards pris en 2020 en phase d'appel d'offres.

Par ailleurs, la mission d'Ordonnancement des tâches, de Pilotage des actions et de Coordination des maitres d'ouvrage (OPC-U) représentera un volume de 106.000€ en 2021.

Enfin, la démarche de concertation et de co-construction avec les habitants sera maintenue avec les ateliers d'urbanisme sur Chamiers d'hier / Chamiers d'aujourd'hui / Chamiers de demain avec l'école élémentaire du quartier (1.500€) ainsi que la poursuite du projet artistique « ça déménage ! » à hauteur de 48.500€ (dont 14.000€ au titre de l'année 2020) et le financement des nouvelles palissades pour les chantiers programmés (25.000€).

Côté recettes, le Grand Périgueux percevra les subventions de l'ANRU et des autres partenaires à plusieurs titres :

40.000€ au titre de l'ingénierie conduite en 2020 (subventions ANRU de 25k€ et subvention Mairie de 15k€ sur le poste de cheffe de projet)

22.500€ au titre de l'action "ça déménage" conduite en 2020.

25.500€ en 2021 sur la mission d'OPC-U (50% de la dépense réalisée en année N-1), auxquels s'ajoutera la contribution de 19.100€ par les 3 maîtres d'ouvrage que sont la Mairie, le Département de la Dordogne et le bailleur Périgord Habitat

c) La poursuite du Pôle d'économie sociale et solidaire et des cultures urbaines SÎLOT

Le décalage de calendrier de réalisation du projet nécessite des interventions pour maintenir la dynamique collective engagée autour de ce projet.

Le Grand Périgueux poursuivra son appui financier et logistique à l'association de préfiguration CampUS qui lui permettra de financer pour partie le poste de cheffe de projet pour un montant similaire à 2020 (25.000 €). Par ailleurs le financement perçu par le Grand Périgueux au titre de la Fabrique de Territoire sera reversé à l'association pour financer le poste de coordinateur dont le recrutement sera effectif dès février 2021 (versement de 50.000 €).

L'association approfondira son travail sur les formats juridiques du fonctionnement futur. Des actions « sans les murs » seront aussi mises en place permettant de mobiliser des partenaires et les habitants sur le site et autour (projection de cinéma, temps forts culturels et sportifs, chantiers éducatifs avec les jeunes, etc.).

Une recherche de locaux transitoires sera vraisemblablement nécessaire pour permettre aux associations d'exercer leur activité en attendant la livraison effective du projet. Une aide au loyer pourrait être apportée par Le Grand Périgueux en 2021.

d) L'avenant à la convention Action Cœur de ville – Opération de

Le Grand Périgueux signera l'avenant à la convention et poursuivra sa mobilisation aux côtés des villes et pour ses propres opérations, tant en matière d'aménagement de mobilité d'habitat ou de développement économique. Une actualisation du tableau des actions inscrites au programme sera réalisée afin de tenir compte des nouvelles priorités des élus municipaux et communautaires et sera annexée à l'avenant.

Si le cofinancement du poste de chef de projet par le Grand Périgueux (13.065€) devrait s'interrompre en 2021, des moyens pour intégrer le programme action cœur de Ville dans le contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) qui interviendra avec l'Etat d'ici le 30 juin 2021 seront déployés.

3- En matière de santé dans les quartiers et sur l'ensemble du territoire

L'année 2020 verra la poursuite de la mise en œuvre des actions du Contrat Local de Santé 2ème génération (2019-2023) et de l'Atelier Santé Ville, avec une mobilisation particulière sur l'axe « Santé-environnement » et « santé mentale ».

Ainsi, suite à l'appel à projets « La santé vient en mangeant et en bougeant » lancé fin 2020, des ateliers seront mis en place par 6 associations retenues sur des formats de proximité innovants mais permettant aussi de diffuser largement l'information auprès des habitants du grand périgueux. Un temps fort sera organisé lors de la journée de l'environnement du 5 juin 2021. Le coût du projet (16.500 €) sera largement financé par l'Agence Régionale de Santé (subvention de 13.000 €).

Le grand Périgueux, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et le Département, prévoit d'attribuer 5 bourses au logement (6 000 €) et d'organiser un accueil bi-annuel pour les internes en stage sur le territoire (1 000 €) en 2021. Un suivi de l'évolution de la formation de première année d'études en médecine (PASS) sera également assuré avec tous les partenaires. Ces actions s'inscrivent dans la continuité de la stratégie de lutte contre la désertification médicale.

Enfin, les co-financements relatifs au poste de coordination santé/discrimination sont maintenus au même niveau soit 15 000 € pour l'ARS, 10 000 € pour l'Etat et 8 000 € pour le Département.

4- Les dossiers à portée plus transversale

a) Le lancement de l'élaboration du Plan territorial de lutte contre les discriminations 2021-2025

Le Plan territorial réalisé en 2018 s'est achevé fin 2020. Le nouveau groupe d'élue(s) installé fin 2020 en charge du plan a souhaité relancer une réflexion partenariale approfondie sur un nouveau plan d'une durée de 5 ans d'ici la fin de l'année 2021.

Pour autant, des actions engagées seront poursuivies sur la consolidation et le développement du réseau de vigilance, la formation des élus, des services et des partenaires sur la question (en lien avec la CQVT).

Un travail de fond sera engagé sur le thème du logement avec la formation des agents de SLO
Habitat et l'étude de faisabilité d'un « test de situation » pour le logement (partenariats et de financements) en vue d'une réalisation en 2022.

Deux associations qui œuvrent dans le domaine de la lutte contre les discriminations pourront être soutenues par le Grand Périgueux en 2020 grâce à une enveloppe dédiée (2 x 1 000 €).

b) La définition d'une stratégie en matière de sécurité et de prévention de la délinquance

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) du Grand Périgueux installé fin 2018 se réunira pour proposer de construire en 2021 un travail sur :

L'état des lieux de la sécurité et de la prévention de la délinquance sur le territoire du Grand Périgueux,

L'identification des problématiques / enjeux / objectifs, sans doute par sous-secteurs cohérents du territoire,

La définition des axes de travail permettant d'aboutir ensuite à un plan d'actions ajusté aux enjeux, aux moyens et aux compétences du Grand Périgueux.

Une organisation adaptée à l'animation et au suivi du CISPD

Ce travail s'inscrira dans le cadre de la nouvelle stratégie nationale 2020-2024 de prévention de la délinquance (circulaire de mise en œuvre adressée au Préfet en décembre 2020).

c) La mobilisation des fonds européens actuels et de future génération

En ce qui concerne les fonds européens, l'année 2021 verra un troisième Comité de sélection organisé par le Grand Périgueux pour la programmation du Pôle des Solidarités au programme opération du FEDER-FSE 2016-2020 (subvention de 300.000 € attendue).

Par ailleurs, sera poursuivie en 2021 la réflexion stratégique et opérationnelle autour des prochains fonds européens 2021-2027 en lien avec l'autorité de gestion qu'est la Région.

Le défi pour la Grand Périgueux sera de promouvoir la pluralité des enjeux de son territoire, le maintien de moyens d'intervention en secteurs prioritaires (quartiers, Action Cœur de Ville et centres-bourgs) mais aussi en secteur plus rural pour disposer des moyens d'un bon équilibre urbain – rural.

C'est pourquoi un travail étroit avec le Pays de l'Isle en Périgord est conduit concernant les futurs fonds Feader dans le cadre du programme Leader, particulièrement utiles au financement des petits projets du territoire.

Un travail de préparation de la nouvelle stratégie intégrée de territoire FEDER/Région 2021-2026 en lien avec le projet de territoire du Grand Périgueux sera sans doute à conduire. Il devra s'ajuster tout au long de l'année 2021 en fonction des attentes fixées par la Région.

Commissions : Aménagement de l'Espace / Développement Durable et Environnement / Administration

I. Stratégies territoriales

BILAN 2020

d) La mise en œuvre et l'évolution des documents de planification en matière d'urbanisme et de développement durable du Grand Périgueux

Le **Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal (PLUi)** a été approuvé lors du Conseil communautaire du 19 décembre 2019. Devenu opposable le 27 janvier 2020, l'année 2020 a été marquée par un important travail d'accompagnement à la mise en œuvre du PLUi auprès des instructeurs, des communes, des usagers et des porteurs de projets (géomètres, architectes, ...). Dans ce cadre, 11 rencontres thématiques ont été organisées en octobre et novembre 2020. Elles réunissaient à chaque fois un petit nombre de communes de même secteur afin de faciliter les échanges avec les élus et personnels des mairies chargés de l'urbanisme. Enfin le Grand périgueux a assisté les communes dans l'information et le conseil aux porteurs de projets dans le cadre des réalisations d'orientations d'Aménagement et de programmation (OAP).

Le PLUi est un document vivant. Après maintenant une année de mise en œuvre, il est amené à évoluer. Les différentes procédures viseront à permettre la réalisation de projets intercommunaux, communaux ou privés, à réparer des points de blocage et erreurs matérielles (adaptations de zonages, éléments de règlement, modifications d'OAP, ou d'emplacements réservés,...), à intégrer de nouveaux bâtiments susceptibles de changer de destination en zone agricole ou naturelle... Ces procédures seront conduites en concertation avec les communes.

Concernant la procédure de révision générale, son lancement devrait intervenir d'ici 2023 afin de mettre en compatibilité le PLUi avec le SCOT et le SRADDET. L'objectif est d'éviter de lancer à court terme cette révision générale, car elle laisse craindre de nouvelles restrictions de constructibilité.

Un bureau d'études, UA64, a été recruté fin 2020 pour accompagner le Grand Périgueux pour les procédures de modification (simplifiée et normale), déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi, et révision allégée.

Il s'agit d'un marché à bons de commande d'une durée de deux ans reconductible une fois, dont le montant s'élève à 154.100 € HT pour deux ans et un total de 12 procédures. Aux frais d'études, se rajoutent les frais de publicité, reprographie et enquête publique pour chacune des procédures.

- **Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES)**, approuvé par délibération du conseil communautaire du 28 novembre 2019, est entré dans sa première année de mise en œuvre. Elle a été rendue difficile par le

contexte sanitaire qui n'a pas permis d'avoir un bilan complet. Le PCAET est d'intégrer le territoire dans la transition écologique, l'impact du territoire sur la consommation énergétique et par son adaptation au changement climatique (limitation des consommations énergétiques, réduction des émissions de GES, développement des énergies renouvelables).

Les principales actions en faveur de la transition énergétique ont été menées dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (réhabilitation des logements dans le cadre d'Amélia 2 notamment), du Plan de déplacements urbains (travaux du PEM et des haltes ferroviaires, BHNS, ...), des travaux du Grand Périgueux (quartier d'affaires, pôle Aliénor, piscine de St Laurent sur Manoire, travaux sur le patrimoine intercommunal,...).

Une des actions fortes lancée en 2020 a été l'appel à projet en vue d'installer des équipements photovoltaïques sur le patrimoine bâti et non bâti de l'agglomération. Il résulte de l'analyse des informations fournies dans le cadastre solaire.

e) La poursuite de l'accompagnement des communes sur les procédures patrimoniales

Parallèlement aux travaux d'élaboration du PLUi, le Grand Périgueux a poursuivi son accompagnement à la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de la Ville de Périgueux. Il s'agit d'une démarche portée par l'Etat, avec une participation du Grand Périgueux et de la Ville, fixée par convention.

f) La consolidation des outils au service des communes et de l'Agglomération

L'agglomération du Grand Périgueux a à cœur le développement d'outils et de services pour le compte des communes, en faveur de leurs projets de développement.

- **Le Service Instructeur Commun (SIC) :**

A l'exception de la commune de Trélissac, l'ensemble des communes du Grand Périgueux adhèrent au SIC.

En 2020, ce sont 2 477 dossiers qui ont été instruits (ou 1 958.1 Equivalents PC), contre 2 828 (ou 2 174.6 EPC) en 2019, soit une baisse de 12 % du nombre de dossiers mais de seulement 10% du nombre d'EPC, par rapport à l'année passée. Le total facturé s'élève en 2020 à 264 343.50 € (contre 293 571 € en 2019).

En conclusion, il apparaît que malgré le contexte sanitaire difficile de 2020, les résultats sont bons. En effet, l'année 2019 avait été marquée par une forte hausse d'activité par rapport à 2018 (+ 18.3% de dossiers) en lien avec l'échéance de l'approbation du PLUi. L'année 2020 enregistre des résultats supérieurs aux années 2017 (+ 10% d'EPC) et 2018 (+ 11.2 % d'EPC).

A cela, il convient d'ajouter l'instruction des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) : en 2020, 1 900 DIA ont été instruites.

- **Le Système d'Information Géographique (SIG).** Après avoir bénéficié d'un certain nombre de développements (nouveaux applicatifs métiers travaillés avec les services du Grand Périgueux et l'Agence Technique Départementale), le SIG est aujourd'hui stabilisé.

Il s'agit surtout d'une mission d'animation et d'accompagnement (Grand Périgueux et communes).

- **L'Établissement Public Foncier – Nouvelle Aquitaine (EPF-NA) :** Le conseil communautaire a décidé le 23 mars 2017, d'adhérer à l'Établissement public foncier de Nouvelle Aquitaine et de signer une convention cadre le 16 avril 2018 dont l'objectif est de permettre la réalisation d'opérations dans le cadre de conventions opérationnelles, répondant au contexte local et aux conditions de faisabilité économique des opérations. Depuis la signature de cet accord cadre, 11 conventions ont été signées (Périgueux – Chancelade – St Pierre de Chignac – Val de Louyre et Caudeau – Sarliac sur l'Isle – Antonne et Trigonant – Mensignac – Marsac sur l'Isle – Agonac – Manzac sur Vern – Château l'Evêque) et trois conventions signées avec le Grand Périgueux (Chancelade Zone Beauronne – Epicentre et PériOuest, Eglise Neuve de Vergt). En 2020 l'agglomération et la Ville de Périgueux ont délibéré pour la signature d'un avenant à la convention initiale de la ville afin d'intégrer dans une convention avec garantie de rachat assuré par l'agglomération les secteurs Champarneau, Maziéras et le secteur 3 en lien avec la passerelle et le parvis de la gare. Les conventions pour les communes d'Eglise Neuve de Vergt, Bourrou et Saint Mayme de Peyrerol ont aussi été adoptées.
 - Total Acquisition : **2 830 000,00 €**
 - Acquisition à venir : **3 100 000.00€**
- **Le Schéma de Déploiement des réseaux de communication électronique,** à l'instar du déploiement de la fibre sur la zone AMII, le Syndicat Mixte Périgord Numérique a engagé, par phase, le développement de fibre sur le territoire l'Agglomération.

Le SMPN a engagé plus de 100M€ de travaux dans le cadre du déploiement sur l'ensemble de son territoire et procédé à la révision du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du territoire (SDAN) regroupant ainsi la phase 2 et la phase 3. L'objectif de cette révision est d'assurer une couverture intégrale du territoire à l'horizon de 2025.

Concernant la zone AMII (Appel à manifestation d'intention d'investir. Pour le Grand Périgueux cela concerne les 13 communes historiques de la CAP), le déploiement des armoires sur l'ensemble des communes est achevé.

Bilan déploiement AMII fin 2020

- **Périgueux :** 94% des 25 592 locaux sont déployés et 55% soit 14 111 sont raccordables.
- **Trélissac :** 93 % des 4 608 locaux seront déployés et 63 % soit 2 919 sont raccordables
- **Coulounieix-Chamiers :** 95 % des 5 061 locaux seront déployés et 45 % soit 22 272 sont raccordables
- **Chancelade :** 87 % des 2 487 locaux sont déployés et 20 % soit 495 sont raccordables
- **Marsac sur l'Isle :** 85 % des 1 986 locaux sont déployés et 50 % soit 984 sont raccordables
- **Sanilhac :** 33 % des 2 139 locaux sont déployés et 13 % soit 272 sont raccordables
- **Razac sur l'Isle :** 99 % des 1 352 locaux sont déployés et 5 % soit 68 sont raccordables
- **Château l'Evêque :** 36 % des 1 225 locaux sont déployés et 10 % soit 122 sont raccordables
- **Champcevinel :** 15 % des 1 718 locaux sont déployés et 6 % soit 98 sont raccordables
- **Coursac :** 32 % des 1 457 locaux sont déployés
- **Antonne et Trigonant :** 2021
- **Escoire :** 2021
- **La Chapelle Gonaguet :** 2021

g) Veille sur les opportunités de financements :

La dotation de Soutien à l'Investissement Local a été fortement sollicitée : le concours financier apporté par l'Etat depuis 2016 grâce à ce nouveau fonds, permet aux communes et intercommunalités de réaliser d'importantes opérations d'investissement. *La rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables, la mise aux normes ou la réalisation de nouveaux équipements publics, les infrastructures en faveur de la mobilité....* autant de thématiques dont le Grand Périgueux s'est inspiré pour déposer sa candidature et obtenir des subventions pour :

- Sécurisation des accès et pacification des abords du Campus de la formation : **299 550 €**
- Aménagement du parvis de la gare de Périgueux et nouvelle passerelle : **1 252 052 €**
- Réaménagement du multiple rural de Lacropte : **103 608.24 €**

Au titre de l'enveloppe complémentaire Dotation de Soutien à l'Investissement Local dans le cadre de l'accord régional de relance de l'agglomération a obtenu :

- Création du pôle des services mutualisés « Aliénor » : **1 750 000 €**
- Réaménagement de la base de loisir de Neufont : **750 000 €**

Ce sont ainsi plus de 4 M€ de subventions obtenues de l'Etat pour les dossiers visés.

La dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) :

- Remise en état de la signalétique des voies vertes et création d'un tronçon entre la halte de Boulacac-Isle-Manoire et le Campus de la formation : 97 500 €
- Remise en sécurité de la digue de la base de loisir de Neufont : 98 182 €

h) Coopération décentralisée

Le Grand Périgueux poursuit son partenariat avec la Province Nord Vietnamienne Lao Cai dans le cadre d'un projet de coopération décentralisée dont l'objectif est d'aider à l'amélioration du traitement des eaux usées.

Suite à la réponse de l'appel à projet du Ministère des Affaires Etrangères (**35 000€**) et avec l'accompagnement de l'agence de l'Eau (**30 000€**) et de la Région Nouvelle Aquitaine. Une mission a été conduite en octobre 2019 et 2020 devait être l'année de la venue d'une délégation des autorités Vietnamiennes, du fait de la crise COVID, la mission a été remplacée par une série de webinaire afin :

- de partager les conclusions du diagnostic de l'assainissement de la ville de Bac Hà,
- de proposer et d'inscrire dans un programme d'actions concerté, des alternatives opérationnelles pour l'amélioration du service (optimisations techniques, financières, organisationnelles, amélioration de la gestion, etc.).
- de partager la réflexion sur la recherche de financement pour la concrétisation du projet.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

L'année 2021 devrait être articulée autour de plusieurs grands chantiers :

a) **Des outils de planification au service de l'agglomération du Grand Périgueux et des communes membres**

- **Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal et Règlement Local de Publicité intercommunal**

Comme expliqué précédemment, un bureau d'études, UA64, a été recruté fin 2020 pour accompagner le Grand Périgueux pour les procédures de modification (simplifiée et normale), déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi, révision allégée.

Il s'agit d'un marché à bons de commande d'une durée de deux ans reconductible une fois, dont le montant s'élève à 154.100 € HT pour deux ans et un total de 12 procédures.

Aux frais d'études, se rajoutent les frais de publicité, reprographie et enquête publique pour chacune des procédures.

Au titre de l'année 2021, pour les procédures d'évolution du PLUi, il est prévu une dépense de 100 000 € HT.

De plus, le Grand Périgueux étant compétent en matière de planification urbaine, il doit élaborer un **Règlement Local de Publicité intercommunal**. Le RLPi portera sur l'ensemble du territoire du Grand Périgueux et son élaboration devrait durer 18 mois. Les travaux vont se faire en co-construction avec les communes et leurs services, et en concertation avec les personnes concernées (personnes publiques associées, commerçants, associations de protection de l'environnement, citoyens, publicitaires,...). Les travaux vont se dérouler en 5 grandes étapes :

- Le diagnostic du territoire et la définition de ses enjeux,
- La définition des orientations stratégiques et d'objectifs en matière de publicité extérieure,
- La définition du règlement et des zonages,
- L'élaboration du RLPi pour arrêt du projet,
- La consultation des PPA, l'enquête publique et l'élaboration du RLPi pour approbation.

La démarche a été engagée en 2020 par le recrutement d'un bureau d'études spécialisé : GO PUB Conseil. Le montant du marché est de 79 400 € HT (ou 95 280 € TTC). Aux frais d'études, s'ajoutent les frais de reprographie, publicité et enquête publique. Ainsi, le coût total du RLPi est estimé à 125 000 € TTC.

Au titre de l'année 2021, pour le RLPi, il est prévu une dépense de 60 000 € HT.

En 2021, il est donc prévu en section d'investissement une autorisation de Programme dédiée aux « procédures intercommunales » (PLUi et RLPi) : un montant total de 560 000 € sur la période 2020-2024, dont 160 000 € HT phasés en 2021.

En 2021, il est également prévu au budget, en section de fonctionnement :

- un crédit de 40 000 € afin de traiter les contentieux de l'urbanisme (contentieux PLUi, et ADS),
- un crédit de 5 000 € pour les frais de location de salle au titre du PLUi, RLPI et PCAET.

- **Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) :**

L'année 2021 sera l'année du démarrage réel de l'animation du PCAET : information, mobilisation, sensibilisation de l'ensemble des acteurs publics et privés.

Les travaux à mener porteront notamment sur la poursuite des actions en faveur de l'habitat et des déplacements (Amélia 2, navette ferroviaire, mobilités douces, Plans de Déplacement d'Entreprises et d'Administrations,...), vers la création du fonds vert, le développement des énergies renouvelables.

En 2021, il est prévu au budget, en section de fonctionnement :

- un crédit de 15 000 € pour permettre des actions de communication et de sensibilisation ;
- un crédit de 13 000 € pour les cotisations à ATMO, à l'Agence Régionale de Biodiversité, et autres organismes liés à l'environnement (Graine,...)

- **L'accompagnement des communes sur les procédures patrimoniales :**

Pour 2021, la mission d'accompagnement à la révision du PSMV de la Ville de Périgueux se poursuivra et devrait d'ailleurs être quasi-finalisée à la fin de l'année. Aucun mandatement n'a été effectué en 2020 et seront donc à effectuer en 2021. La dépense PSMV au titre de 2021 est ainsi estimée à 40 817.38 €. Elle donnera lieu à une recette de la Ville de Périgueux de 20 408.69 € (50% de la dépense).

D'autres procédures patrimoniales, notamment des modifications portant sur les Sites patrimoniaux remarquables (SPR -anciennement AVAP et ZPPAUP), pourront être menées, après analyse des besoins et opportunités avec les communes et l'Architecte des Bâtiments de France et les communes concernées. En 2021, seront concernées les communes de Boulazac-Isle-Manoire pour Atur et Marsac. A plus long terme, l'analyse pourra être faite sur Chancelade et Val de Louyre et Caudeau.

Cette dépense au titre de 2021 est estimée à 30 000 €. Des subventions pourront être sollicitées auprès de la DRAC. Leur montant pourrait aller jusqu'à 50% de la dépense, sous réserve du budget de la DRAC.

Il était prévu sur la période 2020-2024, une AP dédiée aux « procédures communales et patrimoniales » (AVAP, ZPPAUP, PSMV,...) totale de 226 000 €, dont 56 000 € en 2020 et 50 400 € en 2021.

En 2021, il est prévu d'inscrire au budget, en section d'investissement

- Une Autorisation de Programme dédiée aux « ~~procédures communales~~ et patrimoniales » : un montant total de 226 000 €, dont 50 400 € HT en 2021
- Un report des AP et CP non engagés de 2020 en 2021 pour un montant de 21 000 € HT
- Un report des AP et CP non engagés de 2020 en 2024 pour un montant de 35 000 € HT
- Une recette de 35 408.69 € ; dont 20 408.69 € de la Ville de Périgueux au titre du PSMV et 15 000 € de la DRAC au titre de subvention SPR.

b) Une participation à la finalisation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) pour y porter les orientations de l'agglomération

En 2021, l'implication du Grand Périgueux auprès du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord dans la finalisation du SCOT sera maintenue : contribution écrite, participations diverses.

Le budget prévisionnel consacré au SCOT en section d'investissement pour 2021 est de 85 520 €.

c) La réalisation d'études préalables à des aménagements urbains

La limitation de la consommation foncière est un des objectifs majeurs portés dans les documents de planification (SRADDET, SCOT, PLUi, PCAET). Par conséquent, la reconversion de sites stratégiques, la requalification d'espaces en friches, sont à analyser.

Dans le cadre du PLUi, le parc des expositions de Marsac a été repéré comme un site à enjeux, en matière de requalification urbaine. Une partie du site a déjà été vendu par la CCI de la Dordogne à un privé. Le Grand Périgueux souhaite analyser les opportunités d'aménagement à réaliser. Aussi, en 2021, une étude d'aménagement du site va être conduite (diagnostic sur la zone, enjeux, scénario d'aménagement, faisabilité technico-financière, outils à mettre en œuvre,...).

En 2021, il est prévu de :

- d'inscrire en 2021 un crédit de 50 000 € pour cette étude d'aménagement urbain

d) Consolidation des outils au service des communes et de l'Agglomération

• **Le Service Instructeur Commun**

En 2021, le fonctionnement du SIC va être modifié afin de permettre une plus grande souplesse et fluidité dans le traitement des dossiers. Ainsi les instructeurs ne se verront-ils plus confier les dossiers en fonction d'un secteur géographique mais selon le volume et les délais des dossiers à instruire. Les communes garderont toutefois un référent pour toutes leurs questions.

Le SIC poursuivra son accompagnement aux communes et aux porteurs de projets, notamment au stade des avant-projets pour les dossiers à enjeux (projets portés par des entreprises, par des bailleurs sociaux, pour des opérations groupées, pour les opérations d'ensemble, accompagnement sur la compréhension des OAP, aide au dépôt des permis d'aménager,...).

En 2021, il est prévu une recette en section de fonctionnement de 250 000 €.

- **Le Système d'Information Géographique (SIG)**

L'objectif pour 2021 sera de poursuivre l'accompagnement des utilisateurs et l'animation de l'outil.

En 2021, il est prévu d'inscrire une dépense, en section de fonctionnement, de 70 000 € (maintenance des applicatifs et cotisation ATD 24).

e) **La contractualisation avec les partenaires**

- **Le CRTE** : tous les territoires doivent être couverts par un **contrat de relance et de transition écologique (CRTE)** à signer avec l'Etat d'ici le 30 juin 2021, qui vise à accompagner les collectivités dans leur projet de territoire. Ce contrat « unique » devra indiquer les ambitions partagées entre l'Etat et le Grand Périgueux en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale. Il mentionnera les actions concrètes correspondantes ainsi que les besoins de financement sollicités auprès de l'Etat mais aussi auprès des autres partenaires invités également à cosigner le contrat.

La particularité est que le CRTE a vocation à remplacer les dispositifs de contractualisation existants, intégrer les programmes d'appui aux territoires (Action cœur de ville, contrat de ville, contrat de ruralité, etc.), reprendre les actions prévues dans les plans climat air-énergie territoriaux (PCAET) et valoriser, le cas échéant, d'autres programmes et projets.

Le CRTE sera évolutif et s'échelonnnera sur une durée de 6 ans, en parfaite concordance avec celle des fonds européens et du contrat de plan État-région dont le volet territorial devra reprendre le CRTE.

Une demande d'aide à l'ingénierie sera faite par le Grand Périgueux auprès de l'Etat afin de financer un poste dédié à la mise en place et au suivi de la contractualisation dès 2021.

- **Les autres contractualisations** : le second semestre 2021 devrait permettre d'actualiser la contractualisation avec les autres partenaires :
 - Actualisation de contrat de dynamisation territoriale porté par la Région
 - Renforcement de l'aide départementale aux communes et EPCI décidé pour 2021, avec la prolongation d'une année des contrats territoriaux (subvention complémentaire de 800 K€ pour le Grand Périgueux)
 - Veille active sur les appels à projets

f) **Coopération décentralisée**

Le Grand Périgueux va poursuivre son partenariat avec la Province Nord Vietnamienne Lao Cai dans le cadre d'un projet de coopération décentralisée dont l'objectif est d'aider à l'amélioration du traitement des eaux usées.

Cette action sera financée dans le cadre de l'application du 1% de la loi OUDIN-SANTINI, mais également par une aide de l'agence de l'Eau ainsi que du ministère des affaires étrangères dans le cadre de la réponse à l'appel à projet annuel pour les aides à la coopération décentralisée. Le projet de coopération bénéficie d'un soutien de l'Ambassade de France au Vietnam et des services de la Région Nouvelle Aquitaine.

Les prochaines assises Franco-Vietnamien devrait avoir lieu en 2021/2022 et le projet Périgueux devrait être mis à l'honneur. Il est important de noter que les événements proposés sont intégrés dans l'aide du MAE.

Il est important de noter que le projet ne pourra se faire sans des financements vietnamiens

Commissions : Administration - Tourisme**1. Tourisme****Bilan 2020**

Le secteur du tourisme a été particulièrement touché par les conséquences de la crise sanitaire, engendrant dans le cas de l'OTI des fermetures répétées des bureaux et sites touristiques et privant les visiteurs potentiels de nombreuses attractivités tout au long de l'année.

Dans ce cadre, les chiffres de fréquentation sur le territoire du Grand Périgueux ont significativement baissé :

Fréquentation des bureaux et sites touristiques			
Bureaux et Sites touristiques	2020	Deux fermetures COVID : 16 mars au 11 mai / 30 octobre au 30 novembre	
Périgueux (nbr individus)	40 436	-43% vs 2019	
Visites des toits de la cathédrale (nbr individus)	1 961	-24% vs 2019	
Promenades urbaines (nbr individus)	1 180	-20% vs 2019	
Visites ville + package journées-séjours (en groupes)	57	90 groupes annulés + 16 groupes reportés	
Sorges (nbr individus)	3 772	-25% vs 2019 mais CA Boutique équivalent à 2019	
Neufont (CA en €)	67 000	-20% vs 2019 pour l'ensemble du site (- 13% pour le camping) sur une période réduite soit du 20 juin au 30 septembre (contre avril à octobre en 2019).	

Les chiffres de fréquentation numérique 2020 du site www.tourisme-grandperigueux.fr sont les suivants :

- +32% de fréquentation sur le site internet entre juin et septembre 2020 versus 2019
- +11% de pages vues en 2020 vs 2019
- +80% des visites sur le site internet de l'OTI en 2020 : origine France
- 46% des connexions sur le site réalisées depuis un mobile.

a) Les actions de promotion, communication et commercialisation

- Les adhésions 2020 à l'Office du Tourisme du Grand Périgueux ont toutes été remboursées aux socio-professionnels, pour un montant de 35 000,00€. La promotion de toutes les initiatives de ces mêmes partenaires a été renforcée et élargie à l'ensemble des acteurs du tourisme du territoire.
- L'ensemble des salons programmés ont été annulés dès le printemps ainsi que les opérations de communication.
- L'OTI a fait le choix dans ce contexte de miser sur la réalisation de deux films produits par Parachute production destinés à la diffusion dans des moyens et longs courriers Air France dès début 2021. Un premier film présentant la destination Grand Périgueux et le second, des producteurs locaux. Coût : 30.000€.
- Réalisation d'une phototèque du Grand Périgueux avec Déclic et Décolle.
- Maintien de 2 pages de publi-rédactionnel dans le supplément week-end de 4 quotidiens espagnols : Correo Español (pays basque), El Pais (Madrid), Heraldo de Aragon (Aragon), El Periódico de catalunya (Catalogne).
- Réalisation d'un parcours Terra Aventura en partenariat avec le Comité Régional de Tourisme sur le thème de la déambulation sur la voie verte « L'Isle aux trésors » Inauguré en août 2020 : 710 joueurs.
- Vente en ligne du Pass tourisme Grand Périgueux avec forte promotion : 16 prestations
 - Pass 4 visites valable 5 jours : 16€
 - Pass 6 visites valable 10 jours : 26€
 - Pass 8 visites valable 15 jours : 36€
 - Bilan : 200 pass vendus été 2020 + 430 vendus à l'Imprimerie du Timbre pour cadeau d'entreprise.

b) La gestion des équipements communautaires

- **Le site de Neufont** : L'investissement dans de nouveaux hébergements (4 tente-lodges 4/6 personnes, 2 petites tente-lodges 2 personnes et un chalet bois pour personnes à mobilité réduite) a permis d'atténuer les difficultés liées au report de saison. En effet, l'attractivité avérée de ces logements légers conforte le projet d'aménagement du site à venir. Malgré les contraintes et aussi variées soient-elles, le site de loisirs de Neufont s'impose sur le Grand Périgueux,
- **L'écomusée de la truffe** : Les études initiées avec l'IUT de Périgueux, l'institut du goût et la fédération départementale des trufficulteurs visant le développement de la structure ont été freinées par la difficile mobilisation de ces acteurs. Pour autant, le projet d'un centre de ressources autour de la truffe évolue : toute la documentation disponible a été classée, numérisée, les travaux sur la dimension olfactive, les diverses modalités de transformation de la truffe prennent corps et la recherche de partenaires locaux prêts à proposer de nouveaux produits « truffés » s'affirme,

- **Chai de Lardimalie** : la gestion du musée de la vigne à Saint-Pierre de Chignac par l'OTI a été reportée à 2021, toujours pour des raisons sanitaires,
- **Le Maquis de Durestal** : la visite guidée du site est proposée par l'agent d'accueil du Bureau d'Information Touristique de Ste Alvère, formée par les guides de l'OTI et les historiens référents, sur cette période. Ce choix repose sur l'idée de mobiliser les agents de l'OTI formés au guidage sur les offres proposées aux visiteurs, de développer leurs fonctions et d'ancrer localement ces offres,
- **Centre national du Maquis** : l'étude d'opportunité de définition d'un centre du Maquis a débuté fin septembre 2020, menée par le cabinet Eugène de Bordeaux. Elle devrait aboutir en Mars 2021.

c) Mise en œuvre du Schéma de Développement Touristique du Grand Périgueux

- **Projet NOTT** : La Nouvelle Organisation Touristique des Territoires sur les vallées de l'Isle/ Dronne animée en 2020 par une chargée de mission recrutée à dessein, n'a pas permis d'atteindre les objectifs visés. En effet, après l'élaboration d'un diagnostic précis de l'offre touristique de la destination (8 intercommunalités sur les 2 vallées), la mise en perspective d'opérations structurantes a vite imposé la question d'une entité porteuse. Quelle entité ? Une pure création avec identité juridique à déterminer ? Ad hoc ? Préalable à un pôle intercommunautaire ?

La mission de coordination de huit territoires s'est heurtée alors à des blocages réels, signifiant clairement les limites que s'étaient fixées certains territoires dès le début du projet : oui à une marque de destination à partager mais non à un pôle intégré fédérant les territoires et figeant les orientations et les moyens nécessaires pour les mener à bien.

Plutôt que de poursuivre la démarche avec des territoires peu enclins à suivre les orientations du dispositif NOTT, les présidents des huit intercommunalités se sont accordés sur le fait de se consacrer uniquement au trait d'union : définir une marque de destination.

- **Appel à projet en faveur du développement touristique du Grand Périgueux :**

L'approbation du Schéma Local de Développement Touristique du Grand Périgueux, fin 2018, a engendré la programmation d'actions structurantes, identifiant le tourisme comme une filière stratégique et dynamique de l'économie du territoire.

Dans ce cadre, une autorisation de programme de 400 000,00€ a été validée par le Grand Périgueux, initiant le lancement de deux appels à projets, en 2020 et 2022, visant le développement d'actions portées par les collectivités et acteurs publics ou privés.

Les modalités de mise en œuvre du premier ***appel à projet en faveur du développement touristique***, soumises à l'approbation en conseil communautaire le 6 février 2020, ont été communiquées publiquement, donnant lieu à une sélection.

Le choc de la première période de confinement relative à la crise sanitaire, peu propice à la mobilisation des acteurs du tourisme, a généré une modification du calendrier de l'appel à projet, prorogeant la clôture de l'appel à projet, au 1^{er} octobre 2020.

o Les critères de priorisation des projets, ciblés dans le cahier des charges sont :

- Contribution à la compétitivité touristique du territoire,
- Accessibilité au public en situation de handicap,
- Conformité avec les thématiques retenues dans le Schéma Local de Développement, touristique du Grand Périgueux (gastronomie, patrimoine, itinérance douce, pleine nature..),
- Cohérence avec les projets et acteurs locaux et ancrage territorial,
- Création ou maintien d'emploi,
- Responsabilité environnementale,
- Ciblage des clientèles compatibles avec les orientations du Schéma Local de Développement Touristique du Grand Périgueux.

Treize dossiers ont fait l'objet d'une manifestation d'intérêt en amont mais seuls sept ont finalement abouti. Diverses raisons justifient cette défection, mais la raison essentielle est liée au contexte sanitaire et aux difficultés financières rencontrées par les porteurs de projet.

Sept dossiers ont été retenus par le Comité de sélection (Grand Périgueux, Office du Tourisme du Grand Périgueux, Comité Départemental du Tourisme de Dordogne) réuni le 15 décembre 2020, répondant majoritairement à l'ensemble des critères imposés.

Les conseils apportés lors de l'instruction par les services de l'Office de Tourisme du Grand Périgueux ont permis aux porteurs de projet, de prendre conscience de l'intérêt de critères peu ou non valorisés, d'y remédier ou encore d'en affirmer d'autres plus ouvertement.

Aussi, quand la prise en compte d'un critère n'a pu être finalement confirmée dans un projet pour des raisons techniques, tel que le critère d'accessibilité par exemple, les échanges ont favorisé le maintien du projet, bénéficiant d'une subvention minorée au regard des modalités d'intervention.

Ces sept dossiers recouvrent trois thématiques distinctes du développement touristique : la création de nouveaux hébergements, la valorisation d'espaces naturels, la réhabilitation du patrimoine bâti local. Ces thématiques visent un objectif commun : la promotion touristique du territoire.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

a) Les actions de promotion, communication et commercialisation :

- **Le remboursement des adhésions** en 2020 aux partenaires de l'OTI, a précipité la décision qui germait, consistant à rompre le système historique de partenariat payant. Une enquête à destination des socio-professionnels du tourisme a récemment été envoyée par l'OTI. L'arrêt des adhésions de ces partenaires à l'OTI n'est pas une décision isolée mais repose sur une remise en question : quels types d'actions souhaiteriez-vous participer pour développer la promotion de la destination « Grand Périgueux » ? Quels outils et services attendez-vous de l'OTI pour accroître votre activité auprès de nouvelles clientèles ? Comment enchanter tous ensemble l'expérience client sur le territoire du Grand Périgueux ? Comment imaginez-vous l'accueil de l'Office de tourisme de demain ?
- **Actions de promotion :**
 - o Janvier/Mars et Septembre : Partir en France. 3 work shops presse. Le premier en distanciel.
 - o Printemps : China work shop et we chat.
 - o Partenariat film de promotion sur France 2 avec le CDT (spot en février et juin)
 - o Adhésion au club des Gestionnaires Relation Client en partenariat avec le CDT (Newsletter mensuelles, livre blanc du site web du CDT, storytellings...)
 - o Automne : salon top Résa. Rencontre de professionnels (Tour Operators, autocaristes, Agences de Voyages...)
 - o Partenariat avec le Comité Régional du Tourisme : guide du routard Artisanat et mise en valeur des produits locaux.
 - o Partenariat avec le CDT : guide Hachette « Week-end en Dordogne »
- **Accueil du public :**
 - o Investissement dans 2 tables tactiles pour les sites de Périgueux et Sainte-Alvère permettant au public de géo-localiser l'offre du Grand Périgueux, de se déplacer virtuellement pour mieux visualiser les contours des propositions et de télécharger les différents parcours de visites ou de randonnées prévus pendant le séjour.
 - o Investissement dans des applications et formation des agents d'accueil afin de personnaliser les conseils aux visiteurs. TAKA et ROADBOOK permettent d'une part aux visiteurs de préparer leur séjour en prenant rendez-vous avec un conseiller en séjour soit physiquement soit en visio et d'autre part de transmettre à la demande des carnets de voyage personnalisés.
 - o Investissement dans du mobilier et de la décoration, adaptés pour l'espace d'accueil de Périgueux, offrant au visiteur la possibilité de s'installer plus confortablement et de rester plus longtemps sur place.

b) La gestion des équipements communautaires

- **Le site de Neufont** : la saison doit être limitée à la gestion du camping pour cause de travaux sur le site. Travaux relatifs au barrage et début de la construction de la nouvelle guinguette. Il s'agit donc d'anticiper un accueil camping plus animé encore qu'à l'habitude, à défaut d'activité sur le reste du site,
- **L'écomusée de la truffe** : la réflexion entamée sur le centre de ressources de la truffe, les études initiées depuis 2 ans avec différents partenaires ainsi que les supports de promotion réalisés par l'OTI autour du produit truffe (vidéos de producteurs, documentation sur les animations truffe sur le territoire des 2 vallées...) permettent à l'écomusée d'être plus repéré. Dans ce cadre, le département de la Dordogne a sollicité tout récemment l'OTI pour un déplacement de l'écomusée à ses côtés sur un marché Périgord à Courbevoie fin janvier,
- **Le Chai de Lardimalie** : La saison qui n'a pas eu lieu en 2020 devrait débuter en avril pour une ouverture du musée de la vigne jusqu'en octobre prochain. La visite guidée du lieu devrait être complétée par des animations culturelles ponctuelles,
- **Le centre national du maquis** : la fin de l'étude d'opportunité prévue en mars prochain devrait donner lieu si les conclusions satisfont les élus, à une étude de faisabilité visant plus directement une localisation.

c) Mise en œuvre du Schéma de Développement Touristique du Grand Périgueux

- **Vallée de l'Isle/Vallée de la Dronne et marque de destination** : différents ateliers ont réuni concomitamment à la fin de la mission d'animation du projet NOTT, le Comité Départemental du Tourisme et les offices du tourisme du département, dans le cadre de l'élaboration d'une nouvelle gouvernance. Les propositions relatives à l'image, la promotion et la communication affirment clairement la nécessité d'une appropriation de la marque départementale par les territoires et d'un travail sur une déclinaison graphique. Etant donnée la prise en charge de ce chantier par l'OTI du Grand Périgueux en binôme avec le CDT, les présidents des huit intercommunalités de l'ex-NOTT, ont validé l'opportunité de servir de cas d'école vis-à-vis du reste du département. Il s'agit pour ce binôme, soutenu par une agence de communication, de s'appuyer sur le travail de diagnostic réalisé dans le cadre de NOTT et d'élaborer dans les 6 premiers mois de 2021, une marque de destination.

d) Ressources humaines et techniques

- **Création d'un poste de responsable administratif et financier au sein de l'OTI** : l'EPIC Office de Tourisme du Grand Périgueux est essentiellement constitué d'agents issus du secteur de l'animation. Seule la directrice de la structure a une formation administrative et l'encadrement de l'équipe de 22 agents nécessite deux ans après la création de l'EPIC, un soutien et un relai pour la direction. Le développement de projets en cours et le positionnement de l'OTI sur le territoire pourront grâce à cette nouvelle fonction, être gérés avec plus de souplesse,
- **Logiciel de gestion de la Taxe de séjour** : l'OTI investit dans un outil de gestion de la taxe de séjour visant l'optimisation de la taxe sur notre territoire.

La Communication

BILAN 2020

La communication 2020 a été marquée par :

- Le lancement du nouveau site internet du Grand Périgueux fin février. Le site a été visité 190 000 fois depuis la mise en place des statistiques (25 mars – 15 décembre 2020). Les consultations se font à 73% par mobile, 25% via un ordinateur, 2% sur une tablette. Sur les 512 000 pages vues, les plus visitées sont celles sur Péribus : elles regroupent à elles seules plus de 30% des pages vues, très loin devant la page sur les piscines (5% des vues). Mis à jour quotidiennement, le site a été alimenté avec près de 220 actualités, 42 info-travaux, des vidéos. Plus de 1700 demandes ont été transmises par l'intermédiaire de ses formulaires.
Un autre outil a été lancé en parallèle, à destination des élus communautaires, municipaux et des agents du Grand Périgueux : une lettre d'information numérique (24 numéros adressés en 2020).
- La mise en place du nouveau Conseil communautaire. Un dossier a été conçu autour d'une série d'outils visant à faciliter la prise de fonction des élus (rapport d'activités, guides de l'ADCF...). Des photos de l'ensemble du conseil ont été commanditées pour un trombinoscope. (6000€)
- L'épidémie de la Covid 19 avec l'organisation d'un plan de soutien à l'économie. Une communication a été mise en place pour faire connaître les différentes actions engagées, avec par exemple des flyers et insertions presse autour des fonds de soutien ou encore du plan de relance déployé dans le secteur du BTP. Une campagne massive, en particulier, a été engagée avec les communes autour du lancement de la plateforme Ma ville mon shopping (57 000 courriers, affichage urbain, kits commerçants, spots radio...).

A noter, autre impact du contexte sanitaire sur les activités de communication, l'organisation d'événements de relations publiques, hors relations presse, a été suspendue. Des temps presse ont été organisés dans le cadre de chantiers Amélia 2 ou pour la mise en service de la halte ferroviaire de Boulazac.

Ces grands sujets 2020 ont été menés en parallèle de l'information récurrente autour des projets et politiques communautaires : carte de vœux, communication travaux, réunions publiques, mise à jour d'outils existants, insertions presse... Un dispositif de communication spécifique a été lancé autour des haltes ferroviaires et de la gare de Périgueux (phase 2 du PEM) : identité graphique, habillage de chantier, info-riverain, journal de la navette dont le 1^{er} numéro a été tiré à 35 000 exemplaires.

En communication interne, trois Agglo-fils (700 exemplaires par Agglo mural ont été produits, auxquels se sont ajoutés deux supports informatiques et un autre concernant les titres restaurants, distribués à l'ensemble des agents. Une étude a été engagée sur les deux derniers mois pour évaluer la réception des supports de communication interne.

Enfin, en termes d'action sur le rayonnement territorial, le dispositif d'aides aux manifestations culturelles a fait l'objet d'une reconduction, dans le cadre du Plan de soutien à l'économie dans un contexte de crise sanitaire, à l'identique de 2019 pour les événements maintenus et au prorata des dépenses engagées pour les événements annulés. Il a permis d'apporter un soutien financier à **une douzaine d'associations**.

Il a été également décidé de reconduire à l'identique de 2019 la communication pour le mouvement sportif avec les 4 clubs « phares », les 28 clubs désignés par les communes, les trois sportifs de haut niveau.

Les crédits dédiés aux partenariats en 2020 sont les suivants :

- Partenariats culturels : 70 000€
- Partenariats sportifs : 430 000 €

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

En 2021, un sujet structurant est à anticiper en matière de communication : la mobilisation « Grand Périgueux 2030 » pour laquelle il sera fait appel à une agence de communication spécialisée, avec une campagne massive déployée sur l'intégralité du territoire et de ses publics.

Après la mise en ligne du nouveau site www.grandperigueux.fr, le Grand Périgueux continuera d'améliorer sa communication numérique avec le développement d'une stratégie en direction des réseaux sociaux, la mise en place d'outils participatifs et la diversification des formats multimédias. Autre support en ligne amené à voir le jour début 2021 : l'extranet des élus.

Ces dossiers seront menés en parallèle de la production et de la mise à jour des supports de communication externes récurrents (rapport d'activités, communication travaux, etc.)

La communication interne va être marquée par le déploiement d'Intranet qui viendra compléter et réinterroger les supports Agglo Fil et Fil Agglo (4 numéros prévus).

Le soutien financier aux manifestations sportives et culturelles sera poursuivi dans un objectif de rayonnement territorial, avec la mise à jour des règlements et conventions. Un nouvel événement viendra intégrer le dispositif : Chat'o Rock. Au regard de l'usure, les supports garantissant la visibilité du Grand Périgueux lors des événements seront à renouveler ainsi que le stock d'objets promotionnels.

Les dépenses prévisionnelles 2021 restent sont les suivantes :

- Communication externe et interne : 36 k€
- Partenariats culturels : 167 k€
- Partenariats sportifs : 460 k€

Sauf contre ordre sanitaire, on notera que le Grand Périgueux accueillera le championnat de France de Badminton à Boulazac à l'été 2021, évènements dont l'agglomération sera partenaire.